G. AMBROISE

LES MOINES DU MOYEN AGE

LEUR INFLUENCE INTELLECTUELLE ET POLITIQUE EN FRANCE

PARIS
A. PICARD, ÉDITEUR
82, RUE BONAPARTE, 82

LES MOINES
DU MOYEN AGE

G. AMBROISE

LES MOINES DU MOYEN AGE

LEUR INFLUENCE INTELLECTUELLE ET POLITIQUE EN FRANCE

PARIS
A. PICARD, ÉDITEUR
82, RUE BONAPARTE, 82

1946

PRÉFACE

DE LA DEUXIÈME ÉDITION

L'accueil empressé qu'a reçu notre petite étude sur les Moines du moyen âge, parue en 1943, la récompense littéraire dont elle a été l'objet en 1944 et l'épuisement étonnamment rapide de sa prémière édition, nous imposaient l'obligation de répondre à ces encouragements par une nouvelle publication donnant satisfaction autant que possible à toutes les observations ou suggestions intéressantes qui nous sont parvenues de divers côtés au sujet de ce livre.

De nombreuses corrections de détail ont donc été apportées au texte primitif.

De plus, certaines parties ont reçu des développements plus ou moins importants qui, sans ôter à l'ouvrage son caractère de large vulgarisation que nous désirons lui conserver, tendent à lui donner quelque chose de moins scolaire et de plus attrayant.

A propos du difficile problème des Universaux, que nous nous sommes efforcés de présenter sous une forme aisément accessible à tous les lecteurs,

on nous a suggéré que nous aurions pu insister davantage sur ses conséquences pratiques et mettre en lumière au moyen d'exemples quelques-unes de ses répercussions dans tous les domaines, notamment dans les variations de la politique et des régimes gouvernementaux. Nous complétons donc à cet égard nos premières explications.

La partie purement historique a été aussi quelque peu développée, principalement en ce qui a trait au conflit guelfo-gibelin.

Enfin, deux chapitres importants et entièrement nouveaux sont consacrés, l'un pour la période bénédictine, l'autre pour la période mendiante, à la place qu'ont occupée les moines dans la littérature médiévale soit par leurs propres écrits soit par l'influence qu'ils ont eue sur les écrivains.

Dans cette nouvelle édition comme dans la première, nous n'avons eu d'autre but que de résumer aussi clairement que possible des questions que la science historique a depuis longtemps mises au point; et c'est presque toujours à des ouvrages très connus et d'usage courant que nous avons eu recours. Il nous a donc paru tout à fait inutile d'ajouter à nos pages une banale notice bibliographique, et nous nous bornons à citer nos sources au cours du texte même, toutes les fois qu'elles nous paraissent présenter un intérêt spécial.

Notre attention s'est portée de préférence sur

la révision de la liste chronologique en trois colonnes concordantes placée à la fin du volume et qui permet de situer exactement dans leur époque les principaux personnages cités, par rapport aux règnes et aux pontificats sous lesquels ils ont vécu. Nous sommes persuadés que le lecteur nous en saura gré.

Enfin, contrairement à l'usage, au lieu de terminer par une table des matières, nous avons trouvé plus commode de placer, comme dans la première édition, un sommaire des chapitres en tête de chacune des deux périodes.

Nous remercions toutes les personnes qui, par de sérieuses objections ou d'utiles conseils, nous ont aidé à améliorer et à compléter notre premier travail et nous aurons pleinement atteint le but que nous poursuivions si la curiosité d'un plus grand nombre de lecteurs a pu ainsi être attirée sur des questions de philosophie et d'histoire qui méritent assurément d'être mieux connues et plus largement vulgarisées.

INTRODUCTION

Tout n'a pas encore été dit sur le moyen âge ni sur les moines. C'est à peine si l'on connaît plus ou moins superficiellement les circonstances dans lesquelles se sont développés les ordres monastiques si nombreux et si agissants au cours de notre histoire, et l'on fait généralement trop peu de cas du rôle intellectuel et politique qu'ils ont joué au sein de la société médiévale.

Leur organisation, l'esprit qui les anime, leurs différentes formations et la mission spéciale que chacune d'elles s'est assignée restent ignorées non seulement du grand public, mais de bon nombre de gens instruits et cultivés qui sont assez disposés à ne voir dans les religieux que des misanthropes volontairement évadés d'une société qu'ils ont jugée imparfaite et décevante.

Ces observateurs superficiels sont pourtant bien obligés de reconnaître que les grands fondateurs d'ordres, dont l'Eglise a souvent fait des saints,

représentent une élite non seulement par leur piété et leurs vertus, mais aussi par leur intelligence et leur caractère, qu'ils ont été des conducteurs d'hommes, et, qu'à travers bien des luttes et des obstacles, leurs initiatives ont accompli de grandes choses dans des domaines extrêmement variés.

De ces constatations indiscutables, il est permis de déduire que des raisons plus hautes et plus estimables que le dégoût du monde et le désir de paix ont dirigé tant d'hommes éminents vers la vie contemplative. Il faut donc se garder d'apprécier trop légèrement une institution qui, par sa longue existence et par les traces qu'elle a laissées dans l'histoire, mérite, pour le moins, une curiosité bienveillante.

Les historiens modernes ne font en général aucune difficulté à admettre que le christianisme a été le facteur le plus important de la civilisation au moyen âge.

Mais ils oublient trop souvent d'ajouter que dans cette œuvre d'organisation et de reconstruction qui a suivi les grandes invasions, l'action des grands ordres religieux fut incomparablement plus puissante et plus efficace que celle des évêques.

C'est ce qu'a fort bien discerné, avec sa perspicacité habituelle le savant écrivain Funck Brentano en soulignant que, dans la constitution de la société féodale, « chaque évêque était un seigneur dont l'activité se limitait à ses ouailles, à son diocèse, voire à la cité où il siégeait. Tandis

que les grands monastères, tout en représentant dans la personne de leurs abbés des unités féodales, élargissaient leur cercle d'influence en l'étendant sur le royaume entier où leur ordre était répandu. Les moines se rendaient d'un couvent à l'autre dans le vaste espace du territoire; on les rencontrait sur les routes, semant d'étape en étape et même d'une nation à l'autre, les idées qui leur étaient chères. »

A cette considération fort juste, il faut ajouter la remarque suivante : c'est que l'activité monacale possède en elle-même, par sa règle immuable, son unité de pensée et surtout par sa *continuité* que ne peuvent supprimer ou interrompre ni la mort ni les accidents individuels, une efficacité incomparable et un rendement supérieur. Nul climat ne saurait être plus favorable aux travaux de longue haleine, aux recherches approfondies ainsi qu'au développement et à la diffusion de toutes les idées fécondes.

Il est bon de se convaincre de ces vérités lorsqu'on veut entreprendre l'étude des religieux et de leur influence.

D'autre part, le sujet est tellement vaste et tellement complexe qu'il y a bien des façons de l'aborder et qu'avant tout il nous paraît nécessaire de faire un choix et de savoir se limiter à un seul des aspects très variés sous lesquels cette influence peut être envisagée.

Par exemple, les services que les moines ont

rendus à la foi par leur vie édifiante, leurs prières, leurs conversions, tenteront la plume dévote d'un théologien catholique ou d'un grand croyant comme Montalembert.

Mais un autre écrivain préférera ne s'attacher qu'à leur œuvre civilisatrice ou à l'une quelconque de leurs nombreuses interventions dans la vie pratique, le travail, la bienfaisance.

Un autre se placera, comme l'avait fait le regretté Louis Gillet pour les Frères Mendiants, au simple point de vue artistique qui constitue à lui seul un domaine inépuisable.

Pour notre part, nous entendons écarter complètement de notre étude la vie monacale elle-même, l'organisation des monastères et leur règle, et tout ce qui a trait à l'existence de ferveur et de piété des moines à l'intérieur de leurs couvents, pour nous attacher exclusivement à leur action intellectuelle dans l'histoire, c'est-à-dire à l'influence extraordinaire qu'ont eue les premiers Bénédictins, puis les Frères Mendiants, sur la pensée philosophique et sur l'orientation politique d'une époque qui commence au VIe siècle pour se terminer à la Renaissance.

La tâche que nous nous sommes proposée dans ce rapide exposé n'est pas d'apporter à l'histoire aucune contribution nouvelle pouvant s'adresser aux érudits, mais d'offrir au lecteur d'instruction moyenne l'occasion de s'intéresser à quelques questions un peu arides d'histoire et de philo-

sophie, en les lui présentant sous une forme aussi claire et aussi concise que possible.

Nous chercherons donc tout simplement à mettre en lumière le rôle capital des moines dans l'enseignement philosophique, leur action directrice sur l'opinion publique, leurs interventions heureuses ou malheureuses dans la politique des rois et dans celle du Saint-Siège.

Nous aurons toutefois l'occasion de montrer que cette semence d'idées qu'ont répandue les moines, bien que généralement salutaire et éclairée, n'a pas été exempte de variations, ni même de contradictions et d'erreurs; et c'est ce qui nous obligera à nous aventurer en historien impartial jusqu'au seuil des hérésies, et à effleurer, sans aucune prétention philosophique, mais au seul point de vue historique, la grande querelle des nominalistes et des réalistes.

Ce fameux problème philosophique des Universaux qui, au XIe siècle, a soulevé la question de l'objectivité de nos connaissances, a été posé hardiment par les moines Bénédictins. Il a été repris au XIIIe siècle par les Frères Mendiants, Dominicains et Franciscains, et on peut dire qu'il a dominé toute la pensée du moyen âge, au point de jouer un rôle très sensible et parfois décisif dans la tournure des événements historiques de cette époque.

C'est pourquoi l'influence politique des moines

nous a paru intimement liée à leur influence philosophiuqe.

Dans la première partie de notre étude, que nous appellerons période bénédictine, nous aurons à nous occuper presque exclusivement de l'Ordre de Saint-Benoît, qui englobe en fait la presque totalité des groupements religieux; et nous montrerons qu'il a exercé sur la chrétienté tout entière un véritable protectorat intellectuel, et en a dirigé d'une façon plus ou moins apparente toute la politique et particulièrement celle de la France jusqu'au XIIIe siècle.

Nous passerons donc brièvement en revue les principaux événements des règnes et des pontificats qui ont illustré ces quelques siècles d'histoire, en y soulignant l'influence constante des moines bénédictins et, après avoir consacré quelques pages aux ordres militaires nés des croisades sous l'inspiration de Cluny et de Citeaux, nous terminerons cette première partie par un coup d'œil sur la littérature médiévale pour y noter toutes les traces de l'influence bénédictine.

C'est vers 1215 qu'apparaissent les Frères Mendiants, et que commence notre deuxième période, au cours de laquelle chacun des grands ordres nouveaux prend plus ou moins de part aux événements historiques et y fait sentir son action suivant ses tendances particulières.

L'histoire de ces trois derniers siècles du moyen âge présente déjà des caractères assez

différents de ceux de la première période. La politique européenne commence en effet à se dégager de la tutelle religieuse, et à subir d'autres courants d'influence, au milieu desquels le rôle des moines, tout considérable qu'il soit encore, cesse cependant de s'affirmer d'une façon aussi exclusive et aussi dominatrice qu'au temps des premiers disciples de saint Benoît, et reste localisé à un certain nombre de faits auxquels les religieux se sont trouvés spécialement appelés à concourir.

Il conviendra donc de faire un choix parmi les événements historiques des XIIIe, XIVe et XVe siècles, et de nous arrêter seulement à ceux dans lesquels l'activité philosophique ou politique des moines se manifeste de façon évidente.

Cette deuxième partie se subdivisera en sept chapitres, et nous amènera à jeter nos regards sur le mouvement philosophique du XIIIe siècle, puis sur l'Inquisition, sur l'affaire des Templiers, sur le procès de Jeanne d'Arc, et sur quelques-unes des grandes querelles politiques ou religieuses qui ont troublé le XIVe et le XVe siècle. L'avant dernier chapitre est consacré au déclin de l'influence des moines en face des grands mouvements d'idées de la Renaissance et de la Réforme et le dernier, à l'influence des moines dans la littérature de cette seconde période.

Nous aurons ainsi parcouru la carrière des Religieux pendant tout le moyen âge, et nous

arrêterons cette première étude au moment où la fondation des Jésuites en 1534 marque le début d'une troisième période, tandis que les Ordres Mendiants corrompus se déconsidèrent et que le Protestantisme se répand sur l'Europe.

PREMIÈRE PARTIE

PÉRIODE BÉNÉDICTINE

CHAP. I. — Les précurseurs de Saint Benoît et ses premiers disciples.

CHAP. II. — Les écoles philosophiques avant le XIII[e] siècle.

CHAP. III. — Résumé de l'action politique des Bénédictins du VI[e] au XIII[e] siècle.

CHAP. IV. — Les Croisades et les Ordres militaires.

CHAP. V. — Les moines dans la littérature médiévale jusqu'au XIII[e] siècle.

Conclusion de la première partie.

SOMMAIRE
DES CHAPITRES DE LA PÉRIODE BÉNÉDICTINE

CHAPITRE PREMIER

Les précurseurs de Saint Benoît et ses premiers disciples.

§ 1. — Premières formes de la vie monastique.
§ 2. — Saint Basile et le monachisme oriental au IVe siècle.
§ 3. — Le monachisme occidental. Saint Hilaire, Saint Martin.
§ 4. — Le monachisme au Ve et au VIe siècle.
§ 5. — Succès des premiers Bénédictins en France.
§ 6. — Services rendus par les Bénédictins hors du domaine intellectuel.
§ 7. — L'érudition des Bénédictins. Leur enseignement.
§ 8. — Les abus et les réformes.
§ 9. — Cluny et Cîteaux.
§ 10. — Autres fondations religieuses.

CHAPITRE II

Les écoles philosophiques avant le XIIIe siècle.

§ 1. — Les Bénédictins et les hérésies.
§ 2. — Les anciennes hérésies.
§ 3. — Hérésie prédestinatrice de Gottschalk.

§ 4. — Hérésie panthéiste de Scot Erigène.
§ 5. — Hérésie manichéenne d'Orléans.
§ 6. — Hérésie eucharistique de Bérenger.
§ 7. — Hérésie trinitaire de Roscelin.
§ 8. — La querelle des Universaux. Son origine.
§ 9. — Réalistes et nominalistes.
§ 10. — Conséquences et ampleur du problème.
§ 11. — Réalisme et nominalisme dans la vie pratique.
§ 12. — Nécessité d'un réalisme modéré.
§ 13. — Acceptions diverses du mot réalisme et du mot idéalisme.
§ 14. — Controverses théologiques soulevées par la question des Universaux.
§ 15. — Prédominance du réalisme au XIe siècle.
§ 16. — La scolastique au XIIe siècle. Le conceptualisme d'Abélard.
§ 17. — Répercussions politiques du problème des Universaux.

CHAPITRE III

Résumé de l'action politique des Bénédictins du VIe au XIIIe siècle.

§ 1. — Importance de l'action politique des Bénédictins.
§ 2. — Attitude des moines en face des invasions barbares.
§ 3. — L'action bénédictine sous les Mérovingiens. Grégoire le Grand.
§ 4. — Après Grégoire le Grand; suite de l'action bénédictine sous les Mérovingiens.
§ 5. — Sous les premiers Carolingiens.
§ 6. — Origine du conflit des investitures. Attitude des moines dans ce conflit.
§ 7. — L'augustinisme politique.
§ 8. — L'augustinisme de Charlemagne.

§ 9. — Après Charlemagne : déplacement de l'hégémonie au profit du Sacerdoce.
§ 10. — L'augustinisme aboutit à la théorie des deux glaives.
§ 11. — Les moines et l'augustinisme politique.
§ 12. — Activité politique des Bénédictins sous Charles le Chauve et Nicolas Ier.
§ 13. — Les papes du xe siècle et le privilège d'Othon.
§ 14. — Cluny et la famille capétienne. Féconde collaboration.
§ 15. — Gerbert d'Aurillac.
§ 16. — Hildebrant. Abolition du privilège d'Othon.
§ 17. — Suite de la querelle des investitures et Concordat de Worms.
§ 18. — Nouvelle phase du conflit entre le Sacerdoce et l'Empire. Guelfes et Gibelins.
§ 19. — L'influence bénédictine personnifiée par Saint Bernard.
§ 20. — Rôle de Saint Bernard sous Louis VI le Gros et sous Louis VII le Jeune.
§ 21. — Saint Bernard soutien de la papauté contre Arnaud de Brescia.
§ 22. — Premiers succès de la papauté après Saint Bernard.
§ 23. — Thomas Becket.
§ 24. — Continuation de la lutte du Sacerdoce et de l'empire.

CHAPITRE IV

Les croisades et les ordres militaires.

§ 1. — Les Bénédictins et les Croisades.
§ 2. — Les Hospitaliers.
§ 3. — Les Templiers.
§ 4. — Les Chevaliers teutoniques.
§ 5. — Conclusion sur les Ordres militaires.

CHAPITRE V

Les moines dans la littérature médiévale jusqu'au XIII[e] siècle.

§ 1. — Apparition de la littérature romane. Triple aspect de la place qu'y occupent les Bénédictins.
§ 2. — La poésie héroïque. Origines monastiques des chansons de gestes.
§ 3. — Les principaux cycles épiques du XII[e] siècle.
§ 4. — Les moines de Saint Denis et la chanson de Roland.
§ 5. — Sources monastiques des autres épopées françaises.
§ 6. — Les moines Gallois et les romans de la Table ronde.
§ 7. — Les moines de Fulde et de Saint Gall et la poésie héroïque germaine.
§ 8. — Conclusion sur la poésie héroïque.
§ 9. — Rayonnement hors de France de la littérature romane.
§ 10. — Genre lyrique. La poésie provençale.
§ 11. — Médiocre influence des moines sur la poésie lyrique.
§ 12. — Les Bénédictins et l'art dramatique. Les jeux liturgiques.
§ 13. — Les Bénédictins et le genre satirique.
§ 14. — Les Bénédictins prosateurs : la philosophie et l'histoire avant le XIII[e] siècle.

Conclusion de la première partie.

CHAPITRE PREMIER

LES PRÉCURSEURS DE SAINT BENOIT ET SES PREMIERS DISCIPLES

§ 1. — Premières formes de la vie monastique.

La vie contemplative n'est pas une invention du catholicisme. Dès l'antiquité la plus reculée, il y eut dans l'Inde, en Palestine, en Egypte, d'une part des ascètes solitaires qui vivaient retirés du monde en s'imposant des privations et des mortifications, et d'autre part des groupements d'ascètes qui avaient renoncé à la solitude absolue et préféraient vivre en commun en se soumettant à une même discipline. Les premiers étaient des *ermites,* appelés aussi *anachorètes,* les seconds des *cénobites.*

Les uns et les autres apparaissaient principalement dans les sociétés voluptueuses et matérialistes des époques de décadence où les instincts de cruauté et de sensualité se donnaient libre cours. C'étaient des hommes qui avaient assisté ou même participé à cette corruption générale et qui, éclairés par son excès même, éprouvaient un jour le besoin irrésistible d'une réaction salutaire et héroïque. Ils en arrivaient à se dépouiller volontairement de

leurs biens, de leurs honneurs, de leurs relations intimes et familiales et entreprenaient d'instaurer en eux-mêmes la prééminence de l'esprit sur la matière par un renoncement total et une vie de privations.

Pour opérer cette transformation et ce dépouillement, le désert offrait aux Orientaux le cadre le mieux approprié et l'asile le plus sûr; et c'est là que les deux formes de l'ascétisme avaient été réalisées depuis longtemps déjà par les anciennes religions sémitiques ou indoues lorsqu'apparut le christianisme et que commencèrent les premières persécutions contre les chrétiens.

Les solitudes désertiques devinrent alors le refuge de nouveaux anachorètes et de nouveaux cénobites qu'animait un esprit un peu différent : esprit de rachat et de pénitence, de fraternité et de charité, dont le premier modèle était fourni, en ce qui concerne la vie solitaire, par saint Jean-Baptiste sur le Jourdain et par Jésus lui-même pendant ses quarante jours de jeûne; et en ce qui concerne la vie cénobitique, par la première communauté chrétienne de Jérusalem composée de l'assemblée des apôtres, des saintes femmes et des premiers convertis qui constituait l'Eglise naissante et dont il est écrit dans les Actes des apôtres : « Tous les croyants étaient réunis ensemble et ils possédaient tout en commun ».

§ 2. — Le monachisme en Orient au IVe siècle. Saint-Basile.

Le grand organisateur de la vie monastique chrétienne en Orient fut saint Basile, né à Césarée en 329. C'est après de fortes études à Athènes, où il fut en relations avec Grégoire de Naziance et avec

Julien l'Apostat, qu'il commença à s'intéresser aux différentes formes de l'ascétisme en allant visiter les Pères du désert et les communautés déjà existantes. Quelques-unes avaient pris une extension extraordinaire sous les directives et les encouragements de grands mystiques tels que saint Paul de Thèbes (228-341), saint Antoine (251-356), saint Hilarion (291-371), saint Pacôme (292-348).

Le superbe isolement de la vie des anachorètes, que ne contrarie aucune volonté étrangère, n'avait pas paru à saint Basile reproduire dans sa perfection complète l'idéal évangélique. Quant aux cénobites, ils étaient alors rassemblés en trop grand nombre dans de vastes et tumultueuses communautés sévèrement disciplinées mais dépourvues des nuances de la fraternité et de l'amitié.

Saint Basile emprunta aux uns et aux autres mais ne prit exclusivement modèle sur aucun. Il réussit à rassembler un petit groupe de chrétiens qui, sans renoncer à l'ascèse des anachorètes et à la forte discipline des cénobites, avaient pour objectif de s'unir étroitement au Christ par une vie de charité.

La règle qu'il leur donna comportait des mortifications austères, un mélange de travail manuel et de travail intellectuel, l'obéissance absolue à un supérieur, mais surtout la prière, la contemplation, l'oraison tendant à l'extase. Les pratiques et les pénitences qu'elle prescrivait étaient rigoureuses, mais bien adaptées au climat et aux mœurs orientales, ce qui lui valut immédiatement une faveur et un développement immenses dans les régions asiatiques et en Egypte, où ces légions de pénitents excitèrent une curiosité et une fascination irrésistibles par le contraste que leur stoïcisme et leur incroyable endurance offraient avec la vie de la société orientale.

§ 3. — Le monachisme occidental. Saint Hilaire. Saint Martin.

Mais cette conception du monachisme ne fut pas celle des pays occidentaux, où les tout premiers monastères n'apparaissent pas avant le IVe siècle et semblent n'avoir pas voulu s'inspirer rigoureusement de ceux de l'Orient.

C'est en effet à saint Hilaire et à saint Martin, tous deux antérieurs de très peu d'années à saint Basile, que l'on fait remonter les premières fondations religieuses établies sur le sol des Gaules. Or, tous deux étaient beaucoup plus des apôtres et des hommes d'action que des contemplatifs, et leurs créations s'animèrent, dès le début, d'un esprit de prédication et de prosélytisme qu'on ne trouve pas au même degré dans le monachisme de saint Basile.

Vers 360, fut fondé par saint Hilaire le monastère de Ligugé près de Poitiers, où vécut en même temps que lui saint Martin. Celui-ci, vingt ans après, créait celui de Marmoutiers près de Tours. Un peu plus tard saint Honorat (380-429), évêque d'Arles, fondait celui de Lérins dans le golfe de Juan; et en 590 à Marseille, le monastère de Saint-Victor était établi par Cassien, célèbre théologien et ascète provençal.

Les moines ne dépendaient d'abord que de leurs abbés; mais lorsque les communautés religieuses devinrent plus nombreuses, le besoin d'une organisation plus forte se fit sentir. Il y eut de faux moines; il fallut réprimer des abus et les évêques durent intervenir.

Les évêques, on le sait, exerçaient déjà une autorité et un rôle politique importants à l'époque mérovingienne. La faiblesse du pouvoir royal en avait

fait les défenseurs des villes et des campagnes. Plusieurs d'entre eux, comme saint Hilaire et saint Martin avaient pratiqué et encouragé la vie cénobitique et ne pouvaient rester indifférents au fonctionnement des communautés religieuses. En 451 le concile œcuménique de Chalcédoine prescrivit la subordination des moines aux évêques et cette décision fut confirmée par les deux conciles d'Orléans de 511 et de 553. Elle était donc déjà en vigueur et la vie religieuse occupait dans le monde ecclésiastique une place bien définie, au moment où le moine italien Benoît de Nurcie publia pour le monastère du Mont-Cassin sa fameuse règle monastique dont le succès dépassa bientôt les frontières romaines et qui marque une étape décisive dans l'histoire du Monachisme occidental.

§ 4. — Le monachisme au Ve et au VIe siècle.

Mais son initiative ne fut pas la seule, ce qui prouve bien qu'elle répondait à un réel besoin. Un grand mouvement s'était déjà dessiné en Irlande sous l'inspiration d'un des disciples de saint Martin : saint Patrice, qui vécut de 372 à 465 et entreprit l'évangélisation de la grande île. Il y fonda des quantités de couvents et forma une pépinière d'apôtres qui étendirent leur action non seulement sur toute la Grande-Bretagne mais sur tout le nord du continent européen et méritèrent à l'Irlande le nom d'île des Saints.

D'autres influences agissaient en même temps dans les régions méridionales : chez les Ostrogoths, Cassiodore (468 à 550), le célèbre et distingué ministre de Théodoric, se retirait à Squillace en Calabre pour y fonder un monastère doté d'une

riche bibliothèque et y groupait de pieux disciples sous une règle austère qui associait judicieusement les lettres à la vie religieuse comme devaient le faire bientôt après les Bénédictins.

Lorsque ceux-ci apparurent sur le sol de France, d'autres missionnaires, débarqués de l' « île des Saints » commençaient à y répandre leur apostolat. Leur chef était le grand apôtre irlandais Colomban (540-616), digne continuateur de saint Patrice et de ses disciples, qui choisit pour centre Luxeuil en pleine forêt des Vosges et conquit très vite une renommée qui balança longtemps celle de saint Benoît. Il se fit en effet l'éducateur et le réformateur des mœurs des conquérants francs et joua un rôle politique important auprès de la reine Brunehaut et des barbares petits-fils de Clovis qu'il parvenait à dominer par son prestige.

Le rude génie de cet ardent apôtre lui avait fait concevoir une discipline bien faite pour dompter une société en désordre et la convertir par le spectacle des privations et de l'obéissance. Toutefois, par sa rédaction un peu vague et plus prodigue de maximes générales que de pratiques; par sa dureté excessive châtiant corporellement les moindres négligences, la règle de Colomban ne pouvait espérer un succès aussi durable que celle de saint Benoît, qui se distingue par la précision, la justice et la modération.

§ 5. — Succès des premiers bénédictins en France.

Moins austère, moins chargée de pénitences et de coups de bâton, la règle du Mont-Cassin finit par supplanter partout celle de Luxeuil non seulement en France mais dans bien d'autres pays y compris

l'Irlande elle-même, car elle répondait d'une façon plus parfaite aux leçons de l'expérience et aux nécessités de tous les temps.

Elle corrigeait par son esprit romain, constructif et juridique, les excès de la pensée hellénique et byzantine dont le monachisme oriental gardait les traces. Ses soixante-treize articles, dont il n'entre pas dans notre sujet de donner le commentaire, suivent le moine à toutes les heures du jour et de la nuit, le contiennent sans l'étouffer, l'humilient sans l'avilir. L'emploi du temps y est judicieusement partagé entre le travail manuel, la prière, l'étude et la copie des manuscrits, associant aux exercices de piété la culture des terres, les belles-lettres et l'enseignement.

En sorte que l'activité des Bénédictins ne tarda pas à s'étendre à toutes les branches de la vie sociale et que leur ordre, ayant attiré à lui l'élite de la société du moyen-âge, devint bientôt riche et puissant en même temps que savant et bienfaisant.

On a cru longtemps que ce fut saint Maur qui, vers 550, aurait fondé dans notre pays (à Glanfeuil près de Saumur) le premier établissement bénédictin, mais des doutes ont été émis à ce sujet par quelques auteurs modernes.

On parle aussi du séjour que firent en France un moine nommé Augustin et ses quarante compagnons qui, en 596, furent chargés par Grégoire le Grand d'évangéliser l'Angleterre et s'arrêtèrent quelque temps en Provence où ils auraient fait connaître les préceptes de saint Benoît.

Mais d'après une opinion récente, ce serait seulement entre 620 et 630, dans le diocèse d'Albi, en un lieu dit Altaripa, qu'un premier monastère français aurait été établi selon la règle bénédictine.

Cet événement ne constituait pas à vrai dire une

innovation pour la France puisqu'en principe tous les couvents étaient déjà soumis à une règle. Celle de saint Basile, que nous avons vue prévaloir en Orient n'était pas ignorée dans l'empire d'Occident. Elle n'y fut toutefois jamais très répandue ni observée intégralement.

Il existait aussi une règle de saint Augustin que le célèbre évêque d'Hippone avait énoncée sous forme de lettre en 423. Mais elle ne paraît pas avoir eu, du moins à cette époque, beaucoup d'adeptes. Elle ne devint en faveur que lorsqu'apparurent au IXe siècle les chanoines réguliers de saint Augustin.

Nombreuses étaient les autres règles, toutes assez mal observées et très imparfaites. Celle de saint Benoît venait fort à propos pour les coordonner et les unifier, et par elle, la grande famille monastique tout entière, sans distinction de race, de langage, de climat, n'allait plus former qu'un seul corps, animé d'un même esprit et d'une même activité essentiellement civilisatrice.

§ 6. — Services rendus par les Bénédictins hors du domaine intellectuel.

Ces premiers Bénédictins furent de grands défricheurs et aussi de grands bâtisseurs, et les monastères moyenâgeux qui subsistent aujourd'hui attestent suffisamment les services incalculables qu'ils rendirent à l'agriculture et à l'architecture. Dans cette dernière branche, qu'il s'agisse du style roman ou du style gothique qui lui succéda, nul ne conteste le rôle prépondérant qu'eurent les abbés et les moines comme inspirateurs artistiques aussi bien que comme simples artisans.

Ils furent aussi, en bien des occasions, à l'exemple

des évêques, les défenseurs des villes et des campagnes sans cesse menacées par les guerres et par les invasions des Barbares. La plupart des grands monastères étaient de véritables forteresses, ainsi que des centres de refuge et de ravitaillement pour la population et nous savons qu'à Paris notamment, lors de l'invasion normande de 885, ce sont les moines de Saint-Germain-des-Prés, sous le commandement de *saint Gozlin*, leur ancien abbé devenu évêque, qui assurèrent la défense dans cette partie de la ville.

C'est encore à l'initiative bénédictine qu'on doit l'organisation de l'hospitalité et de l'assistance. Les riches abbayes échelonnaient le long des vallées et des cols qui conduisaient aux pèlerinages, des *hostelleries* qui hébergeaient les voyageurs. Les pauvres trouvaient également des secours et des soins dans les monastères qui leur réservaient *la dîme* de leurs revenus, et des *hospices* monastiques recueillaient les vieillards et les infirmes.

§ 7. — L'érudition des Bénédictins. Leur enseignement.

Mais, ce qui intéresse particulièrement notre étude et ce qui fait surtout le grand renom des Bénédictins, c'est qu'ils se sont attachés à l'étude de tous les auteurs connus, religieux ou profanes; qu'au milieu des invasions barbares, ils ont été les conservateurs du patrimoine intellectuel, et que leur enseignement a guidé toute la pensée du moyen âge et a inspiré tous les mouvements philosophiques ou politiques. Ils recueillaient, en effet, non seulement les connaissances religieuses, mais toutes les connaissances humaines, littéraires ou scientifiques; et, non contents de traduire et de

copier, ils enseignaient dans les écoles qui, peu à peu, furent annexées aux principaux couvents. Les grandes abbayes bénédictines devinrent des pépinières de lettrés; et l'on peut dire sans exagération que la plupart des savants, des philosophes et des hommes cultivés du moyen âge sont, du VIe au XIIIe siècle, de formation bénédictine. Et, ce qui caractérise cette formation, c'est qu'il n'y avait aucune démarcation entre les connaissances réservées aux ecclésiastiques et celles utiles aux laïcs, le spirituel et l'intellectuel se trouvant réunis et confondus dans cet enseignement.

Il se résumait dans ce qu'on appelait alors les *sept arts libéraux,* c'est-à-dire le *quadrivium* qui groupait l'arithmétique, la musique, la géométrie, l'astronomie; et le *trivium* comprenant la grammaire, la rhétorique et la dialectique. Mais ces sept arts n'étaient étudiés que comme auxiliaires de la théologie qui restait la base de l'enseignement bénédictin.

§ 8. — Les abus et les réformes.

Pour louable et féconde qu'ait été l'activité des moines, elle n'eut cependant pas toujours que d'heureux effets. Il était fatal qu'en se mêlant étroitement aux préoccupations et aux perturbations de leur époque, les Bénédictins eussent été parfois oublieux de leur discipline et de leurs vœux, que les abbés eussent perdu de vue le mépris des richesses et fussent devenus de grands seigneurs féodaux, et qu'en plusieurs occasions la nécessité se fût fait sentir de réprimer de graves relâchements dans leur genre de vie, et de faire cesser au sein même des couvents d'intolérables désordres.

Mais il se trouva toujours des chefs énergiques pour maintenir la tradition en dépit des scandales et des fautes. Un deuxième saint Benoît, connu sous le nom de *saint Benoît d'Aniane* intervint, vers l'époque de Charlemagne, pour imposer le retour à la règle et réprimer sévèrement les abus; en 910, le monastère de Cluny fut le point de départ d'une réforme générale et d'une nouvelle organisation à laquelle le moine Odon a attaché son nom. Plus tard, ce fut *saint Bernard* qui, dépassant les deux saint Benoît en austérité et en ascétisme, fit triompher une nouvelle règle bénédictine, celle du monastère de Cîteaux en Bourgogne que venait de fonder *Robert de Molesme;* et en même temps, son émule *Pierre le Vénérable* ne déployait pas moins de zèle et d'autorité à Cluny pour y restaurer l'ancienne règle du Mont-Cassin.

§ 9. — Cluny et Cîteaux.

Les Bénédictins français se trouvèrent dès lors partagés, sans pour cela se combattre, entre *Clunisiens* et *Cisterciens :* les premiers, fidèles à la tradition de saint Benoît toujours en honneur à Cluny et à Saint-Denis, les autres, placés sous l'égide de saint Bernard avec pour principaux centres les monastères de *Cîteaux* près de Dijon, et de *Clairvaux* près de Bar-sur-Aube. Renoncement, mépris du luxe, austérité jusque dans l'architecture, tels étaient les caractères distinctifs de l'ordre cistercien qui, par sa puissante organisation, exerça bientôt une influence prépondérante.

Quatre filiales : *Clairvaux, Pontigny, La Ferté* et *Morimond* formaient, avec l'abbaye métropole de Cîteaux, le noyau de l'ordre. Chacune essaimait

elle-même de nombreuses filiales qui élisaient leurs abbés et s'administraient elles-mêmes, mais sous le contrôle de leur abbaye mère. Et tous les ans, sous la présidence du grand abbé de Cîteaux, se tenait le chapitre général auquel tous les abbés et évêques de l'ordre étaient tenus d'assister, et où se centralisaient toutes les grandes décisions de discipline, d'administration et d'intérêt général. Ce conseil faisait autorité dans l'Europe entière par sa réputation de justice et d'impartialité, et plusieurs souverains eurent recours à ses suffrages.

§ 10. — Autres fondations religieuses.

Pour compléter le tableau des créations monastiques de cette époque, il faut mentionner aussi l'ordre célèbre des *Chartreux,* fondé près de Grenoble en 1082 par *saint Bruno,* celui des *Camaldules,* du nom de Maldule, le propriétaire du champ sur lequel, d'accord avec lui, *saint Romuald* fonda en 1012, près d'Arrezo, un nouvel institut religieux, soumis à la règle de saint Benoît. Celui de *Fontevrault* et celui de *Grammont,* créés tous deux vers 1100, le premier près de Saumur par Robert d'Arbrissel, émule et compagnon de Pierre l'Ermite dans la prédication de la première croisade, le second en Belgique par saint Etienne. Fontevrault offrait cette particularité d'être gouverné par une abbesse et d'abriter une communauté de femmes recrutées généralement dans les familles de haute noblesse.

Citons enfin, les *Trappistes,* qui ne sont qu'une branche de l'ordre cistercien, et furent fondés en 1140, près de Mortagne, dans l'Orne, par le *sire de Rotrou.*

D'autre part, à côté de ces formations essentiellement monacales dont les membres n'étaient pas nécessairement investis des fonctions sacerdotales, il s'était créé dans les évêchés, nous l'avons dit, des communautés de clercs qui s'obligèrent comme les moines à ne rien posséder en propre et à vivre ensemble sous l'autorité de l'évêque en suivant la discipline de saint Augustin. Elles devinrent de plus en plus nombreuses entre le IXe et le XIIe siècle sous le nom de *Chanoines réguliers,* et c'est sur ce modèle que saint Dominique devait, en 1216, instituer les Frères Prêcheurs.

CHAPITRE II

LES ÉCOLES PHILOSOPHIQUES AVANT LE XIIIe SIÈCLE

§ 1. — Les Bénédictins et les hérésies.

La tâche des différents réformateurs ou fondateurs qui intervinrent du VIe au XIIIe siècle ne fut pas seulement de rétablir la discipline dans les mœurs, mais de protéger la doctrine religieuse et la foi elle-même contre les idées subversives que faisaient naître les disputes philosophiques dans lesquelles certains moines parmi les plus instruits se laissaient entraîner.

En effet, l'étude des textes anciens qui n'avait jamais été interrompue en Grèce ni à Alexandrie, et la connaissance des méthodes philosophiques de Platon et d'Aristote développaient, parallèlement au Christianisme, des hérésies nombreuses. Dès les premiers temps de l'Eglise, des sectes dissidentes étaient apparues dont nous n'avons pas à tenir compte dans cette étude. Voici très brièvement celles qui avaient encore laissé quelques traces au VIe siècle.

§ 2. — Les anciennes hérésies.

Les *Gnostiques* se proclamaient en possession de la connaissance complète de Dieu (« gnose »), et étaient arrivés à défigurer le Christianisme en y introduisant leur théorie des éons ou êtres intermédiaires entre Dieu et la matière mauvaise.

Les *Néoplatoniciens* de l'école d'Alexandrie, héritiers de l'idéalisme de Platon, infléchi dans un sens panthéiste, essayaient de l'accommoder et de le superposer au mysticisme des Pères de l'Eglise en qui ils trouvaient de savants contradicteurs.

Les *Ariens* niaient la divinité du Christ et la Trinité.

Les *Eutychéens* pervertissaient le dogme de l'Incarnation par la fusion dans le Christ de l'humanité et de la divinité en une seule nature, la divine. C'est la doctrine monophysite actuelle de la religion *copte* pratiquée en Ethiopie.

Les *Pélagiens* n'admettaient ni la grâce ni le péché originel et soutenaient l'entière suffisance de l'homme à assurer son salut sans secours divin donné à la volonté.

Les *Manichéens* s'inspiraient de la philosophie persane de Zoroastre, reprise par Manès, qui admettait le bien et le mal à l'origine avec un Dieu bon et un Dieu mauvais et rejetait tout l'Ancien Testament.

Et nous ne citerons que pour mémoire les *Macédoniens*, les *Nestoriens*, les *Sabelliens*, les *Donatistes* et les *Semi-Pélagiens* de Marseille. Ces derniers, plus modérés que Pélage compromettaient néanmoins l'entière gratuité de la grâce.

Bien que condamnées par tous les grands conciles, et combattues victorieusement par les voix

éloquentes de *saint Jérôme,* de *saint Ambroise* et de *saint Augustin,* toutes ces anciennes hérésies subsistèrent encore à l'état latent pendant la plus grande partie du moyen âge, et les disciples de saint Benoît eurent parfois à les subir et à les combattre; mais ils en rencontrèrent surtout de nouvelles.

§ 3. — Hérésie prédestinatrice de Gottschalk.

Nous allons citer seulement les principales de celles dont la France a été le théâtre, sans nous arrêter ni à l'Islamisme de Mahomet dont l'apparition est contemporaine du règne de Dagobert, ni au grand schisme d'Orient inauguré par l'hérésie de Photius en 858 et continué par celle de Michel Cérulaire en 1053.

Vers 840, sous Charles le Chauve, le moine allemand *Gottschalk* avait cru trouver dans les écrits de saint Augustin la négation du libre arbitre et le principe de la double prédestination, c'est-à-dire prédestination à la peine éternelle pour le commun des mortels que frappe le péché originel, et prédestination au salut par l'effet de la grâce pour les âmes privilégiées.

Ce précurseur du Jansénisme fut combattu par l'évêque de Mayence, *Raban Maur,* disciple d'Alcuin. Condamné par deux conciles, il fut enfermé dans un cloître par l'évêque de Reims *Hincmar,* jusqu'à la fin de ses jours sans avoir consenti à se rétracter.

§ 4. — Hérésie panthéiste de Scot Erigène.

Le célèbre moine irlandais *Jean Scot Erigène*

(810-877), chargé par *Hincmar* de réfuter la thèse de Gottschalk, appela à son tour la répression par des raisonnements inspirés de la philosophie grecque panthéiste de l'école d'Alexandrie. En proclamant le libre arbitre et en refusant d'admettre la prédestination, il affirmait d'abord que tous les êtres sont une émanation de Dieu, qui ne peut vouloir le mal, se rapprochant ainsi de l'hérésie pélagienne. Mais il dut céder et se rétracter sous l'autorité du pape Nicolas Ier.

§ 5. — Hérésie manichéenne d'Orléans.

En 1022, il y eut la fameuse hérésie manichéenne d'Orléans qui gagna tout le clergé de cette ville. Le roi *Robert le Pieux* et sa seconde femme, *Constance de Toulouse*, exigèrent une répression sévère, et un concile envoya treize malheureux au bûcher.

§ 6. — Hérésie eucharistique de Bérenger.

Quelques années plus tard le moine *Bérenger de Tours* (998-1080) prétendit expliquer les mystères par des raisonnements philosophiques. Il ne voulait voir dans l'Eucharistie qu'un symbole, et niait la présence réelle.

Mais il eut pour adversaire victorieux un autre Bénédictin, l'illustre *Lanfranc* (1005-1089), Italien d'origine, qui fut moine du Bec en Normandie, avant de devenir à son corps défendant archevêque de Cantorbéry.

Bérenger finit par se rétracter sous Grégoire VII et vécut dans la retraite, tandis que Lanfranc avait pour successeur à l'abbaye du Bec, puis sur le siège

de Cantorbéry, un autre moine italien non moins remarquable : *saint Anselme* (1033-1109) qui restaura la théologie dogmatique de saint Augustin en l'appuyant sur une dialectique rigoureuse comparable à celle de Descartes. Il eut à tenir tête, lui aussi, à de hardis novateurs, dont le plus redoutable fut Roscelin.

§ 7. — **Hérésie trinitaire de Roscelin.**

Roscelin, chanoine de Compiègne, vers 1095, attaqua le mystère de la Trinité, dont il faisait une sorte de trithéisme. Ce fut le signal d'interminables polémiques, au milieu desquelles venait se greffer la fameuse querelle des *Universaux* qui domine toute la philosophie dite *scolastique* et partagea le monde savant du moyen âge entre *réalistes* et *nominalistes.*

§ 8. — **La querelle des Universaux. Son origine.**

La dispute battait son plein au moment où parut *saint Bernard.* Ce fougueux prédicateur de la seconde croisade, cet austère réformateur de la vie religieuse dans les monastères, cet arbitre des grands problèmes de son temps, fut aussi un savant docteur, et il est intéressant de définir sa position dans les débats philosophiques de cette époque.

L'origine de cette célèbre querelle des Universaux est le texte suivant, dont l'auteur était le philosophe néoplatonicien *Porphyre* d'Alexandrie qui vivait au IIIe siècle et que traduisit en latin, vers l'an 500, le savant ministre de Théodoric, *Boèce,* auteur de la « Consolation de la Philosophie ».

« Je n'ai pas à dire si les genres et les espèces existent par eux-mêmes ou sont de pures conceptions abstraites; ni, dans le cas où ils seraient des réalités, s'ils sont corporels ou non; ni s'ils existent séparés des objets sensibles ou confondus avec eux. C'est une question trop difficile et qui demande des recherches trop étendues. »

« Αὔτικα περὶ γένωντε καὶ εἴδων, τὸ μὲν εἴτε ὑφέστηκεν εἴτε καὶ ἐν μόναις ψιλαῖς ἐπινοίαις κεῖται, εἴτε καὶ ὑφεστηκότα σώματά ἐστιν ἢ ἀσώματα, καὶ πότερον χωριστὰ ἢ ἐν τοῖς αἰσθητοῖς καὶ περὶ ταῦτα ὑφεστῶτα παραιτήσομαι λέγειν βαθυτάτης οὔσης τῆς τοιαύτης πραγματείας, καὶ ἄλλης μείζονος δεομένης ἐξετάσεως. »

Mox de generibus et speciebus illud quidem sive subsistant sive in solis nudis intellectibus posita sint, sive subsistentia corporalia sint an incorporalia, et utrum separata a sensibilitus an in sensibilitus posita et circa hæc consistencia, dicere recusabo : altissimum enim negotium est hujusmodi, et majoris egens inquisitionis.

Cette simple petite phrase, retrouvée au XIe siècle, posa comme une nouveauté la question de l'objectivité de la connaissance, et éveilla chez tous les hommes de science, Bénédictins ou non, une curiosité de connaître la vérité en dehors de la théologie et de la foi.

Il s'agissait, en somme, de savoir si les « idées générales » qui correspondent à nos connaissances et qui étaient appelées au moyen âge « les Universaux », c'est-à-dire les espèces, les genres et toutes les abstractions qui désignent et englobent sous un même terme une série d'êtres ou de choses similaires, représentent en même temps une réalité universelle et innée, qui s'applique aux choses indépendamment de l'esprit de l'homme, ou si ces idées n'existent que par le nom que nous leur donnons.

Et, pour prendre un exemple : le cheval, le mammifère sont un genre et une espèce que nous attri-

buons à toute une série d'êtres particuliers, mais existent-ils dans la nature et sont-ils *des réalités?* ou n'existent-ils qu'en pensée, grâce au nom qu'il nous a plu de leur donner?

§ 9. — Réalistes et nominalistes.

Dans leur réponse à cette question, les grands docteurs que nous venons de citer se divisèrent en deux camps, celui des réalistes (qui affirmaient la réalité des universaux) et celui des nominalistes (qui n'y voyaient que des noms). Et en même temps la philosophie prit dans les écoles une forme moins religieuse, qui s'inspirait des subtiles méthodes de raisonnement oral en honneur aux temps de Platon, d'Aristote et des sophistes et qu'on appela la *Scolastique.*

Pour les réalistes, parmi lesquels prennent place Scot Erigène et saint Anselme, les universaux sont bien les vrais principes des choses, ils ont seuls une réalité propre, et existent en dehors de nous à l'état d'êtres universels. En conséquence, nous pouvons avec confiance et certitude partir de ces idées générales admises pour atteindre les objets particuliers à étudier.

Pour les nominalistes au contraire, tels que Bérenger et Roscelin, les êtres individuels et les choses concrètes perçues par nos sens, exemple : tel cheval qui est dans mon écurie, sont les seules réalités existantes. Tout le reste n'est que fiction; et les Universaux comme *le* cheval, *le* quadrupède c'est-à-dire l'espèce cheval, le genre quadrupède sont de simples constructions de notre esprit, de simples noms.

Ce sera donc en partant de l'observation empi-

rique des faits individuels que le nominaliste s'élèvera de la perception sensible à la formation de catégories, de concepts et de lois. Mais ceux-ci ne sont que les auxiliaires de ses raisonnements sans aucune réalité propre.

§ 10. — Conséquences et ampleur du problème.

De ces points de vue différents découlent deux tendances différentes dans la recherche de la vérité. Les réalistes, partant de l'Universel comme première vérité atteinte, sont naturellement portés à raisonner par *déduction;* les nominalistes partant de l'individu et du particulier, sont portés à raisonner par *induction.*

Pour les réalistes, il existe certains principes qui s'imposent à l'esprit sans avoir besoin d'être prouvés par le raisonnement.

Pour les nominalistes au contraire, seul l'individu a une existence, et il n'y a pas d'autres vérités que celles que nous forgeons nous-mêmes dans notre esprit par nos abstractions, nos comparaisons et nos raisonnements.

C'est pourquoi les réalistes sont des *spiritualistes* et des platoniciens et les nominalistes des *empiriques* influencés par Aristote. Les premiers acceptent les dogmes et les idées innées et sont portés au mysticisme. Les seconds se méfient des principes *a priori* et ne veulent se placer qu'au point de vue expérimental, pratique et utilitaire. Leurs tendances sont matérialistes et sensualistes. Leur tournure de pensée est concrète et analytique au lieu d'être abstraite et synthétique comme chez les réalistes.

Ainsi apparaît toute l'ampleur du problème

avec la multitude des aspects et des nuances qu'il est susceptible de revêtir. Il est de tous les temps; il a préoccupé et il préoccupera toujours les hommes.

C'est lui, a dit Victor Cousin, « qui, à toutes les époques, tourmente et féconde l'esprit humain, et, par les diverses solutions qu'il soulève, engendre toutes les écoles. Il se teinte en quelque sorte des couleurs du temps où il se développe, mais partout, il est le fond duquel partent et auquel aboutissent toutes les recherches philosophiques ».

§ 11. — Réalisme et nominalisme dans la vie pratique.

Il se rencontre d'ailleurs à tout instant dans la vie courante et, dans un livre récent : « l'homme cet inconnu », l'éminent docteur Alexis Carrel en montre fort bien l'application à la médecine moderne.

Il remarque que beaucoup de médecins s'obstinent à ne poursuivre que des abstractions, que d'autres cependant croient que la parfaite connaissance de l'individu malade importe plus que celle de ces Universaux que sont l'être humain ou la maladie.

« Les premiers de ces médecins dit Carrel « veulent rester dans le domaine des symboles; les « autres sentent la nécessité d'appréhender le con- « cret. Et l'on voit se réveiller autour des écoles de « médecine la vieille querelle des réalistes et des « nominalistes. La médecine scientifique, établie « dans ses palais, défend, comme l'Eglise au moyen « âge, la réalité des Universaux. Elle anathématise « les nominalistes qui considèrent les Universaux

« et les maladies comme des abstractions de notre « esprit et les malades comme la seule réalité ».

A un autre point de vue on pourrait ajouter que la médecine moderne encoure également le reproche de perdre un peu trop le sens du général par l'abus démesuré des spécialisations qui la morcellent et la cloisonnent, ou encore par sa tendance excessive à n'attaquer le mal que dans ses manifestations locales sur le membre ou l'organe lésé, au lieu d'en rechercher les causes profondes dans l'organisme tout entier comme le faisaient, dit-on, les premiers disciples d'Hippocrate.

Carrel conclut, et nous conclurons avec lui, que la médecine doit être à la fois réaliste et nominaliste.

§ 12. — Nécessité d'un réalisme modéré.

Dans tous les domaines, en effet, nous avons besoin à la fois, du général et du particulier, de l'objectif et du subjectif, de l'abstrait et du concret, de la synthèse et de l'analyse.

D'une part, c'est le général qui nous fait saisir le particulier en le logeant dans le cadre commode de nos abstractions, et celles-ci sont indispensables à la construction de la science, car seules elles nous permettent le classement et les comparaisons qui font avancer l'étude et la compréhension des faits concrets.

Mais d'autre part, c'est l'étude empirique des faits concrets qui permet l'évolution et le progrès des idées, et par conséquent le perfectionnement continu de nos connaissances.

Les médecins réalistes, qui s'attaquent à la maladie en appliquant leurs formules scientifiques, ont

tort assurément de ne pas vouloir s'occuper avant tout du tempérament particulier du malade.

Mais les médecins nominalistes, qui reconnaissent à bon droit tel individu comme tuberculeux, ont tort de ne voir dans la tuberculose elle-même qu'une fiction commode, car, étant reçue dans des tempéraments particuliers, elle prend, avec chacun d'eux, une existence véritable.

La concession qu'on peut leur faire, c'est que cette existence reste individuelle dans le malade et que ce n'est que dans notre esprit que la maladie se conçoit et existe dans toute sa généralité indépendamment de ses réalisations particulières.

Cette simple observation montre qu'il n'est pas impossible de rapprocher les deux doctrines et d'admettre la réalité de l'Individuel sans nier celle de l'Universel; en proclamant, par exemple, que l'Universel existe mais qu'il n'existe pas à part des êtres particuliers. C'est précisément ce que sut faire dès le XIII[e] siècle saint Thomas d'Aquin en enseignant ce qu'on a appelé le *réalisme modéré* dont nous parlerons plus loin.

§ 13 — Acceptions diverses du mot réalisme et du mot idéalisme.

On voit par ces explications qu'en langage philosophique le mot réalisme désigne la doctrine qui reconnaît aux choses une existence objective c'est-à-dire indépendante de la pensée humaine. C'est là un sens assez différent de celui que lui donne le langage courant qui, par réalisme, entend tout simplement le goût de ce qui est clair, observable, réalisable, le dégoût des abstractions, des fictions et des utopies, l'absence d'idéal.

Il en résulte une confusion fâcheuse, car ainsi beaucoup de positivistes et de matérialistes pleins de dédain pour l'Universel se voient couramment qualifiés de réalistes ce qui est philosophiquement faux.

Et c'est aussi l'épithète de réalistes qu'on donne vulgairement en esthétique ou en littérature aux auteurs qui se flattent de voir la nature telle qu'elle est et de la traduire dans leurs œuvres aussi fidèlement et même aussi crûment que possible.

Or les peintres réalistes à la façon de Teniers, les écrivains réalistes à la façon de Zola ne sont pas précisément ceux qui, en philosophie, se classeraient parmi les réalistes, car leur souci d'observation très analytique et très concret les rattache bien plutôt au nominalisme.

Notre lecteur devra donc se méfier du langage courant, dans lequel le réalisme est exactement le contraire de ce qui est appelé « idéalisme ». Et il saura que nous ne voulons employer ici le mot réalisme que dans son sens strictement philosophique c'est-à-dire opposé au nominalisme et basé sur l'objectivité de nos connaissances et la réalité des Universaux.

Quant au mot « *idéalisme* », il faut également l'employer avec beaucoup de circonspection car, lui aussi, a fini par revêtir des sens très différents par suite des abus qu'en fait le langage courant.

On s'en sert vulgairement pour désigner toute ferveur pour une perfection ou un idéal quelconque, signification très voisine de celle de notre réalisme philosophique qui place la vraie réalité au delà des perceptions humaines.

La philosophie de Platon, par exemple, peut se dire idéaliste aussi bien que réaliste. Mais le réalisme du langage courant n'en est pas moins le con-

traire de l'idéalisme ainsi compris, puisqu'il signifie plutôt le penchant vers les réalités concrètes.

D'autre part le langage philosophique donne fréquemment un sens tout à fait différent au mot idéalisme en l'appliquant spécialement à une doctrine d'après laquelle nos idées seules et non les choses qu'elles expriment ont une existence réelle, le « non-moi » n'étant qu'une apparence. Ce genre d'idéalisme se soucie peu d'*idéal* mais ramène tout à l'*idée,* mettant en doute la réalité objective des choses hors de l'esprit; il s'apparente évidemment au nominalisme.

Ainsi, devant le problème des Universaux, ceux que l'on nomme idéalistes se trouvent, suivant la signification adoptée, tantôt dans le camp des réalistes, tantôt dans celui des nominalistes.

Pour échapper à cette confusion, nous nous contenterons de la seconde acception, celle du nominalisme. Nous éviterons donc, en dépit de l'usage courant, d'employer le mot idéalisme à propos du réalisme d'un Platon ou d'un saint Bonaventure, et nous réserverons ce terme à la doctrine conceptualiste renouvelée d'Abélard, qui fait des idées ou concepts la seule réalité et dont les plus notoires représentants se nomment : Locke, Berkeley, Fichte et Hegel.

§ 14. — Controverses théologiques soulevées par la question des Universaux.

Il va sans dire que les Bénédictins du moyen âge ne concevaient le réalisme et le nominalisme qu'au sens philosophique que leur donnait la querelle des Universaux. Ils ont abordé ce grand problème de la connaissance avec la mentalité scolastique de leur

temps, c'est-à-dire avec des principes un peu trop absolus et sous une forme dialecticienne où la préoccupation dominante était de confronter les textes des Pères de l'Eglise avec ceux d'Aristote. Cette confrontation ne pouvait que donner naissance à deux systèmes qui s'opposent violemment et qui, dans leurs applications théologiques, suscitèrent immédiatement d'épineuses controverses.

Par exemple, après avoir affirmé qu'il n'y a de réalité que dans les individus, Roscelin devait logiquement, en face du mystère de la Trinité, dire qu'il n'y a de réel en Dieu que chacune des trois personnes et que l'unité divine, l'essence commune qui unit le Père, le Fils et le Saint-Esprit, n'est qu'une figure créée par notre esprit, car on ne saurait concevoir un être suprême en trois personnes sans détruire l'individualité de sa substance et par conséquent sa réalité. Il faut donc, ou bien admettre le Trithéisme et accepter dans la Trinité trois substances et par conséquent trois Dieux distincts, ou bien n'attribuer la réalité qu'à un seul Dieu désigné par trois noms, mais sans distinction de personnes.

Et c'est en partant des mêmes principes nominalistes que Bérenger n'avait pu admettre le changement de substance du pain et du vin dans l'Eucharistie et s'obstinait à n'y voir que le « symbole » de la présence réelle, en dépit des réfutations de Lanfranc et de saint Anselme. Car puisqu'en fait le pain subsiste après la consécration dans ses attributs et ses apparences, il doit nécessairement subsister aussi en substance sous peine de n'avoir aucune existence.

La controverse dégénérait facilement en hérésie à une époque où la philosophie se confondait entièrement avec la théologie. Et les réalistes eux aussi

versaient parfois dans l'erreur, par exemple lorsque Scot Erigène, traducteur de saint Denis l'aréopagite et fortement influencé par l'école néoplatonicienne, allait jusqu'à refuser à l'individu une existence distincte de celle de Dieu, tous les êtres n'étant d'après lui qu'une émanation du Créateur.

Ainsi se dessinait une tendance panthéiste dont on trouve l'origine non seulement dans l'école d'Alexandrie mais dans les traducteurs arabes d'Aristote. Car parallèlement au développement carolingien des écoles, la civilisation arabe avait grandi à Bagdad sous les Abbassides et s'était répandue dans l'Islam jusqu'en Espagne. Au début du XIe siècle, le philosophe juif *Avicebron* et le grand médecin arabe *Avicenne*, le premier à Sarragosse, le second en Perse, avaient largement commenté Aristote et en étaient venus à professer que la matière est une et confondue avec Dieu et que le monde est éternel et animé d'un mouvement qui tend à ramener sans cesse les créatures au Créateur.

Théories audacieuses qui sont reprises au XIIe siècle avec le juif *Maïmonide* qui enseigne en Espagne et au Caire et surtout avec *Averroès* de Cordoue, le grand admirateur d'Aristote, dont l'influence sera surtout considérable au cours de la « période mendiante » qui fait l'objet de notre deuxième partie.

§ 15. — Prédominance du Réalisme au XIe siècle.

Pendant toute la période bénédictine, ces hérésies n'ont eu cependant qu'un succès très limité. Dans un cercle restreint et d'une façon passagère, elles ont pu troubler quelques esprits et provoquer

l'intervention des conciles et des autorités civiles ou religieuses; mais elles n'ont jamais réussi à entraîner l'assentiment général du monde savant. Et si l'on considère uniquement l'enseignement officiel tel qu'il était donné aux étudiants du XIe siècle, on reste en présence de deux grandes écoles bénédictines, également remarquables par l'éloquence et la science de leurs professeurs : le réalisme et le nominalisme.

Toutefois, il est incontestable que malgré le talent et le succès de plusieurs grands docteurs à tendances nominalistes, cette époque est surtout imprégnée du réalisme platonicien de saint Anselme fidèlement appuyé sur l'autorité de saint Augustin.

Si hardi en effet que soit parfois saint Anselme dans sa dialectique, il ne cesse pas de la tenir au service de la foi et les arguments d'ordre purement humain dont il fait usage ne sont destinés qu'à fortifier celle-ci. La formule « fides quærens intellectum », qu'on lui attribue signifie que c'est la foi qui doit rechercher l'aide du raisonnement pour fortifier ses dogmes, l'intelligence n'étant qu'une auxiliaire placée sous son contrôle. Selon saint Anselme, il n'appartient donc pas à la faible intelligence humaine d'aller par ses seules lumières à la recherche de la foi : intellectus quærens fidem.

Avant lui Scot Erigène, plus énergiquement encore avait dit : il faut croire d'abord pour comprendre : « nisi credideris, non intelligeris ».

Ce n'étaient pas là de vains mots sans portée pratique; car les grands événements politiques du XIe siècle sont bien le reflet exact de cette mentalité foncièrement augustinienne. La concordance est frappante entre les formules philosophiques par lesquelles Scot Erigène et saint Anselme affirment

la suprématie de la foi sur la raison et les principes politiques par lesquels les grands papes de l'époque proclament la prédominance du spirituel sur le temporel et rêvent d'absorber dans l'Eglise la société tout entière.

Quant aux croisades, dont le XIe siècle ne voit encore que la préparation et les débuts, elles sont bien aussi la manifestation saisissante de la croyance à une réalité universelle, celle de l'unité chrétienne, par laquelle les peuples d'Occident se reconnaissent une parenté spirituelle supérieure aux nationalités et se font un devoir de s'unir dans la lutte contre les infidèles sous l'autorité du Saint-Siège.

§ 16. — La Scolastique au XIIe siècle. Le Conceptualisme d'Abélard.

Après saint Anselme et Roscelin, l'enseignement bénédictin allait fournir aux débats scolastiques deux autres brillants adversaires : *Guillaume de Champeaux* et *Abélard*. Le premier, fondateur de l'abbaye et de l'école de Saint-Victor à Paris, professait comme saint Anselme la doctrine réaliste dans toute sa pureté. Abélard, à l'école Notre-Dame soutenait au contraire que le raisonnement doit précéder la foi : « intellectus quærens fidem ». Sa doctrine est un nominalisme corrigé qu'on appela le conceptualisme et qui, tout en refusant aux idées générales l'existence hors de nous, la leur accorde en nous comme conceptions de notre esprit. Doctrine assez dangereuse pour l'orthodoxie car elle ne parvenait à mettre d'accord la raison et la foi que par un artifice de dialectique consistant à donner aux Universaux un rang apparemment moins méprisable que celui de simples mots en les nommant « concepts ».

Saint Bernard, dans cette lutte de l'intelligence contre l'autorité, prit énergiquement parti pour l'autorité du dogme. Il ne craignit pas d'accuser d'hérésie l'illustre moine-professeur, trop vulgairement connu aujourd'hui par l'infortune très particulière de ses amours avec la belle et savante Héloïse, mais dont l'éloquence ardente charmait et passionnait la foule de ses auditeurs sur la montagne Sainte-Geneviève. Et Abélard, malgré ses succès, finit par se soumettre, renonçant à lutter davantage contre le grand mystique de Cîteaux qui refusait le compromis entre l'intelligence et l'enseignement dogmatique et proclamait la vanité de la spéculation intellectuelle devant les vérités révélées.

Cette troisième école qu'Abélard rendit glorieuse au XIIe siècle ne se distingue guère en vérité du pur nominalisme, et elle y aboutit fatalement si l'on veut bien se rendre compte que, sans les mots qui les désignent, les notions abstraites n'existeraient pas plus dans l'esprit que dans les choses et que par conséquent il est indifférent qu'elles soient des mots ou des concepts.

Le conceptualisme d'Abélard tout comme le nominalisme de Roscelin ne devait donc pas parvenir à diminuer sensiblement le prestige qu'avait atteint au XIe siècle la doctrine réaliste. C'est d'ailleurs celle-ci qui compte encore au XIIe siècle le plus de professeurs remarquables. A l'école de Saint-Victor, Guillaume de Champeaux eut un nombre imposant d'illustres continuateurs. Ils contribuèrent à enrichir et à préciser la doctrine de saint-Anselme; et l'ensemble des opinions émises par toute cette lignée de grands docteurs fit l'objet d'un recueil de sentences dont l'auteur *Pierre Lombard,*

qui vécut de 1100 à 1160, est resté célèbre sous le nom de maître des sentences.

§ 17. — Répercussions politiques du problème des Universaux.

Nominaliste ou réaliste, tout cet enseignement philosophique, une fois sorti des bornes de la pédagogie pure et répandu dans le public et dans la pensée des hommes d'Etat, y introduisait le germe d'importantes répercussions politiques.

L'exaltation nominaliste des droits de l'individu engendre en effet tout naturellement l'idée du particularisme et de l'indépendance de chacun des Etats européens; et cette idée constitue pour le XIe siècle une véritable nouveauté. La chrétienté était jusqu'alors considérée comme formant un seul tout à l'image de l'ancien empire romain; et l'unité politique que celui-ci avait fondée apparaissait encore, longtemps après sa chute, comme l'état normal le plus souhaitable de la société humaine.

Le nominalisme apprend au contraire à voir dans chaque Etat une personnalité distincte; il favorise toutes les formes du nationalisme et de l'autonomisme s'opposant aux impérialismes et aux tentatives de monarchie universelle. C'est encore lui qui conduit au « libre examen » et au protestantisme source des guerres de religion du XVIe siècle. Il inspire également les revendications gallicanes du clergé, les chartes constitutionnelles des Etats ou des communes, plus tard le libéralisme, la propriété capitaliste, le socialisme et les principaux fondements des démocraties modernes. On le reconnaît aussi dans tous les régimes admettant la domina-

tion d'une caste, d'une race, ou d'une classe sociale privilégiée.

Par contre l'idéologie réaliste trouverait son expression dans les conceptions impérialistes ou fédéralistes groupant en société les nations modernes comme le pape ou l'empereur avaient rêvé de le faire au moyen âge, et, d'une façon générale dans toutes les constitutions qui tendraient à faire prévaloir de grandes idées universelles acceptables par toute la communauté humaine.

Mais il est évident que, dans la pratique, on ne saurait trouver dans aucun des systèmes gouvernementaux présents ou passés l'expression parfaite et sans mélange d'un nominalisme intégral ou d'un réalisme intégral et qu'il ne peut s'agir ici que de la prépondérance de l'une ou de l'autre des deux tendances.

A l'époque que nous considérons, c'est-à-dire au XI[e] et au XII[e] siècle, les conceptions gouvernementales dominantes sont, nous le savons, le reflet manifeste du platonisme, christianisé par saint Augustin, qu'enseignent, au monastère du Bec, les grands maîtres bénédictins de la pensée réaliste. Elles semblent directement inspirées de certains passages de la « Cité de Dieu » où l'illustre évêque d'Hippone émet l'opinion que la vraie justice ne saurait exister que dans un Etat soumis à la foi chrétienne.

Un pape comme Grégoire VII saura déduire d'une telle formule que seul le roi juste est légitime, et que l'Eglise, seule garante de la vraie paix et seule gardienne de la vraie justice, pourra au besoin, par l'organe de son chef, exclure de son sein le roi injuste et délier ses sujets de leur obligation de fidélité. Ainsi vont se dégager les principes

autour desquels se développera la grande querelle du Sacerdoce et de l'Empire.

Nous montrerons dans le chapitre qui va suivre, quel a été le rôle des moines dans cette lutte passionnante où les deux antagonistes vont s'épuiser dans leurs ambitions rivales pour la souveraineté universelle.

La lutte aboutira, nous le verrons, à une défaite de l'Universalisme et à l'ascension progressive d'une puissance nouvelle : le nationalisme capétien qui, en s'alliant à la papauté chancelante, finira par anéantir le rêve séculaire de l'impérialisme allemand.

Parmi les plus récents ouvrages à lire à ce sujet, citons : Max Lamberty : le rôle social des idées (chez Lethielleux, 1938); Bertrand de Jouvenel : après la défaite, pages 133 et suiv. (chez Plon, 1942).

CHAPITRE III

RÉSUMÉ DE L'ACTION POLITIQUE DES BÉNÉDICTINS DU VIe AU XIIIe SIÈCLE

§ 1. — Importance de l'action politique des Bénédictins.

L'activité des moines dans le domaine de la philosophie et de l'enseignement leur conférait une autorité intellectuelle qui ne pouvait que les entraîner à s'intéresser à la politique. Elle les tenait en contact étroit avec les chefs d'Etat, les grands seigneurs, les évêques; elle contribuait à faire d'eux le trait d'union entre la papauté et les monarchies européennes. Beaucoup d'entre eux d'ailleurs, sans l'avoir sollicité, devenaient des évêques ou des papes. Beaucoup furent choisis comme ambassadeurs dans d'importantes négociations politiques.

Nommer tous les personnages illustres de l'école bénédictine qui ont exercé sur les événements du moyen âge une influence considérable reviendrait à retracer toute l'histoire des Mérovingiens et des Carolingiens, et à faire ensuite l'exposé du grand conflit entre le Sacerdoce et l'Empire, depuis la querelle des investitures jusqu'aux sanglants démêlés des Guelfes et des Gibelins.

Contentons-nous seulement de passer rapidement en revue les faits les plus significatifs et les hommes les plus notoires de ces temps agités et de souligner au passage, dans ce qui touche l'histoire de la France, les manifestations les moins discutables de l'influence bénédictine.

§ 2. — Attitude des moines en face des invasions barbares.

A partir du moment où l'empire romain n'eut plus assez de solidité pour résister militairement à la pression des barbares sur ses frontières, ce furent les moines qui, en convertissant et en attirant à eux les envahisseurs, ont constitué le rempart le plus sûr contre la destruction de la civilisation occidentale.

Non contents de transformer et d'éduquer les Francs, les Burgondes et les Goths en leur inculquant sur le sol même du pays conquis la pratique des croyances et des mœurs des populations indigènes, ils sont allés audacieusement au siège même de la Barbarie. Dès la fin du v[e] siècle, ils échelonnaient leurs premiers établissements le long du Danube et du Rhin, et portaient l'organisation de la société chrétienne jusque dans les régions les plus reculées du nord, tarissant ainsi la source sans cesse renouvelée des vagues envahissantes, et élargissant en même temps le champ cultivable de la civilisation elle-même.

Plus tard, les grands hommes que furent Charles-Martel, Pépin et Charlemagne ne firent que favoriser et que compléter l'exécution de ce plan magnifique de pénétration pacifique conçu et entrepris par les moines; et c'est bien à ceux-ci qu'en revient tout d'abord l'honneur.

On peut s'en convaincre par les récits d'un moine de cette époque, le vénérable saint Bède qui, vers 730, écrivait l'histoire de la conquête religieuse de l'Angleterre. Ils nous révèlent la prudence éclairée et la douce tolérance dont les premiers disciples de Colomban et de saint Benoît surent user pour s'assurer la conquête des peuples barbares, et la rapidité avec laquelle les montagnes d'Ecosse et d'Irlande se couvrirent de monastères, qui essaimèrent ensuite en Austrasie, en Helvétie et en Germanie.

Le premier soin de ces pionniers, en arrivant dans les contrées païennes, était de fonder des abbayes qui pussent devenir des noyaux de vie chrétienne, et qui avaient l'avantage de se suffire immédiatement à elles-mêmes. Ces établissements pouvaient ensuite se développer et se propager, transformant en peu de temps une contrée entière, et obtenant généralement des conversions massives d'une tribu ou d'un peuple.

Sans ce travail préparatoire qui dura plus d'un siècle, la formation du grand empire de Charlemagne eût été irréalisable. Et nous verrons que le génie de ce monarque fut de comprendre tout l'intérêt et toute la valeur de la tâche entreprise par les moines, de reconnaître en eux ses inspirateurs et ses guides, et de prendre fièrement et résolument fait et cause pour l'Eglise plutôt que de chercher à l'asservir.

§ 3. — L'Action bénédictine sous les Mérovingiens : Grégoire le Grand.

Dès la fin du VIe siècle cette féconde activité monacale avait déjà porté ses fruits. Le nom de

Grégoire le Grand (590 à 604), premier des moines qui ait siégé sur la chaire de saint Pierre, résume à lui seul une œuvre immense de restauration et de progrès entièrement inspirée de l'esprit bénédictin.

Habile à se ménager la coopération de Brunehaut ou de Clotaire, ce grand pontife combat partout l'hérésie et la simonie; il s'oppose à l'élection des laïcs à l'épiscopat comme à leur intrusion dans les élections canoniques ou abbatiales. Fondateur d'un nombre incalculable de monastères en Angleterre, en Italie et en France, il est resté le législateur de la langue, des formes et du chant de la liturgie qui porte aujourd'hui son nom.

Dans ses rapports avec l'empereur byzantin Maurice, il ne manque pas une occasion d'affirmer la primauté du spirituel. Et, tout en affectant vis-à-vis du pouvoir civil la déférence d'un sujet dévoué, il sait avec adresse faire la leçon au souverain lorsque celui-ci a méconnu cette primauté. Et un jour, il proclamera, avec une fermeté enveloppée de courtoisie, que le royaume terrestre n'a été donné aux princes que pour être mis au service du royaume des cieux, formule d'une importance considérable, et dont nous montrerons un peu plus loin le développement progressif à l'époque carolingienne. Une telle définition de la puissance impériale, écrit à ce propos le professeur Arquillière, « marque assurément plus que la primauté du spirituel. Elle assigne comme but essentiel à la puissance temporelle d'orienter les âmes vers le Salut. Et comme c'est l'Eglise qui en est l'unique dispensatrice, le rôle primordial du royaume terrestre est donc de servir l'Eglise ».

Ce principe, qui semble inspiré de saint Augustin, et que l'ancien moine qu'était Grégoire le Grand présentait à un empereur dès le début du VII[e] siècle

sous forme de simple conseil et d'exhortation, constituait pour les pontifes futurs un jalon hardiment planté, qui allait leur permettre aux XIe, XIIe et XIIIe siècles de hausser singulièrement le ton, pour lancer à la face des souverains européens de terribles avertissements.

§ 4. — Aprés Grégoire le Grand : Suite de l'action bénédictine sous les Mérovingiens.

Grégoire le Grand eut pour homonyme et contemporain *Grégoire de Tours* (540-594), qui n'est pas seulement célèbre comme grand historien des Francs mais aussi par l'activité qu'il déploie au milieu des luttes sanglantes des fils de Clotaire, et par son attitude énergique en face du tyran atroce qu'est Chilpéric. Il s'applique surtout à réaliser l'union des princes mérovingiens, seul moyen, remarque Montalembert, « de justifier la domination franque dans les Gaules ».

Les deux Grégoire ont d'ailleurs de nombreux collaborateurs ou disciples : *saint Colomban, saint Gall, saint Nizier,* jouent également auprès des fils et petits-fils de Clovis un rôle admirable de pacification et de civilisation.

Et il faut citer aussi la plus pure gloire féminine de l'ordre bénédictin de cette époque, *sainte Radegonde,* l'épouse de Clotaire, la princesse cultivée et vertueuse devenue abbesse de Sainte-Croix de Poitiers (528-587). Les cruels et redoutables conquérants francs ne sont pas toujours insensibles au dévouement et à l'incorruptible fermeté de ces personnalités d'élite, qui obtiennent d'eux parfois d'étonnantes démonstrations de contrition et d'hu-

milité, faisant suite aux plus odieux actes de sauvagerie.

Sous les rois fainéants, ce sont *saint Eloi, saint Léger* et *saint Ouen,* dont l'autorité vient efficacement tantôt diriger, tantôt contrebalancer celle des maires du Palais au milieu des pires désordres. Grâce à saint Eloi, le règne de Dagobert conquiert la sympathie populaire, car l'habile et savant orfèvre du « bon roi » est aussi un excellent ministre, ami de la justice et de la paix, grand fondateur d'abbayes et de couvents.

L'intervention bénédictine s'affirme encore de même façon un demi-siècle plus tard en Angleterre avec *saint Bède* (672-735), en Germanie avec *saint Boniface* (680-755).

En France, elle semble avoir subi une légère éclipse sous les d'Héristal, et surtout sous *Charles-Martel* (715 à 742), qui se montre grand accapareur des biens d'Eglise sous prétexte de les protéger. Le héros de Poitiers, le vainqueur des Sarrasins, s'autorisant sans doute de son prestige de sauveur de la chrétienté contre l'Islam, n'hésite pas à livrer à ses créatures les richesses des abbayes et des évêchés et à nommer aux plus hauts bénéfices ecclésiastiques des laïcs cupides et indignes.

§ 5. — L'action bénédictine sous les premiers Carolingiens.

Mais l'arrivée au pouvoir de *Pépin le Bref,* appuyée par saint Boniface et par le pape *Zacharie,* ouvre une ère d'entente et de collaboration entre l'Eglise et la monarchie franque sans cependant mettre fin à tous les abus de l'investiture laïque. Pépin est sacré par le successeur de Zacharie *Etienne II.* Il défend les états pontificaux contre

les Lombards qui avaient enlevé l'exarchat de Ravenne, et, après les avoir battus, il fait don de ce territoire à Etienne II, inaugurant ainsi la puissance temporelle des papes.

Ces bonnes relations constituent le prélude de l'immense entreprise de civilisation et de christianisation à laquelle *Charlemagne* a attaché son nom, et dont on peut dire qu'elle repose pour une large part sur l'intervention bénédictine.

Le grand animateur en est, en effet, le moine anglo-saxon *Alcuin* (725-804). Théologien, poète et savant, on lui doit l'organisation de l'enseignement des sept arts libéraux et la fondation des nombreuses écoles qui sont une des gloires du règne du grand empereur.

A côté de lui, *Angilbert,* abbé de Saint-Riquier, et *Eginhard* l'historien, sont les secrétaires du monarque et contribuent avec *Théodulphe* d'Orléans, *Smaragde,* abbé de Saint-Mihiel, *Leidrade* et *Agobard* de Lyon et bien d'autres religieux distingués, à former l'entourage dans lequel il se plaît à gouverner au retour de ses campagnes militaires.

§ 6. — **Origine du conflit des investitures. Attitude des moines dans ce conflit.**

C'est après Charlemagne que commence vraiment le grand drame du Sacerdoce et de l'Empire dont la querelle des investitures constitue le premier acte.

Pour bien comprendre la part que les moines ont prise dans ce grand conflit entre les princes et les papes, il ne faut pas perdre de vue les circonstances qui ont présidé à la fondation de l'empire carolingien : bien qu'ayant reçu du pape

Léon III la couronne impériale, Charlemagne s'était posé vis-à-vis du Saint-Siège non en obligé mais en sauveur, en protecteur contre l'hérésie et les barbares et aussi en héritier de toutes les prérogatives religieuses attachées par les traditions romaines au titre d'empereur et résultant de la confusion de l'Eglise et de l'Etat. C'est en vertu de cette conception que ses successeurs se croient fondés à revendiquer le droit de nommer à toutes les fonctions ecclésiastiques et même au trône pontifical.

Mais ces revendications sont bien timides et purement théoriques sous les descendants trop faibles du grand empereur qui sont débordés par les invasions normande et sarrasine. A ce moment, c'est la féodalité qui devient toute-puissante parce qu'elle se montre seule capable d'opposer quelque résistance aux barbares. Il en résulte un émiettement de l'autorité publique, et l'usurpation, par chaque seigneur dans son petit domaine, de tous les pouvoirs civils, militaires, religieux. Bientôt les évêchés et les abbayes deviennent, comme au temps de Charles-Martel, de véritables fiefs, dont les seigneurs donnent l'investiture par la crosse et par l'anneau, c'est-à-dire « au spirituel », et non plus seulement par le sceptre et par le glaive.

Et cet empiètement laïc se manifeste à Rome même, où les grandes familles italiennes ou germaniques d'une part, l'empereur allemand d'autre part, cherchent à avoir la haute main sur la papauté.

Le conflit est donc assez complexe : le pape et l'empereur s'opposent l'un à l'autre dans leur désir de dominer toute la hiérarchie ecclésiastique au temporel comme au spirituel. Mais chacun d'eux doit également se défendre contre l'envahissement de la puissance féodale.

Et entre ces compétiteurs, dont la partie se joue sur les frontières instables et mal définies du temporel et du spirituel, les religieux font figure de témoins actifs et remuants, qui, en principe, se tiennent aux côtés du pape leur chef spirituel direct, mais qui savent parfois lui résister quand il s'agit de leurs bénéfices et de leurs privilèges, parfois aussi le suppléer et le remplacer quand il se montre inférieur à sa tâche, parfois enfin prendre ouvertement parti contre ses ambitions temporelles.

§ 7. — L'augustinisme politique.

Nous n'avons pas ici à exposer ni à discuter les principes sur lesquels vont s'appuyer les revendications rivales des deux principaux antagonistes. Précisons seulement que la notion romaine de la suprématie à la fois civile et religieuse du pouvoir impérial a continué à prévaloir en Orient, tandis qu'en Occident elle se laissait peu à peu pénétrer par l'idée chrétienne (inculquée par les évêques et les moines aux barbares envahisseurs) en vertu de laquelle le pouvoir séculier ne tire sa légitimité et son autorité que des services qu'il rend à l'Eglise.

C'est ainsi que se développa en Occident, dès l'époque mérovingienne, après le baptême de Clovis, ce courant de pensée dont nous avons noté l'expression déjà sensible dans l'œuvre politique du pape Grégoire le Grand.

On la retrouve au VIIe siècle dans les écrits du grand théologien espagnol Isidore de Séville. Et nous avons vu qu'en France la même inspiration augustinienne avait animé les tendances de la politique au temps de Lanfranc et de saint Anselme, en liaison étroite avec l'enseignement que ces

célèbres religieux donnèrent au monastère du Bec.

Ce développement progressif a été magistralement exposé et analysé de nos jours par les récents ouvrages du professeur Arquillière, et notamment dans un livre où il définit ce mouvement sous le nom d'*Augustinisme politique.*

Ce sont, en effet, les commentateurs de saint Augustin qui, au cours du moyen âge, ont précisé et amplifié petit à petit la thèse esquissée dans la « Cité de Dieu » et ont fini par lui donner, au XIIe siècle, une expression définitive et énergique par la bouche des grands papes.

Saint Augustin, citoyen encore respectueux du pouvoir impérial romain et fidèle aux préceptes de bon civisme formulés par saint Paul et par le Christ lui-même dans le principe « Rendez à César... » n'avait certainement pas songé à pousser aussi loin que Grégoire VII les conséquences de son idéal gouvernemental.

Nous avons vu que Grégoire le Grand lui-même, malgré la fermeté de ses revendications, continuait à se dire serviteur respectueux du chef de l'empire.

C'est par des étapes successives que l'augustinisme politique a pu faire son chemin et progresser jusqu'au triomphe éphémère de Grégoire VII à Canossa. Ce résultat est dû à l'effort patient et continu des représentants de l'Eglise, et à l'appui apporté par la scolastique réaliste des moines. Mais il est dû aussi à la faveur de certains événements et de certaines situations de fait qui ont été particulièrement profitables à la cause de l'Eglise.

§ 8. — L'augustinisme de Charlemagne.

Le règne de Charlemagne peut être regardé

comme l'une de ces circonstances heureuses, ce grand monarque ayant conçu sa mission comme étant « l'accomplissement des volontés de Dieu sur terre par le bras des Francs ». C'était donc la mise en pratique parfaite de l'idéal augustinien. Elle se basait sur une confusion complète, dans la personne de l'empereur, des intérêts de l'Eglise avec ceux de l'empire qui rappelait fidèlement l'absolutisme civil et religieux des empereurs romains. Et cette confusion joua, tant que vécut Charlemagne, en faveur de la primauté du pouvoir civil, parce que cet empereur était de taille à la faire respecter, tout en se faisant lui-même une gloire d'être par son sacre et son serment de fidélité le champion de l'Eglise.

§ 9. — L'augustinisme après Charlemagne. Déplacement de l'hégémonie au profit du Sacerdoce.

Mais à sa mort, lorsque l'Eglise ne trouvera en face d'elle que les successeurs débonnaires ou incapables du grand empereur, elle saura vite faire jouer à son profit la confusion des pouvoirs, et, renversant les rôles au nom de la justice divine et du bien public, elle parlera en maîtresse à ses protecteurs trop débiles et prétendra les traiter en subordonnés et en justiciables.

L'occasion s'en présente d'ailleurs en 833 sous le pape Grégoire IV moins de vingt ans après la mort de Charlemagne : Louis le Débonnaire qui avait une première fois déjà en 822 confessé ses erreurs politiques et ses fautes envers ses fils et fait pénitence à Attigny près de Soissons, eut la faiblesse de se soumettre à une deuxième pénitence près de Colmar dans la plaine de Rothfeld (qui depuis fut

appelée « Champ du Mensonge » parce qu'il y fut trahi et abandonné par ses soldats).

Après s'être ainsi humilié devant ses fils, il accepta d'être jugé par des évêques français réunis à Compiègne et hautement approuvés par le pape Grégoire IV. Et ce sont ces prélats, parmi lesquels on relève les noms d'Agobard de Lyon et d'Ebbon de Reims, qui prononcèrent solennellement sa dégradation et son exclusion du trône, s'autorisant gravement de leur qualité de « Vicaires du Christ » et de « porte-clés du royaume des cieux ».

§ 10. — L'augustinisme aboutit à la théorie des deux glaives.

Cet événement constituait pour l'augustinisme un succès capital, car il se trouvait fortifié désormais par un précédent qui ne pouvait laisser aucun doute sur la primauté du Spirituel.

Après cela, il ne restait plus qu'à consacrer cette primauté par une définition puissante et catégorique devant laquelle toutes les velléités impériales d'empiétement sur les affaires ecclésiastiques ne pussent soulever que l'indignation et l'anathème.

C'est ainsi que prendra naissance la fameuse théorie des deux glaives au pouvoir du pape, dont l'expression la plus saisissante semble avoir été donnée par Innocent IV (1243), puis par Boniface VIII (1294), mais que, depuis 1073, Grégoire VII et ses successeurs les plus illustres : Alexandre III, Innocent III, Honorius III, Grégoire IX s'étaient déjà employés à faire triompher avec quelques variantes dans la forme.

Elle peut se résumer en ces termes :

Le glaive temporel et le glaive spirituel appar-

tiennent tous deux à l'Eglise, représentée par le souverain pontife. Mais le temporel est confié en fait au pouvoir séculier représenté par l'empereur et les rois, qui ont pour mission de s'en servir pour le bien supérieur de la chrétienté, et qui, par conséquent, encourent le jugement et l'intervention de l'Eglise lorsqu'ils s'écartent de cette ligne de conduite.

Et voici quelques-unes des variantes suivant lesquelles s'exprimaient les prétentions des différents pontifes :

« La papauté, qui a pouvoir dans le ciel et sur les âmes, doit dominer la royauté qui n'a de puissance que sur la terre et sur les corps ».

« Les rois empruntent leur pouvoir au chef de l'Eglise comme la lune emprunte sa lumière au soleil et ne possèdent leur royaume que comme un fief, qu'ils tiennent de Dieu ».

« Les deux glaives par lesquels le monde est gouverné sont tous deux au service de l'Eglise. L'un est tenu par l'Eglise elle-même, l'autre par les rois, aussi longtemps que le souverain pontife le commande ou le tolère ».

Toute l'audacieuse intransigeance de l'interprétation augustiniste apparaît dans ces formules pompeuses. Mais, avec adresse, la dialectique adverse savait utiliser à son profit les mêmes textes sacrés et trouvait moyen, toujours au nom des deux glaives de l'évangile de saint Luc, de justifier la distinction ou l'indépendance des deux pouvoirs. Ce sont là subtilités de théologiens dans lesquelles nous éviterons de nous engager.

§ 11. — Les moines et l'augustinisme politique.

Il était nécessaire cependant de placer sous les yeux de nos lecteurs les formules invoquées, car la théorie pontificale qu'elles expriment est bien aussi une théorie monacale. Ce sont des moines ou d'anciens moines qui en ont jeté les premières bases et poursuivi le développement et, en fait, les ordres religieux en sont restés le plus souvent les interprètes fidèles, sincèrement dévoués à la cause du Saint-Siège.

Par leur caractère cosmopolite et international (ou si l'on veut, supranational), les ordres religieux n'étaient-ils pas, en effet, les artisans tout désignés de cette « Société des nations » recevant ses directives du pape, qui porte le nom de *chrétienté* et qui était en germe dans l'augustinisme?

Jusqu'à l'aube des temps modernes, c'est-à-dire approximativement jusqu'au règne de Philippe le Bel, cette notion de chrétienté a marqué de son empreinte la société du moyen âge, faisant disparaître la vieille conception de l'Etat autonome et indépendant et les moines ont été tout d'abord les propagateurs de cette idée.

Ils voyaient dans l'autorité des papes la seule puissance capable de faire équilibre aux progrès du despotisme monarchique, en lui opposant le contrepoids d'une juridiction internationale souveraine et indépendante, dont l'arbitrage eût pu remplacer les guerres et les révolutions.

Conception quelque peu chimérique qui eût exigé une impartialité et un pacifisme bien rares chez les papes du moyen âge, et en face de laquelle d'ailleurs l'attitude des moines fut loin d'être constante et unanime. Nous verrons, en effet, que par la suite

il s'est trouvé aussi parmi eux d'ardents dissidents, adversaires déclarés de la théorie des deux glaives, qui, au cours de l'histoire, n'ont pas craint d'affirmer la suprématie temporelle du pouvoir impérial ou monarchique, de défendre les libertés gallicanes, de contester au Saint-Siège certains privilèges judiciaires ou financiers, voire même de lui refuser toute propriété territoriale.

§ 12. — Activité politique des Bénédictins sous Charles le Chauve et Nicolas Ier.

Pendant le règne de Charle le Chauve, monarque à allures byzantines, qui se délecte d'érudition et de théologie, un pontife éminent, *Nicolas Ier*, soutient victorieusement l'autorité du Saint-Siège et les droits de l'Eglise.

C'est l'époque où sont agités entre savants bénédictins les plus hauts problèmes : on condamne l'hérésie de Photius, on discute sur l'eucharistie avec Paschase Radbert, sur la prédestination avec Gottschalk, Scot Erigène, Raban Maur.

Tous ces doctes personnages sont activement mêlés à la politique qu'ils dirigent de façon plus ou moins ostensible.

Il faut citer surtout l'évêque *Hincmar* de Reims, ancien moine de Saint-Denis, dont l'intervention apparaît dans presque toutes les affaires importantes. Ses avis sont sollicités par les gouvernements et par le Saint-Siège. Son esprit d'indépendance a pu le faire considérer comme l'un des premiers champions du Gallicanisme.

Mais l'autorité de Nicolas domine toutes les controverses; et, sur le plan politique, ce pontificat marque déjà nettement le déplacement, au profit

du Saint-Siège, de l'hégémonie impériale et un progrès nouveau pour l'augustinisme.

§ 13. — Les papes du Xe siècle et le privilège d'Othon.

Toutefois, ses successeurs immédiats se montrent, pour la plupart, peu aptes à persévérer dans cette voie. Ce sont, en général, des incapables ou des fantoches au service des factions romaines à la tête desquelles on voit figurer des femmes intrigantes et dépravées telles que *Théodora Théophilacte* et sa fille *Marosie*. Toute une série de papes, portant pour la plupart le nom de Jean (d'où sans doute la légende de la papesse Jeanne), se succèdent alors sur le trône pontifical, qu'ils ne contribuent pas à illustrer; et la tâche des moines, pendant cette triste période, sera principalement de suppléer à leur carence.

Ces circonstances fournissent aux monarques de l'ancienne Germanie devenue l'Allemagne, la tentation de jouer un rôle prépondérant dans le monde civilisé du moyen âge. Sous les règnes de Louis le Germanique, de Charles le Gros, d'Arnoul, la féodalité allemande n'avait cessé de se développer au détriment du pouvoir monarchique ainsi que cela s'était passé en France sous les débonnaires premiers Carolingiens. Mais, suivant l'usage germanique, la royauté étant élective et non héréditaire, ce furent les plus puissantes des familles féodales allemandes qui briguèrent la couronne, et une fois élu, leur représentant n'avait d'autre idée que de poursuivre la tradition romaine et d'étendre sa suprématie sur l'Europe et sur le Saint-Siège en prenant le titre d'empereur et en devenant un nouveau Charlemagne.

Un prince saxon Othon Ier put ainsi recevoir du faible Jean XII la couronne impériale, et en 962, il se fit reconnaître expressément le droit d'élire les papes et de donner l'investiture aux évêques. C'est ce qu'on appellera le « privilège d'Othon », dont cinq empereurs successifs bénéficieront après lui sans conteste jusqu'en 1059.

Cette tutelle a d'ailleurs parfois des conséquences heureuses : en 996 l'empereur Othon III fait donner la couronne à Grégoire V qui est son neveu et qui, par ses éminentes qualités, relève le prestige du Saint-Siège. Il montre la plus grande fermeté dans plusieurs questions de discipline et de dogme, et il intervient particulièrement en France pour condamner le mariage de Robert le Pieux. En réalité, la plupart des directives sont données par les religieux de Cluny qui, en commençant par se réformer eux-mêmes, donnent à l'Eglise et au monde chrétien en désarroi le spectacle d'un relèvement moral et d'une discipline consentie dont le besoin se faisait sentir partout et qui attire sur eux la confiance générale.

§ 14. — Cluny et la famille Capétienne. Féconde collaboration.

C'est de 927 à 942 que s'opère sous la direction du saint abbé *Odon*, la grande réforme bénédictine qui, non contente d'imposer le respect de la règle, entreprend une véritable réorganisation administrative groupant sous l'autorité unique d'un abbé général les innombrables monastères qui dépendaient jusque-là des évêques.

Odilon compléta cinquante ans plus tard l'œuvre d'Odon. Il ne fut pas seulement un sage réforma-

teur de la discipline monastique mais aussi le conseiller vénéré des souverains de France et d'Allemagne. Il refusa l'archevêché de Lyon, mais du fond de son monastère de Cluny qu'il administra jusqu'en 1048, il étendait dans toute la chrétienté l'influence bénédictine et prêtait son concours à toutes les décisions gouvernementales et politiques de quelque importance.

C'est à ce moment qu'en France la famille capétienne s'élève au pouvoir. Elle suit attentivement sans y prendre une part active la lutte naissante entre le sacerdoce et l'empire. Mais par son habileté à s'enrichir et à se concilier des partisans, par sa patience et sa ténacité, elle semble déjà prédestinée à faire échec aux prétentions universalistes des Césars germaniques. Plus respectueuse que ceux-ci des droits du Saint-Siège et limitant sagement ses ambitions à l'autonomie française, elle réussira petit à petit à faire triompher l'idée nouvelle de particularisme national qui ruinera l'idée allemande de monarchie universelle.

C'est à Cluny que les Capétiens savent trouver leur meilleur appui. Ils sont tout dévoués à l'Ordre, dont ils font d'ailleurs partie en tant qu'abbés laïcs de plusieurs monastères. En montant sur le trône Hugues Capet prend l'initiative généreuse de rendre à la totalité des abbayes le droit de nommer leurs abbés, en excluant formellement toute ingérance laïque dans les élections. Ce geste, qui marque pour la féodalité un sérieux échec, et pour la vie religieuse une heureuse réforme, se place en 987. On est à l'approche de l'an mille, date jugée fatidique par les prophéties populaires, et la craintive ferveur religieuse qui en résulte ne fait qu'accentuer encore l'influence des moines.

§ 15. — Gerbert d'Aurillac.

L'un d'eux, un Français, *Gerbert d'Aurillac,* d'abord moine au monastère de Bobbio en Lombardie, puis évêque de Reims, est un diplomate éclairé en même temps qu'un grand érudit, féru de science grecque et arabe après des études en Espagne. Il sait entretenir avec les empereurs *Othon III* et *Henri le Saint,* aussi bien qu'avec Robert le Pieux, des relations cordiales et profitables à l'Eglise. C'est lui qui, sous le nom de *Sylvestre II,* devient le pape de l'an 1000 (999). Il meurt en l'an 1003 après avoir, au cours d'une longue carrière, répandu son enseignement dans un grand nombre d'écoles bénédictines et notamment à Chartres, où, sous Robert le Pieux, on voit s'illustrer après lui son meilleur disciple, le savant moine qui devient évêque, *Fulbert.*

§ 16. — Hildebrant. Abolition du privilège d'Othon.

Bientôt, un autre grand pape, *Nicolas II* (1059), s'émeut de la trop puissante coopération des empereurs allemands aux élections pontificales. Il réunit un concile au Latran et publie un décret qui supprime définitivement le privilège d'Othon acceptant seulement une coopération provisoire pour l'empereur régnant, *Henri IV.* Désormais le pape n'est plus la créature des princes, mais l'élu des cardinaux. Nouveau coup porté à l'investiture laïque quant à l'élection pontificale.

Il restait donc encore à généraliser l'interdiction en l'appliquant à toutes les nominations ecclésiastiques. Cette dernière étape va se trouver franchie, toujours sous l'inspiration bénédictine.

Déjà le décret de Nicolas II portait incontestablement la marque de cette influence, car en réalité,

l'inspirateur en était un simple moine : Hildebrant, qui avait été le conseiller très dévoué du pape Léon IX (1048), et qui devait être celui de quatre pontifes successifs avant de devenir lui-même en 1073, sous le nom de *Grégoire VII,* un des plus grands papes du moyen âge. Avec lui, la querelle des investitures entre dans sa phase décisive. Son premier soin est de décréter (1075) qu'aucune dignité ecclésiastique quelle qu'elle soit ne pourra être conférée par un laïc. Et cette mesure radicale, par laquelle l'empereur se voit exclu de tout droit d'investiture sur le clergé, est prise au moment où la fière dynastie franconienne des Henri, qui succède à la dynastie saxonne des Othon, est à son apogée après le règne triomphant d'Henri III.

Aussi, une lutte dramatique s'engage-t-elle entre le successeur de ce prince qui est Henri IV, et l'ardent bénédictin devenu souverain pontife. L'ambitieuse doctrine que soutient celui-ci ne consiste d'ailleurs pas seulement à interdire l'investiture spirituelle conférée par des laïcs, mais aussi à revendiquer pour les papes le droit de conférer l'investiture temporelle des domaines attachés aux dignités ecclésiastiques. Le clergé aurait formé ainsi au-dessus des laïcs une société à part ne relevant que du souverain pontife.

§ 17. — Suite de la querelle des investitures et Concordat de Worms.

L'œuvre politique et religieuse de Grégoire VII, ses démêlés avec l'empereur franconien Henri IV, l'humiliation de celui-ci à Canossa (1077) puis sa revanche sur le pape qui est envahi et menacé jusque dans Rome et n'est sauvé que par l'interven-

tion des Normands de Sicile conduits par Robert Guiscard, tels sont les événements mémorables qui marquent le point culminant du conflit des investitures. Ils sont le préliminaire de l'entrée en scène des Guelfes et des Gibelins. Ils sont dominés par la puissante personnalité d'un moine illustre qui devient ensuite pape; ils portent par conséquent une très nette empreinte bénédictine.

Ajoutons qu'à Grégoire VII succède un pape français *Urbain II* (1088) qui est encore un bénédictin, et un de ceux dont le nom ne saurait être oublié dans notre pays puisqu'il évoque le Concile de Clermont et la grande expédition française que fut la première croisade. Nous aurons à y revenir dans un prochain chapitre. Mais Urbain II se signale aussi dans sa lutte pour l'investiture, qu'il poursuit victorieusement contre Henri IV puis contre Henri V.

Cette lutte continue avec son successeur Pascal II, ancien moine de Cluny lui aussi et elle ne cesse qu'en 1122 par le Concordat de Worms qu'Henri V conclut enfin avec *Callixte II*, encore un pape français et un Clunisien, et qui établit la distinction équitable du temporel et du spirituel.

Par cet accord, l'empereur reconnaît à l'Eglise l'investiture religieuse par la crosse et par l'anneau. Il conserve l'investiture féodale par l'épée et en conséquence la suzeraineté de tous les biens dont les évêques et abbés étaient bénéficiaires.

§ 18. — Nouvelle phase de la querelle du Sacerdoce et de l'Empire. Guelfes et Gibelins.

Mais la querelle se rallume bientôt sur d'autres sujets de litige et prend alors un caractère nou-

veau où les questions de principes et de suprématie se trouvent dominées et compliquées par des revendications territoriales et des rivalités de nationalités et de partis dans lesquelles figurent de nouveaux compétiteurs. C'est alors seulement que les mots *Guelfes* et *Gibelins* commenceront à avoir cours pour désigner les principaux acteurs de ce grand drame politique.

Soucieux seulement de mettre en relief l'influence des moines, nous n'entreprendrons pas de faire ici un exposé complet du conflit guelfo-gibelin; mais il ne nous paraît pas inutile de faire connaître au moins très brièvement à notre lecteur quels sont les nouveaux litiges et quels sont les nouveaux compétiteurs en présence.

Les nouveaux sujets de litige ne manquent pas : droit de juridiction sur les clercs, libertés des églises nationales, supériorité des papes ou des conciles : autant de questions de principe demeurées pendantes entre les deux adversaires et où chacun revendique pour soi la part du lion.

Mais les agitations politiques dont l'Italie devient à ce moment le théâtre viennent s'ajouter à ces litiges et menacent la papauté dans son domaine temporel autant que dans sa puissance spirituelle. Entre le pape et l'empereur interviennent alors de nouveaux partenaires :

D'une part les riches cités italiennes sont en révolte contre l'aristocratie ecclésiastique et féodale des évêques; elles proclament leur indépendance, se donnent des constitutions républicaines renouvelées de la Rome antique et renversent les papes légitimes en leur opposant des antipapes.

D'autre part, un nouvel Etat a grandi dans l'Italie du Sud, celui de ces aventuriers normands de Sicile qui étaient venus en défenseurs mais aussi

en spoliateurs disputer aux envahisseurs grecs et sarrasins les territoires du Bénévent et de la Pouille. Attaqués par le pape Léon IX, ils le battent et le font prisonnier à Civitella en 1053, mais très habilement préfèrent conquérir son amitié et devenir ses vassaux et ses alliés. C'est ainsi que sous Grégoire VII leur chef Robert Guiscard se fait, nous l'avons signalé plus haut, le protecteur et le sauveur du Saint-Siège contre l'empereur Henri IV. Après lui, Roger II érige Naples et la Sicile avec Salerne et Capoue en royaume indépendant et ses ambitions menacent alors à la fois celles du pape et celles de l'empereur. Il se trouve donc à ce moment l'allié naturel des antipapes et des cités lombardes également opposés à la domination allemande et à l'autorité du pontife légitime.

Dans la querelle du pape et de l'empereur, il s'agit bien toujours de la suprématie du sacerdoce ou de l'empire, mais il s'y joint maintenant des compétitions territoriales et successorales auxquelles ni les Normands de Sicile ni les cités lombardes ne sauraient demeurer indifférents. Il y a notamment la question de l'héritage d'une princesse guelfe épouse d'un duc de Bavière, la comtesse Mathilde de Toscane qui, au temps de Grégoire VII, a fait don de Canossa et de tous ses autres domaines au Saint-Siège et cette situation fait naître dans les Etats italiens et allemands un débât insoluble au sujet duquel tous les appétits en présence entrent en contestation.

Telles sont en deux mots les rivalités qui s'affrontent et qui, en se déplaçant suivant les fluctuations de la politique et les intrigues des partis, vont alimenter pendant plus d'un siècle une lutte sans cesse renaissante entre ces deux grandes factions qui prendront les noms de *Guelfes* et de

Gibelins, les premiers, qui sont les partisans du pape et de l'indépendance italienne ont à leur tête la famille bavaroise des Guelfes; les seconds, défenseurs de la cause impériale, tirent leur nom du domaine de Weiblingen (Gibelin) qui appartenait à la famille impériale souabe des Hohenstaufen.

§ 19. — L'influence bénédictine personnifiée par saint Bernard

Au cours de ce mémorable conflit, dont les péripéties et les répercussions dépassent largement le cadre italien, l'influence des moines et de la scolastique monacale ne cesse pas d'être agissante particulièrement en France : les Guelfes, partout champions des aristocraties et des autonomies locales, sont les disciples plus ou moins conscients du nominalisme d'Abélard, tandis que les Gibelins, qu'animera bientôt le souffle poétique et passionné du Dante, se posent en fidèles gardiens de l'unité impériale et chrétienne et portent la marque de la scolastique réaliste de saint Anselme.

Remarquons cependant qu'il s'agit, pour les premiers, de constituer une Italie indépendante mais de lui donner pour chef le maître de l'Eglise universelle, et pour les seconds, d'associer l'Italie à l'Allemagne pour choisir au sein de celle-ci le successeur des Césars romains. Sous un maître différent, le but final des deux partis est donc par certains côtés pareil : établir une souveraineté universelle; ce qui explique fort bien comment des réalistes convaincus figureront aussi très logiquement dans les rangs du parti guelfe.

Tel sera le cas au XII[e] siècle pour le plus grand

nombre des bénédictins français, généralement favorables aux Guelfes, mais avant tout augustinistes et beaucoup moins préoccupés du succès des autonomies locales italiennes que de celui de la doctrine pontificale opposée aux ambitions impériales.

Et les directives auxquelles obéira cette action bénédictine partiront non plus de Cluny mais de Cîteaux. Car, à vrai dire, la grande figure d'un moine cistercien français, *saint Bernard,* domine dès lors et personnifie à elle seule non seulement toute la vie monacale, mais toute la politique de l'Eglise pendant plus d'un demi-siècle.

Sans s'être élevé comme Hildebrant jusqu'à la dignité pontificale, cet humble moine a exercé, en effet, sur les grands événements de la chrétienté, une influence au moins égale à celle de son illustre devancier. Semblable à lui par l'ardeur combative et la conviction aussi bien que par l'esprit de dévouement et le détachement absolu des grandeurs, il lui a été donné de vivre à une époque particulièrement fertile en agitations politiques et de ne rester étranger à aucune. Aussi est-il intéressant de suivre sa longue carrière, qui commence approximativement vers 1120, une dizaine d'années avant l'arrivée au pouvoir des Hohenstaufen, ces ennemis de la papauté qu'on appellera les Gibelins.

§ 20. — Rôle de saint Bernard sous Louis VI le Gros et sous Louis VII le Jeune.

En 1120, c'est un prince saxon, Lothaire II, qui porte alors la couronne impériale, tandis que *Louis le Gros* règne sur la France et que les papes *Gelase II, Callixte II, Honorius II* et *Innocent II* se

succèdent à peu d'intervalle sur le trône pontifical, mais sont tellement impopulaires en Italie qu'ils doivent à plusieurs reprises chercher en France un abri contre la révolution.

Il n'est pas encore question, avons-nous dit, de Guelfes et de Gibelins, car c'est seulement l'année 1138 qui voit l'ascension au pouvoir des premiers Hohenstaufen; mais, sous l'égide de la famille *Frangipani*, un parti important soutient à Rome les prétentions impériales de la dynastie saxonne, et va jusqu'à arracher de l'autel l'infortuné pape Gelase pour lui opposer un antipape du parti rival : un Pierreleoni.

Saint Bernard contribue activement à faire donner asile en France au pontife légitime ainsi qu'à tous ceux de ses successeurs qui seront proscrits à leur tour; il s'applique à resserrer avec le Saint-Siège les liens d'amitié qui ont été et resteront une des forces de la monarchie française.

En France, il soutient énergiquement la politique par laquelle Louis le Gros obtient contre la féodalité une série de succès en s'appuyant sur le mouvement communal et sur les religieux.

Lorsque *Louis VII* succède à son père, l'ascendant extraordinaire de saint Bernard ne fait qu'augmenter. Dans les démêlés du jeune monarque avec le comte de Champagne *Thibaut*, au sujet de l'investiture de l'évêché de Bourges, il ose prendre nettement parti contre le roi et obliger celui-ci à expier par une croisade l'odieux traitement infligé à la population de Vitry-le-François dans son église en flammes. Il est le conseiller de *Suger*, ce modèle parfait du religieux homme d'Etat; et ce sont ces deux Bénédictins, l'un cistercien, l'autre clunisien, le premier inspirant le plus souvent le second, qui

dirigent effectivement les destinées de la France pendant l'absence de Louis VII.

§ 21. — Saint Bernard, soutien de la papauté contre Arnaud de Brescia.

L'intervention de saint Bernard se montre particulièrement efficace en faveur d'*Innocent II*, nouvelle victime des révolutions anticléricales et républicaines d'Italie. Dès son avènement, ce pontife a été supplanté par un antipape : *Anaclet II;* et c'est un moine hérétique, un élève d'Abélard, *Arnaud de Brescia,* qui a suscité la révolution à Rome, prêchant partout la suppression de la puissance séculière des prêtres, et l'établissement d'un gouvernement à l'image de l'ancienne république romaine avec Sénat et consuls nommés par élection.

Nous savons déjà avec quelle ardeur saint Bernard s'était élevé contre les doctrines nominalistes et conceptualistes du célèbre dialecticien de Sainte-Geneviève. Il ne pouvait manquer d'accabler des mêmes anathèmes les conséquences pratiques que prétendait en tirer en matière politique son disciple italien en s'attaquant violemment à l'augustinisme. Et nous trouvons ici une nouvelle et frappante manifestation de l'importance que prenait sur les esprits du moyen âge le problème des Universaux, et des singulières répercussions qu'il put avoir dans le conflit du Sacerdoce et de l'Empire.

Exaltant le subjectif aux dépens de l'objectif et les droits de la liberté contre ceux de l'autorité Arnaud distinguait le temporel du spirituel comme son maître avait distingué la raison de la foi, et séparait le gouvernement laïque des intérêts tem-

porels du gouvernement ecclésiastique des consciences. Il voulait interdire à ce dernier tout empiétement hors du domaine spirituel au nom des droits de la raison humaine comme Abélard avait entrepris d'affranchir la logique de la théologie. Et les conséquences qu'il en tirait étaient : la négation pour les clercs du droit de posséder des fiefs, celle des droits régaliens pour les évêques, celle de la propriété de leurs domaines abbatiaux pour les moines, et c'était à plus forte raison le refus de toute puissance territoriale au pape.

Le succès de ces doctrines persista plusieurs années encore après la mort d'Anaclet (1138) et tint les papes presque continuellement éloignés de Rome. Mais, au cours de leurs fréquents séjours en France, ils trouvaient, grâce à l'infatigable propagande de saint Bernard, des occasions incessantes de jouer honorablement leur rôle, d'exercer leur action sur les affaires religieuses ou politiques de la chrétienté et de rétablir ainsi peu à peu leur autorité et leur prestige.

En grande pompe, Innocent II sacre à Reims le roi Louis VII. Sous sa présidence, des conciles sont tenus à Beauvais, à Reims, à Sens, et même au Latran en 1139, et c'est ce dernier concile qui condamne solennellement les doctrines subversives d'Arnaud de Brescia.

Après lui, le pape *Luce II* essaie courageusement de tenir tête à la révolution et meurt les armes à la main en marchant à l'assaut du Capitole.

Eugène III, qui lui succède, est le disciple et le protégé de saint Bernard qui lui communique son enthousiasme pour la guerre sainte et rend sa mémoire immortelle en l'associant au souvenir de la prédication de la seconde croisade.

§ 22. — Premiers succès de la papauté après saint Bernard.

Bientôt l'autorité du Saint-Siège est redevenue assez forte pour permettre à *Adrien IV* (1154), premier pape anglais, de se rétablir dans Rome, tandis qu'Arnaud de Brescia est obligé de se réfugier en Toscane. Et grâce à l'intervention armée de l'ambitieux empereur Hohenstaufen Frédéric Barberousse, dont les intérêts se trouvent pour une fois en concordance passagère avec ceux du parti guelfe, le moine hérétique et anticlérical est arrêté et impitoyablement brûlé sur l'ordre de l'empereur.

Mais c'est au successeur d'Adrien IV, au pape *Alexandre III* que revient la gloire de triompher à la fois du péril anticlérical et du péril gibelin : avec l'appui des cités lombardes, il oppose une résistance énergique aux prétentions gibelines fièrement formulées à la diète de Roncaglia en 1158 par Barberousse. Et celui-ci, finalement battu à Legnano en 1176 se voit obligé l'année suivante d'aller faire à Venise sa soumission au pape Alexandre, exactement cent ans après que le franconien Henri IV avait dû s'incliner devant Grégoire VII à Canossa.

Aux temps d'épreuves et de proscriptions vont alors succéder pour la papauté des années de grandeur dont il ne sera pas donné à saint Bernard, qui meurt en 1158, d'être le témoin, mais dont il demeure incontestablement l'un des principaux artisans.

§ 23. — Thomas Becket.

Au glorieux pontificat d'Alexandre III se rattache un important épisode de l'histoire d'Angleterre qui

concerne encore la séparation du spirituel et du temporel et n'est qu'une répercussion britannique du conflit guelfo-gibelin. Il met en relief une fois de plus l'influence bénédictine française et mérite par conséquent de ne pas être omis dans cette étude. C'est la curieuse et romanesque aventure de *Thomas Becket*, ce religieux de modeste origine qui devient à la cour d'Angleterre le favori du roi Henri II et mène tout d'abord la vie d'un grand seigneur. Mais, une fois nommé archevêque de Cantorbéry, il refuse d'être l'instrument des ambitions royales et ose protester contre les constitutions de Clarendon qui menacent le Saint-Siège dans son privilège de juridiction sur les clercs.

Une lutte ardente s'engage alors entre Becket et son ancien protecteur qui est en rebellion contre Rome et veut substituer au pape légitime un pape gibelin sous le nom de Victor V.

Proscrit d'Angleterre, Thomas Becket est obligé de s'exiler en France où il est soutenu par Louis VII mais surtout par les Cisterciens et par le pape Alexandre III alors réfugié à Sens, tandis que les Gibelins avec Barberousse donnent leur appui à Henri II. Au cours de cet exil en France, il prend le froc cistercien au monastère de Pontigny; et après une feinte réconciliation imaginée par Henri II à Chinon, il est assassiné par les partisans du roi dès son retour à Cantorbéry en 1170 et c'est là qu'il meurt au pied de son autel, victime de son dévouement à la papauté et de ses convictions profondément augustinistes. Aussi l'Eglise vénère-t-elle encore sa mémoire sous le nom de saint Thomas de Cantorbéry.

§ 24. — Continuation de la lutte du Sacerdoce et de l'Empire.

Ce n'est que six ans après le pontificat d'Alexandre III qu'un règlement put être conclu sous le nom de traité de Constance par son successeur Luce III, donnant apaisement, au moins temporairement, à la querelle de l'empire et de l'indépendance italienne comme le Concordat de Worms l'avait fait pour celle de l'empire et de la papauté. Par cet accord, les villes lombardes conservaient leurs libertés politiques : droit de s'armer, d'exercer la justice et de se confédérer entre elles. L'empereur ne gardait que le droit de confirmer leurs magistrats et le pape se voyait enfin reconnaître ses droits à l'héritage de la comtesse Mathilde.

Mais Guelfes et Gibelins restaient irréconciliables, et leur animosité se manifesta plus ardente que jamais lorsque l'empereur gibelin Henri VII, par son mariage avec la princesse Constance, fille de Roger II, s'assura la possession de la Sicile normande. Dangereuse extension de la puissance des Hohenstaufen qui leur reste acquise pour une soixantaine d'années mais qui met immédiatement en émoi le parti guelfe, déchaînant de nouvelles convoitises et de nouvelles revendications dont le développement appartient au XIIIe siècle et sort par conséquent du cadre de ce chapitre. Il nous faut donc revenir au XIIe siècle et à l'influence des Bénédictins sur d'autres événements non moins grandioses de cette époque : les croisades.

CHAPITRE IV

LES CROISADES ET LES ORDRES MILITAIRES

§ 1. — Les Bénédictins et les Croisades.

Auxiliaires parfois indociles de la papauté dans sa querelle avec l'empire, les Bénédictins furent son soutien constamment fidèle dans la grande entreprise des croisades.

Ce nouveau champ d'activité qu'inaugurait le XIIe siècle était bien fait pour tenter l'esprit d'initiative des Bénédictins. Il est superflu d'insister sur le rôle capital qu'ils y jouèrent. L'apostolat de Pierre l'Ermite et de Robert d'Arbrissel, appuyés par Urbain II pour la première croisade, celui de saint Bernard appuyé par Eugène III pour la seconde, furent des exemples suivis par toute la congrégation bénédictine qui se jeta dans l'aventure avec la plus généreuse ardeur.

Alarmés du sort malheureux de la Terre Sainte soumise à l'Islam, les Bénédictins ont ouvert les yeux à l'Europe chrétienne sur le danger qui menaçait la civilisation occidentale, et ce sont eux qui ont trouvé les moyens les plus propres à provoquer l'élan des volontés.

De même qu'ils avaient encouragé toutes les institutions généreuses du moyen âge telles que la Chevalerie, la Paix de Dieu, la Trêve de Dieu, ils s'appliquèrent à cultiver le goût des pèlerinages et l'esprit aventureux des Français d'alors, et saisirent l'occasion qui s'offrait de donner un but religieux et élevé aux instincts batailleurs des familles féodales.

Celles-ci étaient d'ailleurs tellement à l'étroit sur leurs terres trop peuplées qu'une saignée de six cent mille hommes comme celle que coûta, dit-on, la première croisade, devait passer presque inaperçue sur la Métropole.

Urbain II, dans son appel aux armes, ne manqua donc pas, à côté des arguments de piété et de pénitence, de vanter les richesses et la fertilité de la Palestine; et la perspective d'une vie plus large, fastueuse même, dans cette terre promise, doubla sans doute l'enthousiasme des masses à se dévouer à une sainte cause.

Mais lorsqu'on songe de sang-froid aux difficultés et aux aléas d'une telle randonnée à travers des pays inconnus, on doit reconnaître qu'il fallait vraiment une foi inébranlable comme celle qu'entretient la vie monastique, pour oser prêcher des aventures aussi follement risquées pour l'époque, et y persévérer malgré les échecs et l'insuffisance des moyens. Et il est permis de penser que s'il ne s'était pas trouvé des moines pour dénoncer avec tant d'audace le péril islamique et entraîner impérieusement les chrétiens vers la Palestine, l'histoire de la civilisation européenne aurait pu être complètement changée.

D'une part, en effet, l'élan fanatique des hordes musulmanes, arrêtées jadis par Charles-Martel, mais redevenues dangereuses, aurait fort bien pu

renouveler la menace de Poitiers, s'il n'avait pas été tout au moins contenu et affaibli par plusieurs siècles de croisades plus chargés d'ailleurs de défaites que de victoires pour les chrétiens.

Et, d'autre part, cette longue période de choc avec la civilisation orientale a été, malgré de cruelles hécatombes, génératrice de grands progrès pour les relations internationales, pour la marine et le commerce, pour les sciences et pour les lettres, et même à certains égards, pour les mœurs. Ne vit-on pas, en effet, au temps de Saladin comme au temps de saint Louis, un curieux sentiment de respect et de tolérance religieuse et chevaleresque se développer entre chrétiens et infidèles.

L'impulsion donnée aux Croisades par les religieux a donc eu des conséquences incalculables dans tous les domaines.

Et ce ne fut pas seulement comme prédicateurs, comme aumôniers et comme prêtres que les Bénédictins apportèrent leur concours à ces expéditions; ils surent aussi, en mainte occasion, combattre et verser leur sang sur le champ de bataille. La création, après l'entrée à Jérusalem des Croisés, de ces moines chevaliers qu'on appela Hospitaliers, Templiers, Teutons et d'autres encore, porte bien d'ailleurs l'empreinte bénédictine et doit nous arrêter un instant.

Ces institutions à la fois religieuses et guerrières furent, en effet, dès leur origine, de véritables ordres monastiques; et c'est la nécessité où elles se trouvèrent de lutter et de se défendre, qui rendit bientôt prédominantes leurs attributions militaires.

§ 2. — Les Hospitaliers.

Le premier en date de ces ordres, qui est celui des Hospitaliers de Saint-Jean, avait pris naissance bien avant l'état de guerre. C'était à l'origine un simple hôpital pour les pèlerins; et les premiers croisés, une fois maîtres de Jérusalem, s'empressèrent de l'encourager. C'est alors que sous la direction d'un chevalier provençal, *Pierre-Gérard de Martigues,* les frères qui desservaient cet hôpital formèrent un ordre monastique non cloîtré dont les membres étaient astreints aux vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, à un certain nombre de prières journalières, et aussi à la pratique des armes. Leur costume comportait un manteau noir avec au côté gauche une croix blanche à huit pointes, symbole des huit béatitudes auxquelles ils devaient toujours aspirer.

Chassés de Jérusalem par Saladin en 1191, ils vinrent s'établir à Saint-Jean-d'Acre. Et dans la suite de leur longue carrière, ils durent émigrer successivement à Chypre, à Rhodes et à Malte, d'où les appellations successives de *Chevaliers de Saint-Jean-d'Acre, Chevaliers de Rhodes, Chevaliers de Malte,* sous lesquelles ils sont connus, ayant laissé partout où ils passèrent une grande réputation de bravoure et de bienfaisance. Ils eurent non seulement une armée, mais une flotte redoutable, et construisirent des forteresses qui sont encore aujourd'hui, tel le fameux Krack des Chevaliers en Syrie, d'éclatants témoignages de leur grandeur.

Cet ordre est celui de tous les ordres militaires qui resta le moins oublieux de sa mission primitive de sauvegarde du Saint-Sépulcre et du respect de sa règle qui était celle de saint Augustin. Ce fut

aussi celui qui céda le moins à la tentation d'accroître sa fortune et de poursuivre en Europe des visées politiques.

§ 3. — Les Templiers.

On ne saurait en dire autant de l'ordre non moins célèbre des Templiers qui prit naissance en 1119, c'est-à-dire vingt ans après la première croisade. Neuf chevaliers ayant à leur tête *Hugues de Payens* et *Geoffroy de Saint-Omer* constituèrent une sorte de pieuse gendarmerie qui se donna pour mission de protéger l'arrivée et le séjour des pèlerins en Palestine. Ils prirent le nom de Chevaliers du Temple parce qu'ils furent logés par le roi Baudoin II dans le temple de Salomon.

Ils se placèrent, bien avant la prédication de la seconde croisade, sous la haute protection de saint Bernard qui ne cessa de les encourager, et en 1135 leur donna une règle. C'est donc sous une inspiration essentiellement cistercienne qu'ils se formèrent. Mais moins de vingt ans plus tard, leur luxe excessif et le relâchement de leur discipline leur attiraient déjà les réprimandes de leur illustre maître. Ils n'en obtinrent pas moins, au point de vue religieux, l'important privilège d'être soustraits à la juridiction du patriarche de Jérusalem et de dépendre directement du pape, alors que tous les autres cisterciens restaient soumis aux évêques.

Admirables d'héroïsme sur le champ de bataille, capables, comme au combat de Nazareth, de lutter victorieusement un contre dix, ils furent loin d'être toujours irréprochables dans le partage du butin, et leur rapacité au siège d'Ascalon n'est que trop connue.

Comblés de faveurs par les papes, les empereurs et les rois, ils virent s'accroître leurs richesses et leurs domaines par des quantités de legs et de donations. A tel point que, cent cinquante ans après sa fondation, l'ordre qui groupait alors une armée de vingt mille chevaliers, comptait neuf mille commanderies ou bénéfices territoriaux répartis dans tous les pays et dont les revenus se chiffraient par millions. A Londres, ils furent dépositaires d'une partie des richesses de la couronne d'Angleterre. A Paris, leur trésor était enfoui dans l'*enclos du Temple*, vaste domaine fortifié et impénétrable. Ils purent ainsi fournir leur appui financier à qui bon leur semblait, servir d'intermédiaires et de prêteurs dans les grandes négociations, et jouer par ce moyen un rôle politique occulte. C'était une véritable puissance internationale qui, par son or, sa force militaire et son caractère religieux, se faisait craindre et respecter universellement.

Si la liberté de mœurs de beaucoup de Templiers pouvait prêter à critique et rendre leur piété suspecte, l'engagement religieux n'en restait pas moins à la base de leur vocation, et le rituel en fut toujours scrupuleusement respecté. Il y aurait même eu, dit-on, à côté des pratiques et cérémonies orthodoxes, certaines initiations secrètes qui devaient plus tard motiver les accusations de Philippe le Bel. Quoi qu'il en soit, les vœux des Templiers étaient sévères et ne différaient guère de ceux des Hospitaliers, avec ce correctif que l'autorisation de mariage fut accordée à quelques-uns d'entre eux sous la condition de donner à l'ordre une portion de leurs biens après leur mort et de ne plus porter l'habit blanc qui était leur marque distinctive avec une croix rouge brodée d'or à huit pointes.

Contrairement aux Chevaliers de Saint-Jean (avec lesquels ils eurent d'interminables querelles), les Templiers ne survécurent qu'assez peu de temps aux Croisades. Leur puissance orgueilleuse devait se heurter en France à la volonté jalouse et implacable de Philippe le Bel, et nous aurons à parler bientôt, à propos de l'Inquisition, du fameux procès qui consomma leur chute.

§ 4. — Les Chevaliers teutoniques.

A l'imitation de ces deux grands ordres qui sont des créations françaises, il se forma, sous l'égide des autres nations qui prirent part aux croisades, plusieurs institutions analogues dont la principale est celle des *Chevaliers Teutoniques* ou *Frères de Sainte-Marie*. Leur organisation se rapproche beaucoup de celle des Hospitaliers. Mais c'est en Europe centrale que se développèrent surtout leur action et leur influence.

En 1284 ils étaient maîtres de tout le pays compris entre la Vistule et le Niémen; en 1309, ils choisirent Marienbourg pour capitale; puis soumirent entièrement la Prusse et furent entraînés à des guerres sans fin contre la Lithuanie et la Pologne. Leur histoire, qui finit au XVI[e] siècle, se confond avec celle de l'Allemagne du moyen âge dont ils sont les véritables fondateurs.

Nous ne ferons que mentionner les autres ordres qui présentent tous un caractère national et appartiennent, comme les Teutons, plus à l'histoire de leur pays qu'à l'histoire générale de la chrétienté. Ce sont : pour l'Espagne l'ordre de *Calatrava,* fondé en 1158 et dont, par la suite, tous les souverains d'Espagne à partir de Ferdinand et Isabelle

étaient d'office nommés grands-maîtres, et l'ordre de *Montesa* en 1316. Pour le Portugal, *l'ordre du Christ.*

Celui de la *Toison d'or* pour les Pays-Bas, l'Espagne et l'Autriche, celui des *Saints Maurice et Lazare* pour la Savoie, celui des chevaliers de *Saint-Etienne* pour la Toscane.

§ 5. — **Conclusion sur les Ordres militaires.**

Quels que soient les abus, les erreurs regrettables, les crimes même que l'histoire ait pu imputer à ces différentes institutions, on ne saurait méconnaître la noblesse de l'idéal qu'elles se sont proposé et qui n'a de précédent dans aucune des civilisations antérieures.

Elles présentent, en effet, toutes les vertus de la chevalerie, exaltées jusqu'au renoncement et au dévouement total, car elles chargent le même individu du double fardeau de l'existence guerrière et de l'existence monacale, le vouant tour à tour aux périls du champ de bataille et au soulagement de la souffrance, l'obligeant à renoncer à la gloire du guerrier comme à la sécurité du moine.

On ne songe pas assez à l'immense progrès moral que de tels principes et de tels exemples ont nécessairement opéré sur la société contemporaine qui voyait les plus redoutables des hommes de guerre exercer la charité auprès des malades et des lépreux.

Il est incontestable que l'apostolat bénédictin fut pour une bonne part le guide et l'inspirateur de ces mœurs nouvelles, et il faut voir là une preuve de plus de l'action efficace qu'il exerça du VIe au XIIIe siècle.

La période historique qui commence avec les croisades est à cet égard particulièrement instructive car c'est seulement à partir du XIe siècle qu'il existe à proprement parler une littérature médiévale pouvant nous fournir sur le rôle des moines par les œuvres littéraires qu'ils ont écrites eux-mêmes ou par celles qu'ils ont plus ou moins marquées de leur empreinte, de nouveaux témoignages de leur influence philosophique ou politique qui ne sauraient être négligés.

CHAPITRE V

LES MOINES
DANS LA LITTÉRATURE MÉDIÉVALE
JUSQU'AU XIII° SIÈCLE

§ 1. — Apparition de la littérature romane. Triple aspect de la place qu'y occupent les Bénédictins.

Bien qu'ayant encore ignoré l'imprimerie, l'époque que nous considérons a eu ses écrivains, qui, en vers ou en prose, ont exprimé sa pensée et reflété les influences diverses qu'elle a subies. On ne saurait donc étudier le rôle politique et intellectuel des moines du moyen-âge sans en rechercher les traces dans la littérature.

Nous avons déjà eu l'occasion de montrer que les monastères bénédictins avaient été le refuge de la pensée et la sauvegarde du patrimoine littéraire pendant les invasions barbares, et qu'ils avaient concouru puissamment à la renaissance des lettres à l'époque carolingienne. Nous avons cité les noms des moines les plus célèbres depuis Bède et Alcuin qui, par leurs écrits en langue latine, avaient commenté la philosophie antique et la théologie des pères de l'Eglise, discuté le problème des Universaux et fourni à l'histoire des Francs, des Anglo-

Saxons ou des Goths, les premiers récits authentiques que la postérité nous a transmis.

Mais à côté de ces doctes penseurs, de ces chroniqueurs et de ces biographes laborieux qui dans le recueillement du cloître continuaient à illustrer les lettres latines, le moyen âge voyait se former une littérature d'un genre moins didactique, plus soucieuse de plaire que d'enseigner et déjà expressive d'une certaine individualité nationale.

Et en même temps se faisaient entendre sur le sol de France les premiers accents d'un langage nouveau, enrichi d'éléments barbares celtes et germaniques qui allait peu à peu se substituer au latin. Au nord de la Loire, ce sera *la langue d'oil*, formée des dialectes locaux : picard, wallon ou anglo-normand, mais surtout du dialecte francien, celui de l'île de France, qui finit par prédominer. Au sud de la Loire et jusqu'aux rivages méditerranéens, ce sera la *langue d'oc*, ensemble des dialectes méridionaux parmi lesquels domine le provençal. La première aura ses *trouvères* et ses *menestrels* (au delà du Rhin ils s'appelleront *minnesingers* et emploieront les dialectes germaniques) ; la seconde ses *troubadours* et ses *jongleurs*, tous héritiers des anciens *bardes* celtes et germains.

Mais cette éclosion ne se fera guère avant le XIe siècle. Les mœurs brutales et sanguinaires des temps mérovingiens, les incursions sans cesse renouvelées des barbares n'offriront pendant longtemps qu'un climat trop peu favorable à la formation d'une littérature proprement dite, aussi bien dans les régions wallonnes ou anglo-saxonnes que sous le ciel provençal, italien ou espagnol. On ne connaît guère, en effet, pour toute la période antérieure aux croisades, d'autres monuments écrits authentiques de la langue romane que le fameux

serment de Strasbourg prononcé par Louis le Germanique en 842, quelques vies de saints, et une « Cantilène de sainte Eulalie » d'auteur inconnu, qui date du xe siècle.

Il nous suffira donc de ne considérer que la fin de notre période bénédictine, c'est-à-dire le xie et le xiie siècle, et d'y passer en revue successivement toutes les branches de la littérature qui ont été cultivées en vers ou en prose au cours de ces deux cents ans. Nous nous demanderons à propos de chaque genre littéraire quelle place y ont occupé les moines soit par leurs propres écrits, soit par l'influence qu'ils ont pu avoir sur les écrivains, soit même par les jugements que ceux-ci ont porté sur eux en bien ou en mal.

Nous aurons ainsi un tableau aussi complet que possible d'une époque littéraire de deux siècles considérée du point de vue spécial de la place qu'y occupent les moines.

§ 2. — La poésie héroïque : origines monastiques des chansons de gestes.

Il semble que les premières manifestations poétiques des races latines sous l'influence de la double invasion germanique et musulmane aient été des chants de guerre, des hymnes ou des récits épiques décrivant les exploits, les vertus et la mort glorieuse d'un héros ou d'un saint, et que ce soit autour des sanctuaires religieux abritant les tombes ou les reliques de ces personnages, que leur glorification littéraire ait revêtu ses premières formes.

On considère en effet comme assez probable, et c'est l'opinion qui a été très savamment développée

par le professeur Bédier, qu'autour de ces sanctuaires se formaient des spécialistes, soit des religieux, soit des « jongleurs », soit des professionnels plus ou moins nomades qui, d'un monastère à l'autre, sur la route des pèlerinages, allaient chantant avec accompagnement de quelque instrument de musique, des poèmes qu'ils avaient reçus par tradition orale ou qu'ils avaient parfois eux-mêmes composés.

Sans aller jusqu'à poser en principe comme le voudrait le professeur Bédier, l'origine monastique de toutes les chansons de gestes, il faut reconnaître que c'est presque toujours aux abords des couvents et dans les lieux même où s'étaient pieusement conservés les souvenirs et les traditions des chefs illustres et légendaires, que se sont trouvés des conteurs et des poètes pour célébrer leurs exploits.

Le caractère religieux apparaît sans aucun doute dans un des premiers poèmes en langue romane que nous ait transmis le XIe siècle : une *Vie de saint Alexis*, où le héros nous est dépeint renonçant au monde le jour de ses noces, et qui contient une véritable apologie de la vie de retraite et de mortification.

La même empreinte monacale est facilement reconnaissable dans un grand nombre d'autres poèmes qui nous sont restés, surtout lorsque leurs sujets sont empruntés à la vie des martyrs ou des saints.

Mais tout en évoluant vers la civilisation et en se laissant pénétrer par le Christianisme, les Germains et les Francs gardaient leurs mœurs rudes et guerrières et restaient plus sensibles à l'héroïsme du champ de bataille qu'à celui du martyre. Aussi voit-on de plus en plus cette nouvelle poésie sinon éclose, du moins cultivée et enrichie autour des

monastères, exalter de préférence les hauts faits d'armes et choisir ses héros parmi les chefs de guerre plus ou moins légendaires mais universellement connus des populations auxquelles elle s'adressait.

§ 3. — Les principaux Cycles épiques du XII[e] siècle.

Bientôt une tradition se formera pour cataloguer ces « hauts faits » ou « gestes » et leur donner en quelque sorte un brevet d'authenticité en les classant par matières ou cycles :

Il y aura la *matière de France* qui célèbre Charlemagne et ses preux, la *matière de Bretagne* dont le centre est le roi Arthur entouré de ses chevaliers de la Table ronde : Perceval, Lancelot, Amadis, Tristan; la *matière antique* ou de Rome qui évoque et modernise les héros de l'Enéide, de l'Iliade et de l'Odyssée tout en y mêlant dans un parfait anachronisme la grande figure d'Alexandre.

Chacune de ces catégories de Gestes comprend elle-même des subdivisions. Ainsi, dans la matière de France on distingue :

La *Geste du roi* dont les héros sont : Roland, Olivier et les autres paladins et barons de Charlemagne.

La Geste de *Guillaume Courtnez* ou d'Orange qui relate les exploits d'un duc de Toulouse appelé encore Guillaume de Gellone, ceux de son père Aymeri de Narbonne et ceux de son aïeul Garin de Monglane.

La *Geste de Doon de Mayence* dont les autres acteurs sont : Raoul de Cambrai, Girard de Roussillon et surtout les quatre fils Aymon qui sont : Renaud de Montauban, Alard, Richard et Guichard,

célèbres par leur merveilleux cheval Bayard et par l'aide qu'ils reçoivent de leur cousin l'enchanteur Maugis d'Aigremont au cours de leurs aventures dans la forêt des Ardennes.

Une autre série de Gestes s'inspire entièrement des Croisades et emprunte ses titres aux principaux épisodes de la lutte des chevaliers chrétiens contre les infidèles. Telles sont: « la Chanson d'Antioche », « le Bastard de Bouillon », « la Conquête de Jérusalem ».

On peut encore citer la Chanson des Saxons de Jean Bodel d'Arras, la « Chanson des Lohérains » du trouvère champenois Jean de Flagy, très caractéristique des anciennes mœurs féodales et qui se rattache à l'un et à l'autre des deux premiers cycles. Son héros principal est Garin le Lohérain dont on à fait Lohengrin.

Et pour compléter le tableau des principales sources épiques de cette période du moyen âge, une place importante doit être faite à la source gothique venue des bords du Danube et du Rhin et que domine le souvenir impressionnant des Huns, des Goths, des Burgondes et d'une peuplade soumise par les Burgondes appelée les *Niebelungen*.

Etzel (Attila), le grand conquérant tour à tour terrible et magnanime, Dietrich (Théodoric), l'illustre empereur Ostrogoth vainqueur en 493 de l'Hérule Otaker (Odoacre), qu'il a bloqué dans Ravenne. Et les compagnons de Théodoric : le vieux guerrier Hildebrant et son fils Hadebrant, Gunther (Gondicaire), Sifrit, ses vassaux ou alliés, et les princesses fatales : Brunehild, Chriemhild, Hildegonde, telles sont les figures à la fois historiques et fabuleuses qui peuplent ces poèmes ténébreux où le sentiment national est intimement lié à la légende fantastique.

De tous ces groupes épiques, aucun ne semble avoir échappé à l'influence plus ou moins sensible des monastères bénédictins. Et si, dans bien des cas, le nom de l'auteur du poème est ignoré et sa qualité de religieux ou de laïc douteuse, il est du moins presque toujours possible de désigner l'ordre monastique sous les auspices duquel chacune de ces épopées a été composée et diffusée.

§ 4. — Les moines de saint Denis et la chanson de Roland.

Par exemple, en ce qui concerne les épopées carolingiennes du cycle du Roi, il est notoire que les moines de Saint-Denis y ont eu une large part de collaboration. *La Chanson de Roland,* dont l'archevêque guerrier *Turpin* (ancien moine de Saint-Denis) est l'un des héros les plus typiques, apparaît dans son ensemble très conforme aux données d'une *Vita Caroli magni et Rolandi* qui date du IXe siècle et qui est connue sous le nom de Chronique de Turpin. Ce dernier toutefois n'en serait probablement pas le véritable auteur. Un éminent médiéviste du siècle dernier M. Gaston Paris a établi en effet que les cinq premiers chapitres du pseudo Turpin ont été rédigés par un moine espagnol de Saint-Jacques de Compostelle, les autres par un moine de Saint-André de Vienne, et que l'ensemble a été revu et corrigé par un religieux de Saint-Denis. L'inspiration ou tout au moins la contribution bénédictine se trouve ainsi pleinement confirmée.

Quant à l'auteur de la chanson elle-même, sa personne ne nous est pas connue, seul son nom Turoldus ou *Théroulde* est donné par le dernier vers. Cependant certains historiens ont reconnu en

lui un abbé de Fécamp, d'autres un abbé de Malmesbury. Mais en l'absence de vérification absolument probante, mieux vaut se garder d'affirmer que cet écrivain portait ou ne portait pas l'habit religieux. On retrouve assurément dans son poème non seulement la reproduction fidèle des épisodes de la Chronique bénédictine de Turpin, mais on y découvre surtout un sentiment à la fois religieux et patriotique qui porte bien la marque de cet esprit bénédictin français, déjà très profondément national au XIe siècle, et résolument partisan d'une féodalité fidèlement soumise au monarque.

C'est là d'ailleurs un caractère très particulier à la chanson de Roland, qui lui donne une place de choix parmi les autres chansons de gestes et permet de la considérer comme notre véritable épopée française.

§ 5. — Sources monastiques des autres épopées françaises.

D'un caractère moins national, parce que moins intimement liés à l'histoire des rois de France, les exploits de Guillaume Courtnez et de ses compagnons ont pour cadre la frontière méridionale, où la féodalité lutte contre les incursions sarrasines. Mais là encore, nous trouvons des Bénédictins : ceux du monastère d'Aniane près de Montpellier, ceux du monastère de Gellonne près de Lodève, qui ont pris soin d'en recueillir les récits, de les orner d'épisodes surgis de l'imagination populaire et de leur donner peu à peu une forme épique.

De même, à la frontière wallonne, c'est au monastère de Saint-Riquier en Ponthieu que grandit et s'amplifie le roman des quatre fils

Aymon ainsi que toutes les autres légendes du cycle de Doon de Mayence.

§ 6. — Les moines Gallois et les romans de la Table ronde.

Si maintenant nous quittons la matière de France pour considérer l'épopée bretonne, c'est encore au seuil des couvents bénédictins que nous en trouverons l'origine. Car toutes les légendes du roi Artus au Arthur, ce monarque qui, au VI[e] siècle, défendit le pays de Galles contre les Saxons, sont empruntées : soit à une chronique parue vers 1170 sous le nom d'*Historia Britonum* dont l'auteur est un moine gallois *Geoffroy de Monmouth,* soit au *liber Gradalis* (livre du Graal), œuvre d'un religieux de l'abbaye de Glastonbury dans l'île d'Avalon, et dont le trouvère *Robert de Boron* a tiré la légende du Saint-Graal.

Ces ouvrages contiennent l'ensemble des traditions celtiques concernant le roi des Bretons, son magique protecteur l'enchanteur Merlin et tous les chevaliers ses compagnons que réunit sans distinction de préséance une Table ronde, et qu'enflamme la même ardeur mystique pour la conquête du Saint-Graal, coupe mystérieuse contenant le sang précieux du Sauveur qui donne la Sagesse et la Grâce à celui qui peut y tremper ses lèvres.

Il est aisé de retrouver dans plusieurs de ces récits le souvenir de coutumes barbares jadis chantées dans les camps par les anciens bardes mais interprétées et adoucies en passant par le cloître jusqu'à devenir de purs symboles de la foi chrétienne et de la rédemption.

Dès 1155, les légendes bretonnes de Geoffroy de Monmouth sont traduites par un chanoine de

Bayeux Robert *Wace* qui, dans son roman le Brut, célèbre en vers français, un ancêtre d'Artus nommé Brutus, petit-fils d'Enée, et dans un autre roman : le Rou, raconte la conquête de la Normandie par Rollon. Et c'est dans un couvent du Worcester que, quelques années plus tard, l'adaptation anglaise du roman de Brut fut faite par le moine Layamon.

Puis, c'est le célèbre trouvère *Chrestien de Troyes,* contemporain de Louis VII et de Philippe-Auguste, qui exploite très habilement cette source inépuisable d'aventures romanesques, pour en tirer une série de poèmes qui feront les délices de la société féodale, aussi bien à la cour des rois capétiens qu'à celle des Plantagenets d'Angleterre, où la langue romane était parlée, et la littérature romane hautement appréciée, surtout sous le roi Henri II.

Lancelot du Lac ou le roman de la charette, Yvain ou le chevalier au lion, Perceval le Gallois, etc., tels sont les titres des principaux poèmes qui firent, des deux côtés de la Manche, l'immense succès de Chrestien de Troyes.

Il est suivi dans cette voie par une foule d'autres trouvères parmi lesquels le Normand Béroul qui compose Tristan et Yseut, et par la princesse Marie de France qui vécut à la cour d'Angleterre au XIIe siècle et écrivit de courts poèmes appelés « lais », dont les plus connus sont : Lanval, le Chèvrefeuil, Guigemar.

Entre toutes ces légendes, celle du Saint-Graal, exploitée par Chrestien de Troyes dans le roman de Perceval et bientôt après par le grand poète allemand Wolfram von Eschenbach dans son Parsifal, est l'expression la plus significative de la pensée religieuse du moyen âge et de l'influence mystique des monastères sur l'inspiration des trouvères et des minnesingers.

Mais chez tous ces écrivains les artifices ingénieux de la composition littéraire ne tardent pas à étouffer l'expression naïve et impersonnelle des traditions héroïques; et le roman épique breton dévie très rapidement vers la galanterie chevaleresque. A l'épopée nationale fruit des souvenirs populaires et de l'imagination d'une race guerrière, on voit alors succéder dès la fin du XIIe siècle, le roman d'aventures, régal d'une aristocratie élégante et courtoise, éprise de galanteries et de féeries dont les sources d'inspiration devront évidemment être cherchées désormais ailleurs que sur la route des pèlerinages et des couvents.

§ 7. — Les moines de Fulde et de saint Gall et la poésie héroïque germaine.

Quant à l'épopée allemande, dont nous avons indiqué les origines hunes et gothiques, elle prendra très vite elle aussi le caractère chevaleresque et courtois des romans d'aventures de la Table ronde. Elle les imitera et les traduira d'ailleurs souvent avec bonheur, ainsi que ceux du cycle de Charlemagne, mais en les mélangeant à ses propres légendes, et en y ajoutant une note plus lyrique, plus éloquente et plus passionnée qu'on chercherait vainement dans les autres littératures médiévales.

Nous ne voulons considérer pour le moment que la vieille épopée allemande antérieure au XIIIe siècle et qui n'a pas encore subi l'influence de la poésie chevaleresque.

Attila est le personnage central de cette poésie épique germanique comme Charlemagne est celui de l'épopée franque; mais l'Attila germanique ressemble bien plus à notre Charlemagne qu'au sau-

vage conquérant, au farouche ennemi de la chrétienté dont les nations latines ont fait le « fléau de Dieu ». Il se présente sous l'aspect d'un roi pacifique et généreux autant qu'invincible, respectueux du christianisme, mais d'un christianisme qui n'a pas encore complètement banni les légendes mythiques des bardes païens ni le souvenir des mœurs barbares.

Et cependant, c'est encore dans la pieuse retraite d'une abbaye et sous le froc bénédictin que deux lettrés du monastère de Fulde ont poétisé les exploits des héros de la bataille de Ravenne de l'an 493. Ils nous ont transmis ce fragment admirable connu sous le nom de « Chant de Hildebrand », qui nous fait assister à la rencontre dramatique du vieux guerrier Hildebrant et de son fils Hadebrant qui, après de longues années de séparation ne se reconnaissent pas et se provoquent au combat.

Et c'est encore à un religieux, au moine *Eckhart* du couvent de Saint-Gall que nous devons l'intéressant poème de Walther et Hildegonde.

Il offre la particularité d'être écrit en hexamètres latins, mais il appartient bien à la tradition nationale des Germains et n'est que la traduction d'un texte allemand.

Le sujet est l'histoire de deux otages de nations vaincues par Attila, un jeune prince et une jeune princesse dont on nous décrit l'existence fastueuse à la cour d'Attila, vainqueur magnanime qui traite royalement les prisonniers et cherche à se les attacher. Mais après quelques années de cette douce captivité, ceux-ci se souviennent d'avoir été fiancés, se déclarent leur amour et s'évadent à la faveur d'un banquet. Ils rejoignent leurs patries après mille combats et mille péripéties qui se terminent par l'entrée au couvent du héros Walther.

§ 8. — Conclusion sur la poésie héroïque.

Ces quelques exemples montrent suffisamment que la pensée bénédictine n'a pas été étrangère à la formation du genre épique dans les différentes littératures romanes. Et si nous n'avons parlé que des pays septentrionaux c'est qu'il n'y a pas lieu de faire, à propos de la chanson de gestes, une place à part aux pays latins. Sans doute en Espagne et en Italie il y eut avant le XIIIe siècle une poésie héroïque qui n'est nullement négligeable, mais elle ne s'y est développée que par de larges emprunts à celle des pays du Nord et principalement à celle de la France. Et les nombreux couvents bénédictins répandus sur leurs territoires ont contribué comme en France à favoriser ses débuts.

Il ne faut cependant pas refuser à l'épopée espagnole une certaine originalité faite de grandeur sévère et de patriotisme.

On peut admirer par exemple dans le poème du Cid un accent pathétique et stoïque qui n'a rien des rodomontades qu'on pourrait attendre du pays de Don Quichotte. Et en ce qui concerne l'Italie, hâtons-nous de dire que si jusqu'au XIIIe siècle elle se borne elle aussi à des imitations, elle saura bientôt se placer au tout premier rang dans le genre épique grâce à l'incomparable génie de son grand poète Dante.

De cette petite enquête sur les origines de la chanson de gestes nous retiendrons donc l'influence très marquée des Bénédictins, et en même temps, une prédominance non moins frappante de la pensée française sur le développement de l'épopée médiévale dans tous les pays.

§ 9. — Rayonnement littéraire de la France à l'étranger.

C'est d'ailleurs, remarquons-le, sous l'inspiration toute française des réformes clunisiennes et cisterciennes, que la vie bénédictine régénérée prenait partout une extension nouvelle.

Et c'est parallèlement, que la pensée française s'assurait dans toutes les littératures une place manifestement prépondérante : elle pénétrait en Italie avec les Normands de Robert Guiscard (1050), en Angleterre avec ceux de Guillaume le Conquérant (1066), dans toute la chrétienté à la faveur des croisades.

Aussi, le domaine littéraire de la France au moyen âge s'étend-t-il en réalité bien au delà des limites du royaume. Et il en résulte qu'on ne peut convenablement apprécier ce qui touche à la littérature romane non plus que ce qui touche à l'influence clunisienne ou cistercienne sans déborder largement le cadre français.

§ 10. — Genre lyrique : la poésie provençale.

Si dans le genre épique c'est le Nord qui a servi de modèle au Midi, pour la poésie lyrique au contraire, ce sont les troubadours provençaux qui ont été les précurseurs et les maîtres des trouvères.

La douceur du climat méditerranéen, les joyeux manoirs des seigneurs du Midi, la grâce accueillante des châtelaines lettrées, le souvenir encore vivace de la civilisation romaine, et aussi le contact des Arabes d'Espagne qui communiquèrent à l'idiome provençal une certaine allure légère et sensuelle, donnèrent naissance à une littérature superficielle

et brillante qui se complaisait moins aux sujets graves, aux chants patriotiques ou aux questions religieuses qu'aux délicates complaintes d'amour et aux déclarations galantes. Nous aurons donc peu de choses à dire de cette « gaye science », qui s'exprime en ballades, chansons et pastourelles ou encore sous forme de pièces dialoguées appelées sirventes, tensons et jeux-partis. Elle offre évidemment assez peu de points de contact à l'influence des moines et des couvents encore qu'un de ses troubadours les plus illustres, Bernard de Ventadour, soit allé finir ses jours dans un monastère.

Elle s'épanouit surtout dans le petit royaume d'Arles, fondé en 879 par le duc d'Autun Boson, beau-frère de Charles le Chauve. Et c'est de là qu'elle se répandit dans tous les pays méditerranéens. Elle fut la première littérature de l'Espagne et de l'Italie; elle vint ensuite dans le Nord communiquer un peu de sa verve aux trouvères et aux minnesingers.

Mais précisément au moment où les autres littératures bénéficiaient de son inspiration, elle disparaissait elle-même de son pays d'origine, étouffée dans la crise albigeoise qui dura vingt-cinq ans (1208 à 1233) et fit de la Provence un champ de carnage et de désolation.

Cette fois, c'était bien la question religieuse qui passait au premier plan; et nous verrons plus loin quelle fut en ces circonstances l'attitude des moines.

La littérature témoigne de l'importance et de la continuité de leur action. Mais elle nous montre aussi les réactions d'une opinion publique dont ils ont cessé d'être les seuls inspirateurs et les maîtres et devant laquelle ils apparaissent parfois en accusés.

§ 11. — Médiocre influence des Moines sur la poésie lyrique.

Qu'il s'agisse de la poésie lyrique provençale, assez indulgente, voire même sympathisante envers l'hérésie albigeoise, ou de celle du Nord très influencée par la tournure courtoise et galante que prenait l'ancienne chanson de gestes, il est certain que la Muse médiévale au XIIe siècle s'éloigne volontiers des pensées austères et chrétiennes et qu'elle incline même vers un certain paganisme assez peu conciliable avec l'esprit bénédictin.

Parmi les quelques œuvres lyriques qui peuvent être attribuées à un religieux ou qui contiennent un hommage ou une allusion à la vie monastique, citons d'abord une touchante pièce de vers : « le Congé » par laquelle le trouvère Jean Bodel atteint de la lèpre dit adieu à ses amis avant d'aller abriter sa triste vie dans un cloître.

Quelques autres poèmes comme : « *le Tombeur de Notre-Dame* » dont Massenet a fait son « Jongleur de Notre-Dame », *les Miracles de la Vierge* du bénédictin Gauthier de Coïncy, et une œuvre d'un pathétique profondément mystique : *le Chevalier au barisel* présentent une réelle valeur littéraire en même temps qu'un caractère essentiellement monastique. Il faut retenir aussi le nom du moine *Hélinand* qui vécut à la cour du roi Philippe-Auguste et composa sous le titre de « Vers de la Mort » des stances d'une très belle envolée.

§ 12. — Les Bénédictins et l'art dramatique : les jeux liturgiques.

Plus tardive que la chanson ou l'épopée, la litté-

rature dramatique n'existe pas encore, à proprement parler, à l'époque où nous nous plaçons, car les premiers « Miracles » sont du XIIIe siècle, les premiers « Mystères » du XIVe.

Néanmoins, la représentation scénique jouit déjà d'une certaine faveur sous la forme rudimentaire du drame liturgique. C'est dans les cérémonies même du culte que celui-ci prend naissance, à l'occasion de certaines grandes fêtes qui évoquent des sujets poétiques ou populaires tels que la nativité, les rois mages, la Passion; et ce sont les églises ou les chapelles des couvents qui lui servent tout d'abord de théâtre. Tel est le cas d'une pièce intitulée « Jeu des Vierges sages et des Vierges folles » dans laquelle la liturgie latine s'accompagne de scènes figurées, écrites en idiome populaire, et auxquelles le clergé n'était pas seul à prendre part.

Un pas de plus est fait vers la fin du XIIe siècle : la représentation n'a plus lieu à l'intérieur du sanctuaire et la scène est transportée sur le parvis. Le jeu d'Adam et le jeu de saint Nicolas sont de cette époque. L'auteur du dernier est ce même Jean Bodel le trouvère devenu lépreux dont il a été parlé plus haut.

Le sujet du drame est l'intervention de saint Nicolas auprès d'un émir, sectateur de Mahomet qui se convertit à la foi chrétienne parce que saint Nicolas lui a fait miraculeusement restituer un trésor volé.

On y trouve des scènes pleines de vie et de pittoresque où la verve comique se mêle à l'émotion religieuse.

C'est d'ailleurs l'époque où des éléments profanes et parfois burlesques s'introduisent jusque dans l'église. On imagine par exemple : la fête de l'âne, sans doute en mémoire de celui qui portait le Sei-

gneur entrant à Jérusalem, la fête « des fous » ou « du Deposuit » où, pour rappeler le verset : « Deposuit potentes de sede », les évêques, abbés et chanoines abdiquaient pour un jour les attributs de leurs dignités en faveur des jeunes clercs et des enfants de chœur. Ces manifestations essentiellement populaires, prennent même bientôt un caractère licencieux, ce qui contribue à séparer plus nettement les offices du culte et l'art dramatique qui désormais sera exercé par des troupes d'amateurs dûment autorisés par privilège royal tels que les « confrères de la Passion », « les Enfants sans soucis », « les Clercs de la Basoche ».

Mais il n'en reste pas moins que les premiers essais de la littérature dramatique sont essentiellement religieux et doivent beaucoup aux Bénédictins.

§ 13. — Les Bénédictins et le genre satirique.

Les tendances populaires vers une littérature quelque peu primesautière et irrévérencieuse que nous venons de signaler ne se manifestent pas seulement dans le genre dramatique. Elles affectent, en vers ou en prose, la plupart des autres formes de la littérature, et en font naître de nouvelles. On voit apparaître des apologues et des fables renouvelées d'Esope ou de Phèdre comme l' « Ysopet » de la princesse Marie de France, des contes légers ou didactiques, des bestiaires, des poèmes ou des romans allégoriques tels que le « Roman de Renard » dans lequel les animaux sont mis en scène pour figurer anonymement et impersonnellement telle passion ou telle condition sociale et la ridiculiser.

Mais c'est seulement au XIII[e] siècle que tous ces genres vont se développer et que nous pourrons y trouver l'écho des jugements plus ou moins sévères ou mordants de l'opinion publique à l'égard des moines.

Il est à remarquer en effet que jusqu'à l'apparition des Ordres mendiants, la vie monastique a peu de détracteurs, et que les Bénédictins jouissent encore d'une place de choix et d'une considération assez rarement contestée dans toute la littérature antérieure au XIII[e] siècle.

Et puisqu'il s'agit des moines et du genre satirique, il convient de mentionner ici l'œuvre connue sous le nom de « Bible Guyot » dont l'auteur est un certain Guyot né à Provins vers 1150 qui, après un voyage à Jérusalem se fait moine à Cluny et compose dans sa retraite un poème qui est plutôt une satire qu'une Bible et dans lequel il critique avec un certain humour les vices et les travers de son temps. Cet ouvrage à la fois poétique, historique, théologique et satirique est un curieux exemple de la façon dont, aux époques de transition, plusieurs genres très différents mais encore mal définis se trouvent associés et confondus dans une même composition.

§ 14. — Les Bénédictins prosateurs : la philosophie et l'histoire avant le XIII[e] siècle.

En ce qui concerne la prose, demeurée beaucoup plus longtemps fidèle à la langue de l'Eglise, ce sont incontestablement les moines qui en sont encore les plus notoires et presque les uniques représentants, qu'il s'agisse de philosophie ou d'histoire.

Pour la philosophie, nous avons eu l'occasion

dans un précédent chapitre, de parler assez longuement de la scolastique bénédictine, pour ne plus avoir à revenir sur l'importance considérable de l'œuvre de tous ces grands maîtres de la pensée qui, de saint Anselme à Pierre Lombard, en passant par Abélard et Guillaume de Champeaux, illustrèrent à la fois la philosophie médiévale et les lettres latines.

Pour l'histoire, nous ne nous étendrons pas davantage non plus sur les grands narrateurs comme Grégoire de Tours, Isidore de Séville, Bède, Eginhard, Geoffroy de Monmouth, Robert Wace, grâce auxquels toute l'histoire de la pénétration du christianisme dans le monde barbare nous est connue, et qui tous étaient des moines bénédictins.

Dans les grandes abbayes, à Cluny, à Saint-Denis, à Saint-Germain-des-Prés, à Saint-Gall, tous les événements étaient consignés dans des annales ou des chroniques rédigées en latin, et c'est dans ces mêmes couvents que s'élaborèrent les premiers essais de prose romane historique et les premières traductions en langue vulgaire des anciennes chroniques. Une des plus intéressante à consulter est celle connue sous le nom de chronique du moine de Saint-Gall qui constitue une des principales sources de l'histoire de Charlemagne.

Pour les époques postérieures, il faut retenir les noms de *Guibert de Nogent*, de *Robert le Moine*, de *Raoul Glaber*. Ce dernier naquit en Bourgogne à la fin du xe siècle, fut moine à Saint-Léger puis à Cluny; sa chronique, divisée en cinq livres, va de 900 à 1044.

En Angleterre, le bénédictin *Guillaume de Malmesbury* écrit une Gesta Regorum Anglorum de 449 à 1126, et une Historia novella de 1126 à 1142 ainsi qu'une histoire des monastères anglais.

Au XIe siècle le bénédictin allemand *Lambert* de l'abbaye d'Hersfeld près de Cassel compose une histoire universelle du commencement du monde à 1050 suivie d'une histoire d'Allemagne de 1050 à 1077.

Au XIIe siècle *Benoît de Sainte-More*, auteur d'une chanson de gestes du cycle antique sur la guerre de Troie, écrit également une intéressante Chronique des ducs de Normandie.

Au XIIIe siècle, un bénédictin anglais Mattieu Paris, protégé du roi Henri III, rédige un essai d'histoire universelle : Chronica majora, et une Historia minor qui est un abrégé de la 1re en 3 volumes.

Mais, sans parler de tous ceux d'entre eux qui ont personnellement fait œuvre d'écrivains, il faut remarquer que l'on doit tout d'abord aux Bénédictins d'avoir été les principaux inspirateurs des croisades, et d'avoir ainsi contribué très efficacement quoiqu'indirectement, à l'épanouissement du genre historique.

Le goût des aventures ne pouvait en effet que développer celui des récits d'aventures; et bon nombre de croisés, à leur retour de terre sainte ou au cours de leurs expéditions, se plurent à écrire leurs mémoires et à raconter en détail les grands événements dont ils avaient été les acteurs ou les témoins.

Parmi les récits de la 1re croisade, ceux d'un chevalier français *Gaultier*, compagnon de Godefroy de Bouillon, qu'il ne faut pas confondre avec « Gautier sans avoir » nous sont restés sous le titre de Bella Antiochena. Plus tard, *Raoul de Caen* qui vécut à Antioche dans l'intimité des princes normands Bohémond et Tancrède, composa, mi-partie en vers, mi-partie en prose, une « Gesta Tancredi » à la gloire des héros de la conquête de Jérusalem.

La 3e croisade célébrée en vers par « *Ambroise d'Evreux* » dans son poème « la Guerre Sainte », eut pour historien en prose l'archevêque « *Guillaume de Tyr* » qui en avait été l'instigateur et le prédicateur.

Quant à la 4e croisade, elle trouva dans la personne de *Villehardhouin,* comte et maréchal de Champagne, qui y avait pris part sous l'empereur Baudoin, un observateur plein de finesse et un conteur attrayant. Son « histoire de la Conquête de Constantinople » inaugure brillamment cette magnifique série des grands chroniqueurs français qui se poursuivra jusqu'à la Renaissance avec Joinville, Froissard et Commines.

A l'aurore du XIIIe siècle, l'histoire cesse donc d'être le monopole des couvents. Mais la tâche modeste et laborieuse des savants bénédictins est loin de prendre fin. Elle continuera plus que jamais à faire progresser la science historique qui, parmi toutes les branches de leur activité, demeure aujourd'hui encore, une de celles où leur renommée s'est le plus glorieusement maintenue.

Conclusion de la première partie.

Pendant toute la période antérieure au XIIIe siècle, l'histoire des religieux se confond en quelque sorte avec celle de l'Eglise et même avec l'histoire de la chrétienté, tant est grande leur influence sur la pensée philosophique et sur la vie politique. Ils étaient en effet l'élite de la société religieuse, à une époque où le système social tout entier reposait sur la foi catholique et où il y avait réellement confusion comme au temps de l'empire romain entre la religion et l'Etat. C'est pourquoi l'autorité d'un

Alcuin, d'un Gerbert, d'un Hildebrant ou d'un saint Bernard apparaissait comme naturelle et nécessaire dans le règlement des grands problèmes politiques aussi bien que dans les débats philosophiques ou théologiques.

Par la place qu'ils occupent dans la littérature et plus encore par celle qu'ils ont eue dans l'enseignement, les moines bénédictins ont exercé leur action à tous les échelons de la vie sociale : dans les hautes classes les papes, les évêques, les juristes et les titulaires de tous les hauts emplois, qu'ils portassent ou non l'habit religieux, avaient été nourris par eux du trivium et du quadrivium. Ils apportaient nécessairement la tournure d'esprit de leurs maîtres dans l'exercice de leurs fonctions. Et dans les classes populaires, c'était le plus souvent auprès des religieux bénédictins qu'on apprenait à lire. On peut donc dire que l'opinion publique était en grande partie leur œuvre; et on les trouve en effet à l'origine de toutes les idées nouvelles, de tous les systèmes philosophiques, et aussi de tous les mouvements politiques ou religieux tels les croisades, qui ont passionné les esprits et dirigé l'évolution de l'histoire.

L'action politique qu'ils ont exercée est d'ailleurs inséparable de leur enseignement philosophique. La concordance est frappante entre le réalisme augustinien de saint Anselme et l'augustinisme politique de Grégoire VII qui aboutit au triomphe éphémère de Canossa. Et nous avons vu par la suite le nominalisme d'Abélard susciter en Italie la révolution anticléricale d'Arnaud de Brescia, et influencer en France le progrès du gallicanisme naissant.

L'importance des débats scolastiques ne fera d'ailleurs que s'accentuer pendant la nouvelle période que nous allons aborder. Si ce sont désor-

mais les grands docteurs dominicains et franciscains qui remplacent dans les chaires universitaires les professeurs bénédictins, les ardentes discussions de ces nouveaux venus autour du problème des Universaux ne passionneront pas moins les esprits et auront également leurs répercussions jusque dans les compétitions des princes et les destinées des nations.

DEUXIÈME PARTIE

PÉRIODE MENDIANTE

CHAP. I. — Les Ordres religieux et le mouvement philosophique au XIIIe siècle.
CHAP. II. — Les moines et l'Inquisition en France.
CHAP. III. — Le Procès des Templiers.
CHAP. IV. — Réaction franciscaine contre l'Inquisition dominicaine.
CHAP. V. — Les Religieux et la Guerre de Cent ans.
CHAP. VI. — Déclin de l'influence des Religieux.
CHAP. VII. — Les frères mendiants dans la littérature médiévale.
Conclusion.
Liste chronologique.

SOMMAIRE
DES CHAPITRES DE LA PÉRIODE MENDIANTE

CHAPITRE PREMIER

Les ordres religieux et le mouvement philosophique au XIIIe siècle.

§ 1. — Circonstances politiques dans lesquelles apparaissent les Ordres mendiants.
§ 2. — Nouvel aspect du clergé régulier à partir du XIIIe siècle.
§ 3. — Les Ordres mendiants. Leur programme commun.
§ 4. — Enumération des Ordres mendiants et des autres Ordres religieux du moyen âge.
§ 5. — Rôle prépondérant des Franciscains et des Dominicains. Pas de rivalité entre leurs fondateurs.
§ 6. — Tendances différentes des Dominicains et des Franciscains.
§ 7. — Les Ordres mendiants et l'Université au XIIIe siècle.
§ 8. — Tentatives d'opposition aux privilèges des Ordres mendiants.
§ 9. — Les grands docteurs franciscains.
§ 10. — Les grands docteurs dominicains.
§ 11. — Les trois grandes écoles scolastiques du XIIIe siècle.

§ 12. — Dissidents panthéistes.
§ 13. — Sectes hérétiques franciscaines.
§ 14. — Jean de Parme.
§ 15. — Roger Bacon.
§ 16. — Raymond Lulle.
§ 17. — Siger de Brabant.
§ 18. — Saint Thomas et le problème des Universaux.
§ 19. — Conceptions politiques de Saint Thomas.
§ 20. — Duns Scott.
§ 21. — Guillaume d'Occam.
§ 22. — Considérations sur l'intervention des moines dans la politique.

CHAPITRE II

Les moines et l'Inquisition en France.

§ 1. — Réprobation que soulève l'Inquisition.
§ 2. — Explication de l'intolérance religieuse et du caractère politique de toute hérésie au moyen âge.
§ 3. — L'hérésie vaudoise.
§ 4. — L'hérésie albigeoise.
§ 5. — Premières mesures d'Inquisition épiscopale en 1184.
§ 6. — Mission des légats cisterciens sous Innocent III en 1204.
§ 7. — Assassinat du moine Pierre de Castelnau et croisade de Simon de Montfort (1208-1223).
§ 8. — Intervention des Moines Mendiants dans l'Inquisition épiscopale.
§ 9. — Règles de compétence et de procédure des tribunaux ecclésiastiques en matière d'hérésie.
§ 10. — En 1239, établissement par Grégoire IX d'une Inquisition papale permanente confiée aux Frères Mendiants.

§ 11. — Conclusion sur l'Inquisition. Intérêts divers qui ont fâcheusement concouru à son développement.
§ 12. — Attitude de Saint Louis à l'égard de l'Inquisition et de l'hérésie.

CHAPITRE III

Le procès des Templiers.

§ 1. — Philippe le Bel et les Religieux.
§ 2. — Caractère exceptionnel du procès des Templiers.
§ 3. — Griefs cherchés contre les Templiers.
§ 4. — Pression exercée sur le pape Clément V. Arrestation et condamnation des Templiers.
§ 5. — Abolition de l'Ordre du Temple en France et à l'étranger.

CHAPITRE IV

Réaction franciscaine contre l'Inquisition dominicaine.

§ 1. — Divergences entre Franciscains et Dominicains.
§ 2. — Le Franciscain Bernard Délicieux fait intervenir Philippe le Bel contre l'Inquisition dominicaine.
§ 3. — Tentative de soulèvement en Languedoc.
§ 4. — Insuccès final de la réaction franciscaine.
§ 5. — Commencement de décadence des ordres mendiants.

CHAPITRE V

Les Religieux et la guerre de Cent ans.

§ 1. — Tableau rapide des troubles qui accompagnent la guerre de Cent ans.
§ 2. — Noble attitude de l'élite des religieux mendiants.
§ 3. — La mystique mendiante et les œuvres d'art qu'elle inspire contribuent à créer l'atmosphère qui prépare Jeanne d'Arc.
§ 4. — Rôle actif des religieux dans certaines questions politiques.
§ 5. — Importance croissante du rôle politique de l'Université.
§ 6. — Déclin de la Scolastique.
§ 7. — Franciscains et Dominicains dans l'Université.
§ 8. — La querelle de l'Immaculée Conception.
§ 9. — Prépondérance de l'influence franciscaine.
§ 10. — Intervention de l'Université contre le grand schisme.
§ 11. — Intervention de l'Université conre l'hérésie hussite.
§ 12. — Intervention de l'Université pour les libertés gallicanes.
§ 13. — Politique bourguignonne et antifrançaise de l'Université.
§ 14. — Responsabilités franciscaines ou dominicaines.
§ 15. — Rôle effacé de l'Inquisition dominicaine au procès de Jeanne d'Arc.
§ 16. — Rôle de Cauchon au procès de Jeanne d'Arc.
§ 17. — Les Dominicains et Jeanne d'Arc.
§ 18. — Les Franciscains et Jeanne d'Arc.
§ 19. — Hostilité des Templiers.

CHAPITRE VI

Déclin de l'influence des Religieux.

§ 1. — Les religieux non mendiants à la fin du moyen âge.
§ 2. — Principale cause de leur décadence : « La Commende ».
§ 3. — Les vocations forcées.
§ 4. — Insuffisance des tentatives réformatrices.
§ 5. — La collation des bénéfices sous le régime de la Pragmatique.
§ 6. — Autres causes de corruption des ordres religieux.
§ 7. — Origine de l'Humanisme : le concile de Florence (1439).
§ 8. — La chute de Constantinople (1453).
§ 9. — Développement de l'Humanisme en face du catholicisme.
§ 10. — Réaction dominicaine : Savonarole.
§ 11. — Les religieux et la Réforme.

CHAPITRE VII

Les frères mendiants dans la littérature médiévale.

§ 1. — Les Mendiants et leur mystique sont-ils absents de la nouvelle littérature épique?
§ 2. — Les conteurs dominicains.
§ 3. — Les conteurs franciscains.
§ 4. — La Divine Comédie.
§ 5. — La littérature religieuse des mendiants.
§ 6. — Littérature pamphlétaire contre les Mendiants.
§ 7. — Les Mendiants et le genre dramatique. Evolution du drame liturgique.

§ 8. — Miracles.
§ 9. — Mystères.
§ 10. — Le théâtre comique.

Conclusion.

Liste chronologique.

CHAPITRE PREMIER

LES ORDRES RELIGIEUX ET LE MOUVEMENT PHILOSOPHIQUE AU XIIIe SIÈCLE

§ 1. — Circonstances politiques dans lesquelles apparaissent les Ordres mendiants.

Le commencement des croisades et le déroulement du grand conflit entre la papauté et les monarchies sont les deux grands faits historiques dépassant d'ailleurs le cadre français, qui dominent l'histoire de la chrétienté à la fin du XIIe siècle.

Pendant la période suivante, les croisades vont continuer avec Philippe-Auguste et saint Louis, dispersant au loin la chevalerie et les grands seigneurs et permettant ainsi à la puissance royale de se développer au détriment de la féodalité.

Quant à la querelle du Sacerdoce et de l'Empire devenue conflit Guelfo-Gibelin, elle va se poursuivre aussi avec un nouvel acharnement, car l'Empire, fortifié par l'acquisition de la Sicile et de Naples et gouverné par les princes allemands les plus ambitieux et les plus autoritaires, semble plus puissant que jamais.

Mais les papes de cette grande époque, tous

habiles et énergiques diplomates vont être pour les empereurs des adversaires redoutables. Ils sont toutefois assez rarement issus des couvents et les religieux deviennent au XIIIe siècle des auxiliaires et des exécutants plutôt que les dirigeants de la politique pontificale.

On les verra par exemple établis en Sicile par les soins du pape pour y mener secrètement campagne contre ce « satanique » ennemi du Saint-Siège qu'est l'empereur Frédéric II. Mais leur rôle est de second plan et nous risquerions de nous écarter de notre sujet si nous entreprenions de retracer dans toutes ses péripéties la lutte qui se poursuit entre le Sacerdoce et l'Empire pendant la nouvelle période que nous abordons. Très brièvement, indiquons-en du moins les résultats généraux :

Ils se traduisent par l'épuisement des deux principaux antagonistes et le succès apparent de la papauté. Mais celle-ci bien que victorieuse a gravement compromis son prestige moral en jouant sa partie dans les rivalités européennes et en se montrant non moins avide de biens et d'honneurs que ses compétiteurs laïques.

Peu à peu les papes voient décroître leur autorité temporelle et même spirituelle devant celle toujours plus envahissante des monarchies en dépit du prestige et des succès momentanés d'un Innocent III, d'un Grégoire IX, d'un Innocent IV, d'un Boniface VIII. Et quand ce dernier, non content de dominer l'empereur allemand, croira pouvoir dicter ses volontés au roi de France et que Philippe le Bel osera le braver et même le faire insulter à Anagni en 1303, c'est le successeur de saint Pierre qui finalement devra s'incliner en prisonnier devant l'héritier de saint-Louis. Incident gros de

conséquences! prélude de la captivité d'Avignon et du grand schisme d'Occident!

Même l'extraordinaire ruée des croisés vers la terre sainte qui est le fruit des efforts persévérants des moines et des papes et qui réalise magnifiquement l'ambition de ceux-ci de grouper les monarchies chrétiennes sous un programme commun bien augustinien, apparaît plutôt comme destructive de l'autorité papale à cause de ses répercussions particulièrement favorables à l'abaissement de la féodalité et aux progrès de la monarchie.

C'est donc en vain qu'à plusieurs reprises la doctrine des deux glaives étale avec fracas le triomphe apparent de son augustinisme, elle révèlera un jour sa fragilité. En face d'elle grandit insensiblement avec les progrès de la puissance royale fortifiée des idées gibelines, une autre doctrine : celle des *Libertés gallicanes,* appuyée sur le nationalisme capétien. Son épanouissement complet ne se fera d'ailleurs que fort longtemps après l'époque que nous étudions, mais déjà, pendant ces derniers siècles du moyen âge, elle viendra souvent faire échec aux prétentions des grands papes.

Contre ceux-ci, en effet, se dresseront, dès le XIIe siècle, les grands gibelins d'Allemagne : les Henri III, les Barberousse, les Frédéric II et les glorieux rois de France de Louis VI à Philippe le Bel, qui prétendront ériger leur royaume idéal sur la terre et non pas « hors de ce monde », c'est-à-dire sous la tutelle de Rome. Ils trouveront des moines scolastiques non augustiniens ou fortement imbus d'Aristote pour réprouver l'intrusion du spirituel sur le temporel, et collaborer à rompre l'unité de la chrétienté au profit de l'individualisme naissant des nations rivales qui prennent insensiblement conscience de l'idée de « patrie ».

Dans tous les domaines, d'ailleurs, le XIII[e] siècle est un siècle d'émancipation. Tandis que les croisades épuisent la puissance féodale, les corporations s'organisent, les communes s'affranchissent, l'enseignement cesse d'être soumis à la théologie, des écoles non bénédictines sont ouvertes un peu partout, et, sous Philippe-Auguste, l'Université de Paris est fondée.

D'autre part, sous l'influence des croisades, le contact avec la science arabe et avec les civilisations grecque et byzantine répand dans tout l'Occident et tout d'abord en Espagne des connaissances nouvelles, dominées par l'étude plus approfondie d'Aristote.

Nous avons vu que, déjà au X[e] siècle, le savant pape Sylvestre II (Gerbert d'Aurillac) avait puisé à cette source hispano-arabe. Mais c'est surtout au XIII[e] siècle que Platon et saint Augustin vont se trouver confrontés avec Aristote. Dogmatistes et empiriques (qui continueront à s'appeler réalistes et nominalistes) s'acharneront avec des arguments renforcés, dans leur passionnante querelle, et, dans ces joûtes oratoires, le réalisme augustinien devra désormais céder du terrain.

§ 2. — Nouvel aspect du clergé régulier à partir du XIII[e] siècle.

En face de ces temps nouveaux, le clergé régulier va prendre aussi une autre figure : les Bénédictins qui avaient été le meilleur appui de la papauté sont devenus avant tout (et les Templiers en ont donné l'exemple) de très riches propriétaires fonciers. Ils sont loin de présenter l'image fidèle du renoncement et de l'ascétisme primitifs.

Au point de vue de l'enseignement, ils sont nettement supplantés par la création de l'Université; ils cessent d'avoir le monopole des écoles, et gardent seulement intacte leur grande tradition d'érudition et de copies de manuscrits.

Enfin, ils cessent d'être, avec les chanoines de la Règle de saint Augustin, les seuls représentants de la vie régulière, car le développement des villes et la nécessité de combattre l'hérésie appelaient de nouvelles formes de propagande et de dévouement; et, presque simultanément, apparaissent les deux grandes célébrités monastiques dont la commune consigne sera : retour à la pauvreté et dévouement au pape, et qui vont être les fondateurs des Ordres Mendiants : *saint François d'Assise* et *saint Dominique.*

§ 3 — Les Ordres mendiants. Leur programme commun.

Parer à la décadence de l'autorité du Saint-Siège pour lequel va s'ouvrir une période d'épreuves et de scandales, suppléer à l'insuffisance de zèle des évêques et des abbés devenus trop riches et trop égoïstement attachés à leurs privilèges, tels sont les besoins immédiats de l'Eglise catholique, auxquels vont pourvoir ces deux hommes extraordinaires, chacun avec sa mystique particulière.

Pour eux, le plus important était de donner l'exemple et un exemple tellement frappant qu'il devait forcer le respect et l'admiration, et par conséquent obtenir un renouveau de ferveur et de confiance dans les représentants du Christ. Les nouveaux venus veulent donc être avant tout des pauvres, des *Mendiants;* ils veulent vivre d'au-

mônes, et pour cela, tenir un contact étroit avec la population dans les villes, et non rester confinés dans la solitude plus ou moins campagnarde et seigneuriale des monastères. Ensuite, faire œuvre active : prêcher, confesser, combattre l'hérésie, soigner les pauvres et les malades; au besoin desservir les paroisses et aider le clergé séculier dans sa tâche. Ce seront là les grandes lignes du commun programme que s'imposeront les *Dominicains* et les *Franciscains* comme aussi leurs émules : *Carmes, Augustins, Servites, Minimes,* qui seront comme eux désignés du nom de *Frères Mendiants.*

§ 4. — Énumération des Ordres mendiants et des autres Ordres religieux du moyen âge.

Franciscains. — A la famille franciscaine se rattachent : les *Mineurs observantins,* les *Conventuels* ou *Cordeliers,* et la congrégation féminine des *Clarisses,* du nom de leur fondatrice *sainte Claire.* Il faut y ajouter le *Tiers Ordre,* imaginé par saint François pour grouper sous son égide, dans des sentiments de piété et d'entraide mutuelle, le plus grand nombre possible de laïcs et aussi pour leur permettre de résister par leur union aux exactions des seigneurs féodaux.

Quant aux *Récollets* et aux *Capucins,* disciples eux aussi de saint François, c'est seulement au XVIe siècle qu'ils feront leur apparition.

Dominicains. — L'ordre des Dominicains qui eut pour première et ingrate mission la conversion des Albigeois comprend : les *Frères Prêcheurs,* dénommés aussi *Jacobins.* Spécialisés dans les travaux intellectuels, ils se consacrèrent surtout à l'ensei-

gnement, aux hautes études, à la prédication, à la lutte contre toutes les hérésies, et se donnèrent la règle de saint Augustin qui était déjà celle des chanoines, réalisant l'union de la vie monastique et de la vie sacerdotale.

Carmes. — Les *Carmes* tirent leur nom du Mont Carmel en Syrie, site qu'avaient illustré les grands solitaires hébreux et où *saint Berthold*, un croisé de Calabre, se retira en 1209, vivant d'abord en ermite avec ses compagnons. Chassés en 1229 par les Sarrasins, ils abandonnèrent définitivement la vie solitaire et se répandirent en Europe, en se vouant à la carrière de pauvreté et d'apostolat des Frères Mendiants. Leur règle fut adoptée aussi mais beaucoup plus tard par des femmes qui désiraient vivre dans l'austérité et la retraite. Ainsi prit naissance l'ordre des *Carmélites*, qui fut approuvé au XVe siècle.

Augustins. — Les *Augustins* datent de 1256. Le pape Alexandre IV réunit sous ce nom cinq congrégations d'ermites qui suivaient la règle de saint Augustin et se consacraient à la charité.

Servites. — Les *Servites* ou serviteurs de Marie, fondés à Florence en 1232 et connus en France sous le nom de *Blancs-Manteaux*, forment le groupe des Frères Mendiants spécialement consacrés à la Vierge.

Minimes. — Les *Minimes* furent fondés en 1416 par *saint François de Paule* et reçurent à Plessis-les-Tours la protection de Louis XI et de Charles VIII.

Tous ces nouveaux ordres, qualifiés Mendiants,

eurent le privilège déjà accordé aux Templiers de dépendre directement du pape, et d'échapper à la juridiction des évêques, tandis que les anciens moines cloîtrés, dont la règle s'inspirait de celle de saint Benoît, y restaient soumis.

Bénédictins. — Quant aux Bénédictins, nous ne nous étendrons pas sur l'énumération (déjà donnée dans un précédent chapitre) des principaux représentants de ce groupe, c'étaient : *Cluny, Cîteaux, la Chartreuse, la Trappe, les Camaldules, Fontevrault, Grammont,* et aussi les ordres militaires nés des croisades. Ajoutons seulement qu'en 1291, un pape très pieux, Célestin V, enrichit encore ce groupe d'un ordre auquel il laissa son nom : les *Célestins.*

Chanoines réguliers. — Il y avait enfin les communautés de clercs, soumis à la règle de saint Augustin et qui ne se rattachaient ni au groupe mendiant ni au groupe bénédictin, mais dépendaient, comme ce dernier, des évêques : c'étaient les *Chanoines réguliers.* Leur organisation servit de modèle à celle des Dominicains qui se prévalent d'ailleurs de la qualité de chanoines.

Deux ordres célèbres fondés au XIIe siècle : *les Prémontrés* et les *Trinitaires,* se rangent sous le titre de Chanoines réguliers.

Les Prémontrés furent fondés en 1120 par saint Norbert, chanoine de Cologne, et doivent leur nom à la vallée où ils s'étaient retirés, près de Laon. Aux observances monacales, ils ajoutèrent l'étude de la théologie et l'apostolat.

L'institution des *Trinitaires* ou *Frères de la Merci,* inspirée par saint Jean de Matha et saint

Félix de Valois, gentilshommes français, se fit à Cerfroid, près de Meaux, sous la protection de Philippe-Auguste et l'approbation d'Innocent III en 1199.

Son objet principal était la délivrance des captifs tombés aux mains des infidèles. Les Trinitaires, que l'on nommait aussi Mathurins, faisaient vœu de se livrer eux-mêmes en échange des prisonniers quand les ressources leur manqueraient. Ils répandirent, en Espagne et en Afrique, leurs conversions et leurs charités.

§ 5. — Rôle prépondérant des Franciscains et des Dominicains. Pas de rivalité entre leurs fondateurs.

Entre tous ces ordres religieux, ce sont incontestablement les disciples de saint François d'Assise (Mineurs ou Cordeliers) et ceux de saint Dominique (Prêcheurs ou Jacobins) qui jouent le rôle prépondérant dans l'histoire des XIIIe, XIVe et XVe siècles. Nous avons tenu à insister sur l'identité de leur programme avant de marquer les divergences de vues qu'on se plaît trop souvent à signaler et à exagérer entre les deux grands ordres en les présentant comme des rivaux acharnés. L'ardeur et l'activité qu'ils déployèrent en toutes circonstances ont pu, au cours des événements, les opposer assez fréquemment, mais aucune hostilité fondamentale ne les a jamais séparés, aucune rivalité n'a existé à l'origine dans l'esprit de leurs maîtres qui n'ont eu l'un pour l'autre qu'estime et considération, s'il faut en croire certain tableau qu'on peut voir à Rome dans l'église Saint-Sixte, et où les deux illustres saints sont représentés s'embrassant et se

congratulant avec respect comme de vaillants collaborateurs.

§ 6. — Tendances différentes des Dominicains et des Franciscains.

Mais si leur but et leurs directives générales sont les mêmes, il n'en faut pas moins reconnaître que c'est en suivant une inspiration et une méthode nettement particulières que chacun d'eux exerce son apostolat. Saint Dominique, l'austère et savant ennemi de toutes les hérésies, y apporte une ferveur combative servie par une logique toute aristotélicienne. Il ne rejette pas l'idéalisme et le mysticisme de saint Augustin dont il a d'ailleurs adopté la règle, mais chez lui la raison l'emporte sur le sentiment.

Saint François, le voyant, l'illuminé, l'ami des petits et des humbles, conduit les foules vers le surnaturel par cette sensibilité attirante et fascinatrice dont il semble auréolé, et qui parle beaucoup plus au cœur qu'à la raison. De ce côté, c'est Platon qui prédomine; de l'autre, c'est Aristote. Un peu plus de mysticisme chez les uns, un peu plus d'empirisme chez les autres. Nous pouvons donc déjà discerner presque à coup sûr les tendances particulières, et deviner quelles vont être les positions respectives des Dominicains et des Franciscains lorsque, sur le terrain philosophique, ils vont se rencontrer avec les grands docteurs bénédictins ou universitaires et qu'il leur faudra se prononcer dans la querelle toujours passionnante des Nominalistes et des Réalistes. Mais il nous faut dire d'abord ce que sont devenus les écoles et l'enseignement.

§ 7. — Les Ordres mendiants et l'Université au XIIIe siècle.

Les écoles se sont multipliées; à côté de celles des grandes abbayes, il y en a maintenant dans les évêchés et les bourgades de quelque importance, et, dans quelques grandes villes, des universités sont fondées. Celle de Paris est célèbre. Philippe-Auguste lui a donné d'importants privilèges. Elle élit son recteur et ses professeurs, qui ne sont pas nécessairement des clercs; elle a une juridiction particulière, celle du prévôt de Paris; et, en 1341, Philippe de Valois lui accorde l'exemption d'impôts.

Elle comprend quatre facultés : la *théologie*, le *droit canon*, la *médecine* et les *arts*. Cette dernière faculté enseignait les sept arts libéraux déjà mentionnés du *trivium* et du *quadrivium*.

Quant aux étudiants, ils se groupent en quatre nations : *France* (et pays latins), *Picardie* (et Wallons), *Normandie* (et Bretagne), *Angleterre* (et Allemagne). La plupart d'entre eux étant sans ressources, quelques pieux personnages ont fondé, pour les sauver du désordre et de la mendicité, des bourses et des maisons d'accueil. Tels seront les Collèges de Navarre, d'Harcourt, du Plessis, de Montaigu, des Ecossais, des Lombards, de Clermont; et le plus fameux de tous, la *Sorbonne*, fondée sous saint Louis pour les étudiants en théologie par *Robert de Sorbon*, chapelain du roi, et qui à l'origine recueillait seize boursiers des quatre nations.

Cette organisation apportait un changement notable dans le mouvement intellectuel qui jusqu'alors était complètement mené par le clergé bénédictin. L'enseignement cessant de dépendre

de la féodalité monastique, la philosophie allait pouvoir se détacher de la théologie, s'appuyer sur l'étude du monde physique, et porter librement sa curiosité sur les choses de l'expérience. C'était une émancipation et un progrès; mais aussi un danger au point de vue de la religion. C'est pourquoi les Frères Mendiants voulurent s'y intéresser et y prendre part dès la première heure.

Sous saint Louis, qui avait voulu restreindre ses privilèges, l'Université, pour protester, suspendit ses cours de 1229 à 1231. C'est pendant cette suspension que les Dominicains et les Franciscains s'empressèrent d'établir au quartier Sainte-Geneviève leurs premières écoles, et purent ensuite demander à faire partie de l'Université.

§ 8. — Tentatives d'opposition aux privilèges des Ordres mendiants.

Leur intervention comme professeurs ou chefs d'école rencontra tout d'abord une opposition assez vive. Ils eurent à déployer une grande souplesse et une grande obstination, non seulement pour occuper les chaires de l'Université, mais encore pour conserver et pour défendre les avantages dont ils jouissaient. Soustraits à la juridiction des évêques et relevant directement du pape, les Ordres mendiants étaient en effet l'objet d'une certaine jalousie de la part des autres religieux, dont l'influence était encore dominante dans l'Université. Parmi les polémiques qui s'élevèrent à ce sujet, la plus connue est celle qui fut menée en 1256 par le Cistercien, docteur en Sorbonne, *Guillaume de Saint-Amour,* qui contesta au pape le droit d'accorder aux Moines Mendiants le privilège de remplir les

fonctions de prêtres, et attaqua vivement les Dominicains dans son livre retentissant : *le Péril des derniers temps.* Les Dominicains répondirent par la bouche de saint Thomas que si un évêque pouvait déléguer ses pouvoirs dans son diocèse, le pape pouvait à plus forte raison en faire autant dans toute la chrétienté et la querelle se termina sous saint Louis par un arbitrage de quatre évêques qui concédait à perpétuité deux chaires aux Dominicains dans l'Université.

Les grands docteurs scolastiques du XIIIe siècle sont d'ailleurs tous dominicains ou franciscains. Nous allons citer les plus illustres d'entre eux en les groupant d'après leur affiliation à l'un ou à l'autre des deux grands ordres :

§ 9. — Les grands docteurs franciscains.

Parmi les disciples de *saint François,* qui lui-même mérita d'être appelé le *docteur séraphique,* il faut mentionner comme ayant laissé un nom dans l'enseignement universitaire :

L'Anglais *Alexandre de Halès,* le *docteur irréfragable,* mort à Paris en 1245.

L'Italien *Jean de Parme* (1209-1289), qui fut général de l'ordre.

L'Anglais *Roger Bacon,* le *docteur admirable* (1214-1294), tellement versé dans toutes les sciences de son temps qu'il ne manqua pas d'être persécuté et accusé de sorcellerie.

Le Flamand *Henri de Gand* (1220-1295), dit le *docteur solennel.*

L'Italien *saint Bonaventure* (1221-1274), très souvent appelé du même qualificatif que son maître

docteur séraphique, et qui fut le plus grand mystique des philosophes scolastiques.

L'Espagnol *Raymond Lulle* (1235-1315), auteur d'une curieuse méthode cabalistique intitulée le « Grand Art ».

L'Anglais *Duns-Scot,* surnommé le *docteur subtil* (1275-1308).

L'Anglais *Guillaume d'Occam,* surnommé le *docteur invincible* (1280-1347).

§ 10. — Les grands docteurs dominicains.

Parmi les Dominicains, il convient de citer, après *saint Dominique* qui professa à Palencia :

Le Français *Vincent de Beauvais* (1200-1264), qui fut chapelain de Saint-Louis et auteur d'une sorte d'encyclopédie appelée *Speculum Majus.*

L'Espagnol *Raymond de Pennafort* (1175-1275), qui fut général de l'ordre et grand érudit en droit canonique.

Saint Albert le Grand, Allemand d'origine (1193-1280) qui enseigna à Cologne, puis à Paris, où il a laissé son nom *Maître Albert* à la place *Maubert,* et qui fut le grand commentateur d'Aristote.

Enfin l'Italien *saint Thomas d'Aquin* (1225-1274), l'illustre élève d'Albert, qu'on appela *docteur angélique* ou encore *docteur universel,* l'auteur de la *Somme théologique,* savant ouvrage qui fait de lui le plus grand théologien de son temps.

§ 11. — Les trois grandes écoles scholastiques du XIII[e] siècle.

Nous savons déjà qu'en face du problème des Universaux, la mystique franciscaine semble orien-

tée vers le réalisme augustinien qui soumet la raison à la foi, tandis que l'esprit dominicain, sans adhérer au nominalisme et sans renier l'idéal augustinien, incline cependant à appuyer toute vérité sur le raisonnement. Mais cette distinction est loin d'être absolue, et il y a en réalité à l'époque de saint Thomas, trois tendances principales dans l'Université :

1° *Les Thomistes.* — D'abord celle des Thomistes dominicains qui est en somme une conciliation des deux tendances et que l'on peut appeler péripatétisme modéré, aussi bien que réalisme modéré.

D'autre part, deux écoles franciscaines bien distinctes, l'une imprégnée de dogmatisme et l'autre d'empirisme.

2° *Les Franciscains réalistes.* — L'une est la pure tradition réaliste et augustinienne suivie jusqu'alors par saint Anselme, par saint Bernard, par Champeaux et toute l'école de Saint-Victor et recueillie dans les sentences de Pierre Lombard. Elle trouve au XIIIe siècle ses continuateurs convaincus dans les Franciscains, irréfragables ou solennels, séraphiques ou subtils, que personnifient Alexandre de Halès, Henri de Gand, saint Bonaventure et Duns Scot.

3° *Les Franciscains avancés.* — L'autre école est constituée par un groupe de Franciscains qui sont avant tout des hommes de science, des chercheurs, des alchimistes, et chez lesquels se manifeste, en dépit de leur désir de fidélité à saint Augustin, un esprit incontestablement péripatéticien. Tels sont Jean de Parme, Roger Bacon, Raymond Lulle et,

un peu plus tard, Occam, le prince des nominalistes, surnommé *docteur invincible.*

§ 12. — Dissidents panthéistes.

En marge de ces trois grands groupes philosophiques, on ne saurait passer sous silence certains novateurs plus audacieux, dont les doctrines hétérodoxes avaient commencé, un peu avant l'apparition des Ordres Mendiants, à se répandre dans quelques couvents. La plupart sont des réalistes égarés qui, partant du principe de l'unité de la substance, professent la croyance panthéiste en l'âme universelle et attribuent à l'univers un continuel mouvement tendant à ramener progressivement les êtres à l'être unique.

De leurs rêveries surgissent d'étranges théories nouvelles : un religieux cistercien, *Joachim de Flore*, prêche la pauvreté parfaite, et entreprend d'exalter la vie monacale comme étant l'état supérieur de l'humanité. D'après lui, celle-ci doit parvenir à la spiritualisation complète après avoir passé par trois stades : c'est d'abord l'âge du monde avant Jésus-Christ, qu'il nomme l'âge du Père ou âge charnel, qui est celui de la richesse et de la propriété. Vient ensuite l'âge du Fils, spirituel et charnel, où la propriété est limitée aux stricts besoins. Enfin, doit s'ouvrir à une époque prochaine, qu'il fixe même prophétiquement à l'an 1260, l'âge de l'Esprit, qui est une sorte de communisme dans l'esprit de pauvreté et dans la vie monacale.

Cette doctrine de spiritualisation ou de déification en trois étapes se retrouve avec des variantes chez d'autres hérétiques. Elle est professée par

Amaury de Bêne, prêtre de la région de Chartres, qui fut le protégé de Philippe-Auguste. Son panthéisme paraît s'apparenter avec le réalisme platonicien de Scot Erigène et avec l'école d'Alexandrie, mais il aboutit également à prédire l'ère de l'Esprit, succédant à l'ère de l'Evangile ou du Fils, qui est selon lui l'époque contemporaine, où chaque homme doit se considérer comme membre du Corps de Jésus-Christ.

Un autre hérétique, *David de Dinant*, proclame aussi l'unité de substance, mais pour lui, la substance unique, c'est la matière, qui se confond avec Dieu.

§ 13. — Les sectes hérétiques franciscaines.

Ces théories panthéistes, les unes matérialistes, les autres spiritualistes, ne pouvaient que conduire à faire de l'homme un Dieu, et en conséquence à le diviniser jusque dans ses pires faiblesses et dans ses vices. Elles ne tardent pas, en effet, à servir d'excuse à de secrètes débauches qu'abritent de petits cercles bizarres : les *Joachimites*, comme les *Amalriciens*, dépassent de beaucoup leurs maîtres par leur licence et leur cynisme et deviennent des sectes non moins dangereuses pour la morale que pour la paix sociale; ils sont sévèrement condamnés. Mais ils trouvent quelque crédit chez certains extrémistes franciscains qui, s'inspirant d'une mystique analogue de pauvreté et de spiritualisation progressive, forment des groupements dissidents, sous le nom de *Béghards, de Turlupins*, et de *Frères de la pauvre vie* en pays flamand, ou bien sous le nom de *Spirituels* et de *Fratricelli* en France et en

Italie, ou encore sous celui de *Lollards*, en Angleterre.

§ 14. — Jean de Parme.

Jean de Parme, Roger Bacon, Raymond Lulle, surent échapper à ces excès coupables; mais la hardiesse de leurs idées et de leurs découvertes scientifiques déconcertaient et effrayaient les hommes de leur temps.

Le premier fut tour à tour admiré, persécuté, réhabilité. Après avoir été nommé, pour sa science et pour ses vertus, général de l'ordre des Franciscains, il est accusé de sympathie pour les Joachimites et destitué de ses fonctions, et il mène une fin de vie austère et laborieuse qui lui mérite d'être honoré comme un saint.

§ 15. — Roger Bacon.

Quant à *Roger Bacon*, le docteur admirable, il se voit persécuté par tous les papes, sauf par l'ex-Franciscain Clément IV (1265). Sa croyance à la pierre philosophale et à l'astrologie l'ont rendu suspect à ses contemporains, qui sont cependant redevables à sa bienfaisante sorcellerie de la découverte du phosphore, de celle des verres grossissants, et de beaucoup d'autres. La moitié de sa vie se passe en prison. C'est là qu'il écrit. Il y développe des conceptions très hautes qui tendent à se dégager de la scholastique; et, dédaignant presque Aristote et Averroès, il n'hésite pas à déclarer l'expérience supérieure au raisonnement comme moyen de connaître la vérité

§ 16. — Raymond Lulle.

Mais le plus original et le plus attachant de ces Franciscains avancés est *Raymond Lulle,* brillant gentilhomme calabrais, qui se fait ermite du tiers ordre à la suite d'une peine d'amour, apprend les langues pour aller sur la côte d'Afrique convertir les infidèles, professe ensuite à Montpellier et à Paris, où il bénéficie de la curiosité bienveillante de Philippe le Bel; car il commente l'Apocalypse et fait des prophéties, et il invente un merveilleux système cabalistique d'initiation à toutes les connaissances qu'il nomme « le Grand Art ».

C'est une synthèse ingénieuse qui permet d'atteindre la vérité par le moyen inspiré d'Aristote des catégories ou arbres, et par un raisonnement mécanique allant des causes très générales aux causes de moins en moins générales en étudiant chaque phénomène dans chaque catégorie, au triple point de vue de l'attribut figuré par les racines et le tronc, de l'acte figuré par les branches et les feuilles, de l'opération, correspondant aux fruits et aux fleurs; curieuse machine à penser qui eut de nombreux admirateurs.

§ 17. — Siger de Brabant.

Ces trois illustres franciscains, incontestablement imbus d'empirisme, ne représentent cependant pas la tendance péripatéticienne la plus hardie de leur époque. C'est un chef d'école plus audacieux, Siger de Brabant, clerc séculier et maître de la faculté des Arts de l'Université de Paris qui, vers 1260, entreprend de réhabiliter

Aristote et Averroès que les scandales joachimites et amalriciens ont momentanément discrédités et même frappés d'interdit. Sa doctrine, sur les points essentiels, se confond avec celle d'Averroès: il proclame que le monde est éternel et qu'il n'y a pas eu de premier homme (donc pas de péché originel). Dieu, selon lui, se confond avec la matière et avec l'intelligence unique, âme collective de tous les hommes. Quant aux actes de ceux-ci, ils sont régis non par le libre arbitre, encore moins par la Providence divine, mais par la nécessité.

Des affirmations aussi hardies soulèvent naturellement dans l'Université une vive effervescence, et les protestations indignées de tous les orthodoxes augustiniens. D'éminents contradicteurs se dressent devant Siger de Brabant, non seulement parmi les Franciscains réalistes comme saint Bonaventure, mais aussi dans le groupe dominicain des modérés où Maître Albert et saint Thomas se sont donnés pour tâche de christianiser le système d'Aristote, comme l'avait fait auparavant saint Augustin pour celui de Platon.

§ 18. — Saint-Thomas et le problème des Universaux.

L'école qu'ils représentent est celle qui, faisant au nominalisme une certaine part, semble avoir su le mieux déterminer les justes frontières du rationnel et du divin. Selon saint Thomas, le raisonnement peut remonter jusqu'à Dieu, mais n'en donne qu'une conception naturelle. C'est à l'enseignement dogmatique de l'Eglise qu'est réservé le soin d'accéder au surnaturel par les lumières de la révélation sous l'impulsion de la foi.

Sur la question des Universaux, saint Thomas

prend une position intermédiaire qui s'inspire partiellement de la doctrine réaliste et de la doctrine nominaliste sans adopter entièrement aucune des deux.

Il pense comme les nominalistes et comme Aristote que ce sont les données des sens qui doivent servir de point de départ à nos connaissances. Mais loin d'en conclure qu'il n'y a de réel que les données de l'expérience et des sens, il admet que l'idée générale constitue la nature essentielle des choses individuelles auxquelles elle s'applique et que par conséquent elle a bien en elles une existence. Mais il estime que cette idée bien qu'existante n'en reste pas moins confinée et individualisée dans chaque chose, tant que notre esprit n'est pas intervenu pour lui conférer toute sa valeur en la généralisant.

Saint Thomas se sépare, par conséquent, des purs nominalistes, qui refusent à l'idée générale toute existence aussi bien dans la chose que hors de la chose, mais il n'accepte pas non plus de lui reconnaître comme font les réalistes purs l'existence à l'état universel dans la chose elle-même.

Pour lui, cet accès à l'Universel n'est obtenu que par une opération de l'intellect qui dégage des données des sens l'idée générale et qui lui donne d'exister dans l'esprit avec tout son caractère d'*universalité*.

Hors de l'esprit, dans les choses, l'idée générale existe aussi (car Saint Thomas est réaliste) mais elle y existe dans un état *d'individualité*, c'est-à-dire que ses caractères généraux s'y trouvent inséparablement unis aux caractères particuliers de chacun des individus considérés.

Et c'est en cela que le réalisme de saint Thomas est un réalisme modéré. Exemple : Pierre est vrai-

ment homme, raisonnable, corporel, mortel, etc. Mais ces caractères généraux sont unis en lui à des caractères qui lui sont particuliers : jeune ou âgé, blond ou brun, français ou espagnol, etc., et l'espèce homme ne se réalise en dehors de l'esprit que dans de tels individus.

Moins réticent en ce qui concerne les vérités surnaturelles, saint Thomas admet notre accession directe à l'Universel par la seule révélation (ante rem). Et il ajoute que la certitude que nous fournit la révélation divine a une valeur supérieure à celle que nous procure le raisonnement de l'intellect. Elle doit donc au besoin lui servir de contrôle. D'où cette conséquence que chaque fois qu'une affirmation de la raison se trouve en contradiction avec une affirmation de la foi, nous sommes avertis qu'elle est fausse, ou tout au moins sujette à révision, car il ne peut y avoir deux vérités, et celle que nous recevons directement de la parole du Créateur doit primer celle qui ne provient que de l'intellect imparfait de la créature.

Ainsi pour saint Thomas, la vérité doit être démontrée par le raisonnement mais sous le contrôle de la foi.

§ 19. — **Conceptions politiques de saint Thomas.**

Et ce n'est pas seulement dans le problème des Universaux que la philosophie thomiste apporte une atténuation au réalisme de saint Anselme ou de saint Bonaventure. On trouve la marque de cette pondération et de cette juste mesure dans toutes les parties de l'œuvre de saint Thomas.

Sa conception politique de l'Etat idéal diffère

sensiblement de celle ébauchée par saint Augustin dans sa « Cité de Dieu ».

Au-dessus de tous les régimes gouvernementaux et de toutes les législations, il existe selon saint Thomas un *droit naturel* qui nous permet de distinguer le bien du mal et nous indique la voie du salut par l'accomplissement de la volonté de Dieu dont ce droit naturel n'est que l'expression.

En politique, le criterium de cette loi naturelle est le *bien commun*. Pour saint Thomas toutes les formes de gouvernement sont légitimes pourvu qu'elles s'inspirent du *bien commun* et qu'elles ne présentent aucun des caractères de la tyrannie. Non seulement la royauté ne doit pas être la tyrannie, mais elle doit associer dans une certaine mesure au gouvernement les représentants de la nation, soumis aux suffrages de la multitude. Un tel Etat rassemble dans sa bienfaisante organisation : *la royauté* représentée par un chef unique, *l'aristocratie* caractérisée par la pluralité des magistrats et *la démocratie* manifestée par le choix des magistrats qui se fait dans les rangs du peuple et par sa voix. (V. Jourdain : la philosophie de saint Thomas, 1-407 et suiv.).

Cette conception était assurément de nature à servir la cause de la monarchie capétienne toute disposée à se dire au service de la nation et non de l'Eglise comme le voulaient les Augustinistes.

Elle intervenait à un moment où il s'était déjà créé en France par la seule force des événements, un climat favorable aux aspirations royales. Elle s'opposait d'autre part assez opportunément aux formules grandioses telles que la théorie des deux glaives, par lesquelles les grands papes du moyen âge définissaient la primauté absolue de la puissance spirituelle.

Elle n'allait pas cependant jusqu'à supprimer la valeur universelle de l'idée de chrétienté. Mais elle ne lui donnait de réalité dans les nations qu'avec le caractère propre et individuel de chacune.

Cette application du réalisme modéré à la politique favorisait incontestablement ce mouvement de revanche de l'individuel sur l'universel qui commençait à se manifester et qui tendait à détacher les nations des pouvoirs universels c'est-à-dire des idées de chrétienté, de papauté, d'empire, pour lui donner une conscience plus nette de leurs intérêts propres et de leurs individualités rivales en tant que France, Italie, Allemagne.

On peut donc dire que la part faite au nominalisme par la philosophie thomiste se manifeste aussi dans le domaine politique, ou tout au moins qu'il y a parfaite concordance entre cette philosophie et l'évolution de la politique. Nous avons vu plus haut qu'il en avait été de même au XI[e] et au XII[e] siècle et que le nominalisme d'Abélard aussi bien que le réalisme augustinien de saint Anselme avaient eu leur répercussion très sensibles dans l'histoire de cette époque.

§ 20 — Duns Scot

En ce qui concerne les Universaux et le problème de la connaissance, il semble que la solution transactionnelle et conciliante de saint Thomas aurait dû clore la discussion. Mais le subtil franciscain Duns Scot la reprend quelques années plus tard. Réaliste à outrance, il n'admet pas cette sorte de condescendance par laquelle saint Thomas veut bien accorder à la foi un contrôle sur la raison. Selon lui, il ne peut y avoir ni pénétration ni hié-

rarchie entre la raison et la foi. Par conséquent, le naturel et le spirituel doivent fatalement s'isoler l'un de l'autre.

Mais là où Scot se sépare le plus du docteur angélique, c'est lorsqu'il proclame la liberté absolue de Dieu et la liberté absolue de l'homme, dans le mal comme dans le bien, opinion qui rappelle la doctrine pélagienne et qui fait éclater la longue querelle des Scotistes et des Thomistes sur la coopération de Dieu dans les actions humaines.

§ 21. — Guillaume d'Occam.

Après le docteur subtil, la scission entre la raison et la foi s'accentue avec son élève, *Occam*, le *docteur invincible*, qui pourtant rejette la doctrine réaliste de son maître et opte délibérément pour le nominalisme. Pour lui, la science ne correspond à aucune réalité en dehors de notre intelligence et n'a pas d'autre objet que les notions de notre esprit. L'existence de Dieu, la substance de l'âme échappent donc à toute démonstration et sont des articles de foi. Autrement dit, la philosophie doit s'affranchir de la théologie.

La hardiesse du docteur invincible se manifesta surtout sur le terrain politique, où il se montra adversaire intrépide des prétentions temporelles des papes que les premiers nominalistes, Abélard et Arnaud de Brescia, avaient déjà ouvertement contestées. Il servit beaucoup, contre le pape Jean XXII, les visées impériales de Louis de Bavière en proclamant la séparation du temporel et du spirituel et en limitant strictement à ce dernier la mission de la papauté.

Il soutenait d'ailleurs que la propriété devait être

interdite aux gens d'Eglise comme contraire à la pauvreté évangélique. C'était, nous le savons, l'avis des plus exaltés des disciples de saint François, de ceux qui s'apparentaient aux « spirituels » et aux autres sectes à conceptions égalitaires ou communistes dont nous avons fait mention.

§ 22. — Considérations sur l'intervention des moines dans la politique.

On voit par ce trop rapide exposé qu'il ne faut pas méconnaître l'importance des controverses souvent fastidieuses de la scolastique dominicaine ou franciscaine, car elles dépassent de beaucoup le domaine de la spéculation philosophique et n'ont pas été sans influence sur l'évolution des idées, sur la politique, et particulièrement sur le grand conflit du Sacerdoce et de l'Empire.

Déjà avant l'apparition des Mendiants, nous avons vu que l'augustinisme réaliste de saint Anselme avait coïncidé avec l'augustinisme politique de Grégoire VII et le triomphe momentané de la Papauté sur l'Empire. Inversement, le nominalisme d'Abélard suscitait le mouvement insurrectionnel italien d'Arnaud de Brescia. De même, à la fin du XIII[e] siècle, les tendances nominalistes et péripatéticiennes de certains Franciscains, et même de saint Thomas, semblent en liaison avec l'évolution nationaliste et capétienne favorable au gallicanisme qui anéantit avec Boniface VIII le beau rêve pontifical des deux glaives, marque l'acheminement vers le Grand Schisme et conduit bientôt à la proclamation de la supériorité des conciles sur les papes. L'influence philosophique des moines a

donc toujours été inséparable de leur influence politique.

Tous les grands maîtres de la pensée qui ont laissé un nom dans l'histoire de la philosophie scolastique appartenaient d'ailleurs à des ordres religieux, et tous ont eu à se prononcer sur les grands problèmes de la constitution des Etats et de leurs rapports avec l'Eglise.

En s'intéressant ainsi à toutes les questions qui agitaient leur époque, les religieux ne faisaient qu'appliquer intégralement les exigences doctrinales de leur mission chrétienne, exigences qui peuvent paraître abusives à une époque comme la nôtre exclusivement nourrie de libéralisme et d'individualisme.

Dans notre façon de juger leur œuvre, nous nous basons, en effet, sur une philosophie diamétralement opposée à celle qui était leur raison d'être, ce qui ne nous permet pas d'apprécier exactement la légitimité de leurs interventions politiques ou sociales.

Mais il faut comprendre que la philosophie des religieux a pour fondement le primat de la vérité, et qu'elle entend par là l'enseignement de la foi. Que la liberté humaine, aussi bien que la liberté des peuples ne peut donc être que relative, puisqu'elle reste conditionnée par la nécessité primordiale de défendre la vérité.

Qu'enfin les droits des individus demeurent subordonnés, et au besoin doivent être sacrifiés à la vie des corps sociaux dont ils sont les membres : famille, patrie, église. Doctrine tout à fait étrangère à la philosophie individualiste des « Droits de l'homme » à laquelle nous restons attachés et dont cependant les résultats actuels n'apparaissent pas tellement merveilleux.

Saint Dominique comme saint François n'ont fait que tirer les conclusions logiques de l'augustinisme politique de leur temps et des principes monastiques immuables auxquels ils s'étaient voués; et il est faux de dire qu'ils aient jamais songé à servir les intérêts des grands de ce monde. Mais les hautes vertus qu'ils ont prêchées et dont ils ont donné magnifiquement l'exemple étaient sans doute trop exceptionnelles pour pouvoir subir impunément le contact journalier des passions humaines.

Ce sont surtout les appels de certains papes, qui, en introduisant trop directement les moines dans une politique d'intérêts et de partis, ont eu pour conséquence le relâchement de l'esprit charitable et désintéressé qui animait les premiers Mendiants. Il se trouva parmi eux des hommes ambitieux et remuants; les autres furent détournés trop souvent de leurs fonctions spirituelles pour assumer des besognes où les intérêts de la foi n'étaient pas seuls en cause et où la charité évangélique ne trouvait pas toujours sa place. C'est ainsi qu'en face de l'hérésie albigeoise, alors qu'ils devaient être avant tout des missionnaires et des apôtres, nous les voyons apparaître en justiciers et en inquisiteurs.

CHAPITRE II

LES MOINES ET L'INQUISITION EN FRANCE

§ 1. — Réprobation que soulève l'Inquisition.

L'Inquisition est un sujet délicat et pénible. Personne aujourd'hui ne songe à approuver une institution qui signifie entrave à la liberté de conscience et ingérence dans les droits les plus sacrés de la personne humaine. Ses méthodes, qui sont la délation, la torture et le secret, placent le malheureux accusé presque sans défense en face de ses juges. Dans son principe comme dans ses moyens, elle choque donc profondément les idées démocratiques modernes.

Notre unique souci sera d'exposer sans parti-pris les circonstances dans lesquelles un tel système de justice a pu se développer, et de déterminer quelle fut exactement la participation des moines à sa mise en vigueur et à son fonctionnement.

§ 2. — Explication de l'intolérance religieuse et du caractère politique de toute hérésie au moyen âge.

Mais il faut avant tout ne pas perdre de vue que, dans la société du moyen âge, l'idée même de

liberté de conscience était inconcevable, et que la religion catholique était tellement fondue et incorporée dans l'Etat que toute hérésie était nécessairement regardée comme contraire à l'ordre public et tout hérétique traité en conspirateur et en traître pouvant encourir la peine de mort.

Et cette conception, qu'on ne trouve assurément pas dans la doctrine du Christ, n'était pas davantage le résultat de prétentions ambitieuses qu'auraient émises après lui les représentants de son Eglise. Elle était une conséquence toute naturelle et logique de la notion romaine de gouvernement, qui incorporait et fusionnait intimement la religion dans l'Etat, et que Constantin respecta lorsqu'il substitua purement et simplement, par l'édit de Milan de 312, la religion d'Etat chrétienne à la religion d'Etat païenne. Et cette notion fut ensuite recueillie intacte par Charlemagne qui l'appliqua à son empire d'Occident.

Dans une telle organisation, il est clair que quand la religion est menacée l'Etat lui-même se voit en péril et doit sévir.

A propos de Constantin, il est curieux d'observer qu'en adoptant la religion chrétienne pour son empire, il transformait habilement en citoyens inoffensifs et respectueux des lois une secte que ses prédécesseurs, même les plus sages et les plus vertueux comme Marc-Aurèle, n'avaient cessé de persécuter consciencieusement mais inutilement pendant trois siècles.

Et cela met en lumière que ce n'étaient pas leurs croyances qui avaient rendu les chrétiens si dangereux aux yeux du pouvoir romain. C'est surtout le fait qu'ils formaient un groupement indépendant et organisé, dont ils recevaient des lois particulières et des directives plus respectables et plus impé-

rieuses pour eux que celles qui leur étaient imposées en tant que sujets romains. Ils étaient donc des insurgés possibles dont l'Etat devait à tout prix se débarrasser.

Le cas était à peu près le même pour les Albigeois et autres hérétiques du moyen âge.

Au surplus, puisque le gouvernement impérial, qu'il soit romain, carolingien ou capétien, était fondé sur une confusion absolue de la religion et de l'Etat, toute dissidence religieuse y prenait nécessairement le caractère d'insurrection. Et par conséquent la secte albigeoise, tout comme autrefois les premiers chrétiens à Rome, encourait automatiquement la rigueur impitoyable d'un pouvoir public menacé dans ses institutions essentielles.

Et puisque, d'autre part, l'Eglise constituait selon la notion romaine un organe essentiel de l'administration, elle avait de ce chef à intervenir elle-même par ses représentants, non pas seulement pour protéger sa foi mais aussi pour maintenir la paix sociale menacée.

De toutes ces considérations, on est amené à conclure que les sévérités exercées au moyen âge par les autorités civiles et religieuses conjuguées sont avant tout des réactions nécessaires du pouvoir contre l'esprit de rebellion et des mesures d'ordre public, plutôt que l'expression d'un fanatisme religieux.

En ce qui concerne d'ailleurs les hérésies albigeoise et vaudoise qui furent le point de départ de l'Inquisition, il est incontestable qu'on peut y voir des tentatives d'affranchissement politique et des manifestations d'indépendance du midi de la France autant que des révoltes contre l'autorité ecclésiastique, et que l'unité française n'était pas

moins directement intéressée que la foi catholique à leur répression énergique.

§ 3. — L'hérésie vaudoise

Nous ne dirons qu'un mot de l'hérésie vaudoise qui se développa sans trop d'éclat vers 1160 dans la vallée du Rhône, tandis que dans le même temps l'hérésie albigeoise mettait en effervescence tout le Languedoc.

Son inspirateur *Pierre de Vaux,* riche bourgeois lyonnais, prétendait tout simplement purifier le christianisme et le ramener à l'ascétisme primitif. D'où l'appellation de *Pauvres de Lyon* qui désignait parfois les Vaudois et qui marque leur parenté avec les Frères de la Pauvre vie et les Spirituels. Précurseurs du protestantisme, ils rejetaient la hiérarchie ecclésiastique et certaines croyances comme le Purgatoire et les Sacrements. Leur mouvement présente aussi quelques traits communs avec celui d'Arnaud de Brescia en Italie.

Ils furent, en tant qu'hérétiques, frappés des mêmes mesures de rigueur que les Albigeois, mais ils se réfugièrent en grand nombre, au XIIIe siècle, dans les montagnes de la Provence et du Piémont. Ce n'est que sous François Ier qu'une expédition militaire d'une rigueur exceptionnelle devait les anéantir.

§ 4. — L'hérésie albigeoise.

Plus agressive, l'hérésie albigeoise n'entreprend nullement de réformer le catholicisme mais de le supprimer.

Elle diffère d'ailleurs essentiellement de l'hérésie

vaudoise qui n'est, en somme, que l'exagération des tendances réformatrices franciscaines, apologistes de la pauvreté, tendances professées par les nominalistes et les péripatéticiens avancés. Au contraire, c'est à une mystique platonicienne et nettement réaliste que peut se rattacher le Manichéisme dont dérive la doctrine albigeoise.

Venue de Perse en passant par la Grèce et la Bulgarie où ses adeptes étaient appelés les *Cathares*, c'est-à-dire les purs, elle fut prêchée à Toulouse par l'évêque grec Nicétas. Elle niait l'utilité des sacrements, s'attaquant surtout au mariage et opposait le Nouveau Testament à l'Ancien qu'elle rejetait entièrement. Avec Manès, elle proclamait la double nature de l'homme soumis à la fatalité et dont l'âme est source du bien, le corps source du mal. Suivant cette théorie, nous sommes des anges déchus sur lesquels la loi mosaïque a fait régner le dieu mauvais jusqu'à la venue du Christ, et nous ne pouvons plus mériter le ciel que par des purifications ou des transfigurations. Il faut donc libérer l'humanité de la domination du mal, faire triompher l'esprit supérieur et consolateur en devenant « *parfait* » au moyen du « *Consolamentum* », sorte de baptême spirituel qu'on peut recevoir soit en pleine santé soit aux approches de la mort et dont l'effet est de nous affranchir complètement de la matière et de nous rendre prêts à renoncer à la procréation et à la vie elle-même. Les plus exaltés se soumettaient en effet au régime de « *l'indura* » qui consistait à préférer mourir de privations et d'ascétisme plutôt que de risquer de perdre par le péché le bénéfice du Consolamentum.

Pour la masse des fidèles, la possibilité du Consolamentum reçu in extremis après une vie fatalement et inéluctablement mauvaise tempérait

suffisamment la rigueur désespérante de la doctrine et la rendait moins inhumaine.

Faut-il s'étonner d'ailleurs qu'une époque aussi imprégnée d'augustinisme que le XIIe siècle ait subi la même attraction mystique qu'Augustin lui-même lorsqu'il fréquentait la secte manichéenne ancêtre directe de la secte albigeoise?

D'autre part, l'étrange succès de cette nouvelle religion provient aussi de l'attitude complaisante des comtes et des barons qui pressentaient sans doute que l'affaiblissement de l'Eglise renforcerait la puissance des seigneurs laïques. Le mouvement populaire, ainsi encouragé, se traduisit bientôt par des actes d'hostilité et de violence contre les églises et les prêtres.

§ 5. — Premières mesures d'Inquisition épiscopale en 1184.

La papauté s'en émut tout d'abord au *concile de Vérone* en 1184. Par ordre du pape *Luce III*, il fut prescrit aux évêques dans chaque diocèse de visiter deux fois par an les localités suspectes d'hérésie et de choisir quelques hommes honorables qui s'engageraient par serment à signaler à la justice tous les hérétiques qui refuseraient de se convertir, le secret de leur dénonciation leur étant assuré.

Ces mesures, qui faisaient appel au concours des évêques et à celui des fidèles, constituaient une première ébauche de ce qu'on pourrait appeler l'Inquisition épiscopale.

Elles restèrent d'ailleurs assez peu efficaces. Car, en ce qui concerne les fidèles, il y eut relativement peu de délateurs. Et, en ce qui concerne les évêques languedociens, on conçoit assez facilement que ces administrateurs provinciaux aient parfois hésité

à persécuter les plus influents de leurs ressortissants, et qu'ils aient montré peu de zèle à appuyer tous actes d'autorité de la puissance pontificale pouvant constituer un empiétement dans leur propre juridiction. L'hérésie continua donc à s'étendre, imposant partout ses évêques et ses diacres dissidents.

§ 6. — **Mission des légats cisterciens sous Innocent III en 1204.**

C'est alors qu'en 1204, le grand pape *Innocent III* imagina de chercher ses auxiliaires hors du Languedoc, et de s'adresser de préférence aux ordres monastiques, ceux-ci étant internationaux par nature, et dévoués par tradition à la cause pontificale. Plusieurs moines cisterciens furent désignés avec soin et chargés, sous le nom de légats, d'évangéliser le pays et de le ramener à l'orthodoxie. Les évêques et les fonctionnaires civils devaient leur prêter main forte, et agir d'après leurs indications contre les rebelles.

Si cette délégation papale n'eut pas le succès qu'on attendait, ce n'est pas faute d'avoir compté dans ses rangs les hommes les mieux qualifiés. Le chef en était *Pierre de Castelnau,* religieux cistercien bien connu pour son éloquence, et à ses coadjuteurs vint se joindre un jeune prêtre espagnol déjà célèbre, qui n'était autre que *Dominique de Guzman,* celui qui, sept ans plus tard, allait être le fondateur du grand ordre mendiant qui porte son nom illustre.

§ 7. — Assassinat du moine Pierre de Castelnau et croisade de Simon de Montfort (1208-1223).

Ce fut d'ailleurs un événement tragique qui interrompit la mission : à la suite de négociations orageuses, Pierre de Castelnau fut assassiné par des partisans du Comte de Toulouse, *Raymond VI*, contre lequel il venait de prononcer l'excommunication, et ce crime donna le signal de la sanglante croisade albigeoise.

Jusque-là l'action des moines avait pu se limiter strictement à l'emploi des armes spirituelles et légitimes de leur ministère, à l'exclusion de toute mesure de répression ou de persécution; mais le meurtre de l'un des leurs allait faire tomber leurs scrupules et les rallier aux moyens violents. Sans excuser leur fanatisme, il faut cependant, pour les juger en toute impartialité, considérer qu'ils s'étaient faits les auxiliaires dévoués de Rome pour qui l'erreur criminelle des Albigeois, à la fois apostats et hérétiques, était pire que celle de païens idolâtres ou de musulmans profanateurs du Saint-Sépulcre; elle exigeait donc, selon Rome, de non moins impitoyables appels à la répression que ceux dont Pierre l'Ermite ou saint Bernard avaient naguère donné l'exemple au cri de « Dieu le veut ». C'est ce qui peut expliquer sinon justifier leur attitude.

Au surplus, l'hérésie albigeoise est assez mal connue dans sa doctrine, mais si l'on en croit certains auteurs, les Albigeois « initiés » qu'on appelait les *Parfaits* professaient ouvertement le suicide et le malthusianisme sous prétexte de délivrer l'esprit de l'asservissement à la matière. On peut donc se demander si des théories aussi cri-

minelles et aussi insensées n'étaient pas vraiment attentatoires à l'existence même de la société et ne rendaient pas légitimes les mesures de répression les plus exceptionnelles.

Nous nous abstiendrons de raconter les épisodes de l'expédition militaire que suscita le pape Innocent III et que prêchèrent les moines, et qui groupa sous le commandement de *Simon de Montfort* un grand nombre de seigneurs de l'Ile-de-France et du Nord, pleins d'ardeur religieuse sans doute, mais pas indifférents non plus au plaisir de guerroyer et de piller dans une région riche et attrayante.

Cette croisade, à laquelle le roi de France *Philippe-Auguste* ne fit que donner son assentiment en se gardant bien d'y prendre part personnellement, dura de 1208 à 1233, et fut marquée par une série de dévastations et de massacres terribles qui eurent pour théâtres les régions de Béziers, de Muret, de Castelnaudary, d'Albi et de Toulouse. Simon de Montfort ayant péri au siège de cette dernière ville en 1218, son fils *Amaury* se sentit bientôt impuissant à gouverner sa conquête au milieu d'une population toujours hostile; il céda ses droits au roi de France *Louis VIII*. Et après des alternatives diverses, ce fut *Louis IX* sous la tutelle de sa mère qui, en 1229, termina la campagne par la victoire définitive du Nord sur le Midi et l'annexion complète du comté de Toulouse à la couronne.

Très habilement la royauté avait su attendre son heure. Venue en médiatrice, elle triomphait de la féodalité languedocienne et augmentait son domaine. Elle tirait ainsi tout le profit de la répression albigeoise sans en avoir encouru toute l'odieuse responsabilité qui reste attachée tout d'abord à Simon de Montfort et que partagent avec

lui, dans l'opinion publique, les papes et les moines.

§ 8. — Intervention des Moines Mendiants dans l'Inquisition épiscopale.

Pendant que ces événements se déroulaient, l'ordre de saint François d'Assise (1208) et celui de saint Dominique (1215) avaient fait leur apparition sous la haute protection du Saint-Siège; et celui-ci s'empressa d'utiliser ces religieux nouveaux qui dépendaient directement de lui, à intensifier la lutte que les évêques menaient, trop mollement à son gré, contre l'hérésie.

De 1215 à 1239, une série de mesures, dans le détail desquelles nous n'entrerons pas, furent prises par les papes Innocent III, Honorius III et Grégoire IX appuyés par plusieurs conciles, notamment celui de Latran (1215), celui de Toulouse (1229), pour perfectionner la méthode de poursuite des hérétiques devant le tribunal de l'évêque. De nouveaux magistrats sont appelés à y participer sous le nom *d'inquisiteurs.* Ce sont des Frères Prêcheurs ou des Frères Mineurs spécialement affectés à ce service dans chaque diocèse, et qui avaient la faculté de se choisir eux-mêmes quelques collaborateurs laïcs ou clercs.

§ 9. — Règles de compétence et de procédure des tribunaux ecclésiastiques en matière d'hérésie.

Voici comment peuvent se résumer les règles de compétence et de procédure qui furent suivies dès lors par les tribunaux épiscopaux assistés de ces inquisiteurs mendiants :

Le crime d'hérésie, nous le savons, était considéré au moyen âge comme attentatoire à la sûreté de l'Etat et pouvait être puni de mort. C'est la peine du bûcher qui lui était applicable.

Mais si, au point de vue de la compétence, il était par son caractère religieux du ressort des tribunaux ecclésiastiques, ceux-ci ne prononçaient en aucun cas la peine capitale; et, en matière d'hérésie, se donnaient avant tout pour mission de *convertir* l'accusé et d'arriver à faire de lui un *pénitent*. L'intervention des inquisiteurs auprès du tribunal épiscopal ne fit que confirmer ce principe, qui resta toujours en vigueur.

Par conséquent, le juge ecclésiastique, une fois la preuve faite d'une hérésie indiscutable et opiniâtre, devait tout simplement abandonner le coupable et le livrer au bras séculier.

Pour qu'il y eût hérésie indiscutable et opiniâtre, il fallait, soit des aveux de l'hérétique lui-même, soit des affirmations concordantes de deux ou de plusieurs témoins qui, s'ils étaient convaincus de faux témoignage, s'exposaient d'ailleurs à un châtiment identique à celui qu'ils faisaient encourir à leur victime.

Quand l'hérétique, quoique coupable, n'était pas jugé avoir mérité le bûcher, c'est la peine de la prison qui était prononcée, et elle l'était souvent à titre perpétuel et dans des conditions d'atroce sévérité.

En présence de cas plus douteux, toute la procédure du tribunal ecclésiastique avait pour principal objectif d'extorquer des aveux et d'obtenir le repentir. Et, en vue de ce résultat, tous les moyens étaient mis en œuvre :

D'abord, la *prison préventive* au pain et à l'eau plaçait l'accusé en état de moindre résistance.

Puis, des *interrogatoires* savamment et insidieusement conçus pouvaient tirer de lui des réponses décisives.

Ensuite venait la *question* avec ses variétés de torture : par l'eau, par l'estrapade, par les brodequins, par le chevalet, par les torches, etc...

Remarquons ici que ces procédés cruels ne constituaient pas des innovations ni des exceptions, car ils étaient de pratique courante dans la juridiction criminelle ordinaire de l'époque, sous cette seule atténuation que l'intégralité des membres ou la vie même de l'accusé ne fût pas mise en péril.

Ce dont on peut plus spécialement faire grief à l'Inquisition, c'est le *secret* dans lequel étaient généralement tenus les inculpés, auxquels on ne laissait pas la faculté d'être confrontés avec les témoins à charge ni même de connaître leurs noms, et auxquels on refusait l'assistance d'un avocat.

C'est en outre la facilité avec laquelle on acceptait la déposition de personnes tarées ou manifestement intéressées, ou apparentées, qui eussent été récusées devant tout autre tribunal.

Ce sont enfin les confiscations et les amendes dont tiraient abusivement profit les autorités civiles ou ecclésiastiques.

Les *confiscations*, dont le résultat était de ruiner des familles entières et de réduire des innocents à la misère, étaient le complément habituel de toute condamnation à mort ou à la prison perpétuelle. Elles pouvaient être poursuivies longtemps après la mort de l'hérétique, et l'on imaginait des *procès posthumes* contre la mémoire de ceux qui avaient pu échapper à la répression, et qui par conséquent ne pouvaient plus se défendre eux-mêmes; on exhumait leurs cadavres pour les brûler

solennellement, et on en profitait ensuite pour dépouiller entièrement les malheureux héritiers.

Quant aux amendes, elles étaient généralement un moyen offert à l'hérétique fortuné qui n'avait encouru ni la mort ni la prison, de s'acquitter des pénitences qui lui étaient imposées pour obtenir son pardon. Le but de l'Inquisition était en effet de convertir l'accusé, c'est-à-dire de faire de lui un repenti, en lui imposant, non pas des châtiments, mais des purifications, ou, comme l'on disait alors des peines « médicinales » et non « vindicatives ». C'étaient des prières, des flagellations, des mortifications, des pèlerinages, et même la croisade en Terre Sainte. Et il y avait aussi la cérémonie de l'*auto-da-fé* (acte de foi) et l'obligation pour le pénitent de porter sur son costume certaines croix ou insignes visibles comme marques d'infamie et de repentir. Le rachat en argent d'une partie de ces peines purificatrices venait donc s'ajouter au produit des confiscations et fournir un encouragement de plus à la sévérité des inquisiteurs.

§ 10. — En 1239, établissement par Grégoire IX d'une Inquisition papale permanente confiée aux Frères Mendiants.

Cet ensemble de dispositions renforçait considérablement les moyens d'action de la justice ecclésiastique contre l'hérésie, mais Grégoire IX voulut les fortifier encore. En 1239, il confia aux Frères Prêcheurs l'établissement d'une véritable juridiction spéciale permanente. C'était en somme une Inquisition papale qui venait prendre place à côté de l'Inquisition épiscopale. Les deux juridictions chevauchaient par conséquent l'une sur l'autre tout en coopérant, car nous savons déjà que celle de

l'évêque s'exerçait toujours avec la coopération d'inquisiteurs qu'il devait s'adjoindre comme assesseurs, et, de son côté, la nouvelle Inquisition papale se faisait une règle de réserver toujours un siège à l'évêque local.

Cet enchevêtrement de juridictions qui ne manqua pas de donner lieu à quelques conflits de compétence s'explique par le désir qu'avait Rome, tout en maintenant le principe de la compétence de l'évêque, d'obliger celui-ci à agir avec énergie, et à ne se laisser arrêter par aucune considération d'intérêts ou de personnes. En effet, s'il ne poursuivait pas, l'Inquisition s'en chargeait et requérait son assistance au procès. S'il poursuivait, l'Inquisition y concourait et contrôlait sa procédure.

Et quand les deux tribunaux se trouvaient saisis simultanément de la même affaire, ils devaient se communiquer les résultats de leurs enquêtes, et se réunir pour rendre en commun la sentence définitive.

Il restait ainsi bien peu de chances aux malheureux hérétiques, et même aux simples suspects d'échapper à la répression.

§ 11. — Conclusion sur l'Inquisition. Intérêts divers qui ont fâcheusement concouru à son développement.

Mais un autre résultat de cette organisation était de mettre entre les mains de la Papauté un moyen permanent d'intervention dans les affaires européennes et un prétexte pour étendre sans cesse sa juridiction et servir ses ambitions temporelles dans son grand conflit avec les monarchies.

D'autre part, la royauté n'avait pas un intérêt moindre à fournir son appui à l'Inquisition et à

contrebalancer ainsi l'influence du Saint-Siège. Nous avons vu plus haut avec quelle habileté elle avait su profiter de la répression militaire albigeoise. La répression judiciaire ne lui était pas moins profitable et elle ne manqua jamais d'exploiter le caractère politique de toutes les hérésies pour réclamer quelque droit sur l'Inquisition, car, en prenant celle-ci sous sa haute protection, elle en faisait une auxiliaire de son autorité gouvernementale et se voyait en outre attribuer une large part des amendes et des confiscations.

Sans aller comme les souverains espagnols jusqu'à l'accaparer au point d'en faire une Inquisition purement *royale*, ne dépendant plus du Saint-Siège, les monarques français s'en servirent avec à-propos pour accroître leur pouvoir chaque fois qu'ils en trouvèrent l'occasion.

Pour chacun des compétiteurs du grand drame qui se jouait entre le Sacerdoce et l'Empire, l'Inquisition était donc un précieux moyen de domination et de profit, que ni les uns ni les autres n'avaient intérêt à affaiblir. Et cela suffit à expliquer son extension extraordinaire et ses excès regrettables.

Quant au rôle des moines, il semble avoir été celui de magistrats rigides et consciencieux, au service d'une législation inhumaine, dont on ne doit pas toutefois leur attribuer la paternité. Il y eut certainement parmi eux quelques fanatiques comme le trop fameux dominicain *Robert le Bougre,* mais beaucoup firent preuve, dans toute la mesure où ils le purent, d'un sincère souci de justice et d'impartialité.

Ce qui est malheureusement trop vrai, c'est que jamais ils ne rencontrèrent (et nous venons de dire pourquoi) ni du côté des pouvoirs civils, ni du côté du Saint-Siège, l'élément modérateur capable de

fixer de justes limites à leur zèle. De toutes parts, trop d'influences intéressées contribuaient à les exciter à la sévérité et à leur persuader qu'ils faisaient ainsi œuvre méritoire.

§ 12. — Attitude de saint Louis à l'égard de l'Inquisition et de l'hérésie.

Ces encouragements leur venaient même des sources les plus pures et les plus recommandables. Parmi les monarques qui manifestèrent le plus d'intérêt au développement de l'Inquisition, il faut citer le très saint roi *Louis IX* qui, en 1255, écrivait au pape Grégoire IX d'une façon très pressante pour obtenir que l'Inquisition fût étendue à tout le royaume de France et que l'exercice en fût confié aux Frères Prêcheurs ou aux Frères Mineurs. Ce roi, vertueux et charitable, se faisait une gloire de son intransigeance en matière d'hérésie. Et il pouvait en cela s'autoriser de *saint Dominique* et de *saint Thomas d'Aquin* qui, non seulement approuvaient, mais justifiaient par une sérieuse argumentation le châtiment et la suppression des hérétiques, soutenant que le crime de corrompre la foi était pire que celui de corrompre la monnaie, qui était puni de mort. Mais nous avons vu au début de ce chapitre ce qu'il faut penser de ces conséquences un peu choquantes pour nous de la confusion moyenâgeuse de l'Eglise et de l'Etat.

CHAPITRE III

LE PROCÈS DES TEMPLIERS

§ 1. — Philippe le Bel et les Religieux.

Plus autoritaire encore que saint Louis dans les questions religieuses, et surtout plus redoutable et plus insoumis à la papauté, *Philippe le Bel* eut à certains égards une politique plus mesurée, et en tout cas moins favorable à l'Inquisition contre laquelle il eut à intervenir à plusieurs reprises.

S'il fut impitoyable et injuste envers les Cisterciens de l'ordre du Temple, s'il fut soucieux de mettre un frein au zèle inquisiteur des Dominicains, ses sympathies paraissent s'être portées volontiers sur les Franciscains et tout particulièrement sur Henri de Gand, le docteur solennel et sur Raymond Lulle, l'auteur du Grand Art.

Deux événements importants de son règne peuvent entrer dans le cadre de notre étude : la condamnation des Templiers et la tentative de soulèvement du Languedoc contre l'Inquisition dominicaine.

§ 2. — Caractère exceptionnel du procès des Templiers.

Le fameux procès qu'il engagea contre l'ordre du Temple répondait à des préoccupations qui n'avaient rien à voir avec la religion et fut conduit par des moyens dans lesquels l'Inquisition n'eut pas à exercer l'action directrice qui lui était ordinairement impartie dans les autres procès d'hérésie.

Le cas des Templiers était en effet très spécial car, en vertu d'un privilège extraordinaire, ils n'étaient justiciables que du pape. Et c'est ce qui permit précisément au monarque impitoyable, qui avait su dominer le faible pape *Clément V,* de mener l'affaire à sa guise au mépris de toutes les règles élémentaires de compétence et de procédure.

Le procès des Templiers nous intéresse donc bien moins au point de vue des ordres mendiants qui n'y jouèrent certainement comme inquisiteurs qu'un rôle d'exécutants, qu'au point de vue du conflit de puissance qui mettait aux prises l'ordre cistercien du Temple avec la royauté.

Dans cette affaire, il s'agissait pour Philippe le Bel, non pas de justice et de religion, mais de politique et de finance. Il fallait sauver sa trésorerie réduite aux expédients et à la fausse monnaie et, du même coup, abattre, en la dépouillant, cette puissance cosmopolite inquiétante, cette finance internationale que représentaient les moines-chevaliers de l'ordre du Temple.

Le déclin des croisades n'avait, en effet, nullement tari les sources de leur richesse. On ne s'enthousiasmait plus comme autrefois pour les suivre en Terre Sainte, mais on en était quitte par un don généreux fait aux braves défenseurs du Saint-Sépulcre. Contribution volontaire mais d'un

rendement certain, bien faite pour exciter la convoitise du roi de France. On assure d'ailleurs que celui-ci aurait tout d'abord songé à se faire nommer chef de l'ordre. S'il y était parvenu, il serait arrivé en France ce qu'il advint plus tard en Espagne où Ferdinand le Catholique, ayant mis la main sur les ordres religieux militaires, put faire de l'Inquisition une institution purement *royale* qui devint, sous le nom de *Saint-Office*, un terrible instrument d'oppression. Ayant échoué dans cette tentative, Philippe le Bel résolut de dépouiller les Templiers par un coup de force, c'est-à-dire par une accusation écrasante dont ils ne pourraient se justifier facilement.

§ 3. — Griefs cherchés contre les Templiers.

Les agissements des Templiers, dans l'usage qu'ils faisaient de leurs immenses richesses, et principalement le rôle de banquiers qu'ils avaient pris au cours des croisades, n'étaient probablement pas de nature à fournir le point vulnérable cherché. Il est même permis de croire que, loin d'être répréhensible, l'intervention des « Moines Chevaliers » comme « Moines argentiers » rendit plutôt de réels services aux gentilhommes venus en Terre Sainte, lesquels, fastueux et imprévoyants, tombaient trop facilement dans les griffes des usuriers juifs ou vénitiens prêts à les exploiter. Au contraire, les Templiers en face de ce spectacle avaient conçu la banque sur des principes d'honnêteté et de bonne foi; il ne semble pas que leurs opérations de crédit aient présenté un caractère suspect.

Philippe le Bel estima donc plus habile de leur chercher querelle sur le terrain religieux où il est

toujours possible d'interpréter défavorablement les apparences les plus vagues et où les méthodes inquisitoriales d'instruction et de procédure secrètes pouvaient plus facilement entrer en jeu.

Il y avait, d'ailleurs, dans les règlements du Temple, certaines cérémonies symboliques, peut-être empruntées à l'Orient, qui ressemblaient plus ou moins à des pratiques idolâtres, et dont il semble que notre Franc-Maçonnerie actuelle se soit quelque peu inspirée. On pouvait en tirer des présomptions d'hérésie.

§ 4. — Pression exercée sur le pape Clément V. Arrestation et condamnation des Templiers.

Toutefois, le cas des Templiers, même si leur hérésie était prouvée, ne pouvait être soumis aux tribunaux épiscopaux ordinaires ni aux tribunaux d'Inquisition, à moins d'une délégation spéciale du pape, qui seul était compétent pour les juger.

Le pape *Clément V* était l'ancien évêque de Bordeaux, *Bertrand de Goth*, installé à Avignon par la protection de Philippe le Bel avec lequel il avait partie liée. Il n'était pas de force à tenir tête au despote impitoyable qui, après l'incident d'Anagni, venait d'écraser *Boniface VIII*. Il n'avait d'ailleurs aucune bienveillance particulière pour les Templiers qui s'étaient toujours montrés assez indociles, mais il était prêt à examiner leur cause avec impartialité.

Philippe le Bel ne lui en laissa pas le temps. Interprétant l'invitation que lui faisait le pape de lui fournir un mémoire sur les agissements des Templiers comme une *délégation* l'autorisant à procéder lui-même, il nomma des commissions mixtes de baillis, d'inquisiteurs, d'évêques et de

légistes soigneusement choisis, qui inculpèrent les Templiers d'hérésie, de sorcellerie et de mauvaises mœurs; et brusquement, l'ordre fut donné le 13 octobre 1307 à tous les baillis et sénéchaux du royaume d'arrêter tous les membres de l'ordre résidant en territoire français, pour être traduits devant les tribunaux ecclésiastiques.

Clément V tenta d'abord de s'y opposer, de traîner en longueur; mais il dut céder et finalement accorder aux évêques le pouvoir d'instruire partout la cause des Templiers. Un grand nombre d'entre eux furent convaincus d'actes d'impiété et d'immoralité. Ces accusations n'étaient peut-être pas toutes sans vraisemblance, mais c'est d'une façon tout à fait sommaire et expéditive, et en employant tour à tour les tortures et les promesses d'impunité, que les juges prononcèrent les sentences et envoyèrent au bûcher un nombre considérable de Templiers.

A Paris, ce fut une commission papale d'évêques, de cardinaux et de docteurs qui condamna le grand Maître de l'ordre, Jacques Molay, et ses compagnons à la prison perpétuelle après en avoir obtenu des aveux sous les tortures. Mais quand, deux ans plus tard, ils eurent le courage de rétracter leurs aveux, ils furent immédiatement livrés aux flammes sur le terre-plein du Pont-Neuf.

§ 5. — **Abolition de l'ordre du Temple en France et à l'étranger.**

Tout en poursuivant impitoyablement ces condamnations, Philippe le Bel avait compris que pour triompher complètement d'une puissance cosmopolite et l'empêcher de trouver à l'étranger un refuge et une force nouvelle, il fallait que son anéantissement fût total et généralisé. C'est exac-

tement ce qui se passe encore de nos jours quand un dictateur entreprend de supprimer et de dépouiller une secte ou une minorité influente : tous ses efforts tendent à créer des *axes* de politique commune avec les Etats voisins.

Le plan de Philippe le Bel fut donc d'abord de faire prononcer par l'Eglise l'abolition de l'ordre, ensuite, de faire appliquer à l'étranger contre les Templiers les mêmes mesures de rigueur qu'en France.

Comme Clément V restait hésitant à prononcer l'abolition, le roi suscita la réunion à Vienne en 1311 d'un concile sur lequel il exerça une pression opiniâtre et, le 3 avril 1312, un consistoire secret finit par lui donner satisfaction en déclarant l'ordre aboli, et en attribuant au roi de France une grande partie des richesses confisquées, tout le surplus étant transféré à l'ordre des Hospitaliers.

En même temps, Philippe le Bel n'avait pas manqué de faire agir auprès de tous les souverains d'Europe le faible Clément V pour les décider à imiter son exemple à l'égard de tous les Templiers installés dans leurs Etats. Cet avis fut écouté en Hongrie, en Espagne et à Naples, mais le roi d'Angleterre montra peu d'empressement, et nous verrons plus tard comment la puissance templière, n'ayant pas été complètement abattue en Angleterre, put encore exercer en France pendant la guerre de Cent ans une action indirecte et occulte en faveur du parti bourguignon et de la condamnation de Jeanne d'Arc.

On comprend d'ailleurs la persistance des sentiments de haine et de vengeance que déchaîna l'inique procès des Templiers. Si graves qu'aient pu être leurs fautes, si inquiétante pour la politique royale qu'ait pu être leur puissance, rien ne saurait

justifier la façon arbitraire et révoltante avec laquelle ils furent poursuivis et jugés. Les dernières investigations de la science historique contemporaine tendent d'ailleurs à les innocenter.

Philippe le Bel reste donc impardonnable de ce crime devant l'histoire.

CHAPITRE IV

RÉACTION FRANCISCAINE CONTRE L'INQUISITION DOMINICAINE

§ 1. — Divergences entre Franciscains et Dominicains.

Son attitude semble avoir été plus impartiale dans un autre événement moins connu de son règne que nous ne saurions passer sous silence dans cette étude, car il oppose en antagonistes les deux grands ordres mendiants; c'est le conflit qui fut soulevé vers 1301 dans le Languedoc par un moine franciscain, *Bernard Délicieux*, à propos de l'Inquisition dominicaine.

Les Franciscains et les Dominicains s'étaient surtout heurtés jusqu'alors sur le terrain courtois des controverses théologiques et universitaires; leurs tendances particulières s'y étaient déjà nettement affirmées; mais elles se manifestaient également sur tous les autres champs de leur activité. Si, par exemple, les fonctions d'inquisiteurs pouvaient en principe être confiées indifféremment à l'un ou à l'autre des deux ordres, il est certain que l'esprit juridique des Dominicains, leur respect et leur dévouement pour le Saint-Siège les désignaient

plus spécialement, et expliquent fort bien qu'ils aient paru sous Grégoire IX avoir la haute main sur l'inquisition. Les Franciscains au contraire, bien que fournissant aussi des inquisiteurs, se posaient moins volontiers en justiciers qu'en protecteurs des faibles et des opprimés; ils prêchaient le mépris des richesses, blâmaient le luxe des gens d'Eglise, et ne craignaient pas, comme *Occam*, leur « docteur invincible », de s'en prendre aux ambitions temporelles du pape lui-même. Auprès des classes pauvres des villes et des campagnes leur popularité était grande, leur Tiers-Ordre groupait dans le monde laïque de nombreux adhérents. Ils recueillaient ainsi les plaintes de toutes les victimes des abus, des cruautés et des spoliations de l'Inquisition et s'en faisaient parfois les échos.

§ 2. — Le Franciscain Bernard Délicieux fait intervenir Philippe le Bel contre l'Inquisition dominicaine.

C'est cette tâche généreuse qu'avait prise en mains un moine franciscain du couvent de Carcassonne, *Bernard Délicieux*. Grand ami du savant docteur cabaliste *Raymond Lulle*, très érudit lui-même et très éloquent, il dénonçait ouvertement le fanatisme de l'évêque d'Albi et celui des Dominicains chargés de l'Inquisition dans ce diocèse, où ils multipliaient abusivement les procès d'hérésie et déféraient devant leur tribunal de malheureux Languedociens pour des motifs futiles et sur le témoignage de simples propos qu'ils avaient tenus.

Il réussit à faire entendre les plaintes des intéressés à un légat du roi, *Jean de Péquigny*, vidame d'Amiens, qui avait été envoyé en mission dans le Languedoc et qui soumit l'affaire à Philippe le Bel.

Les griefs invoqués parurent fondés; le roi condamna l'évêque d'Albi à une amende et demanda le remplacement de l'inquisiteur dominicain, ce qui ne fut obtenu, il est vrai, qu'après une vive résistance. Ce premier succès n'atténua d'ailleurs que pour un temps très court les méfaits de l'Inquisition; elle ne tarda pas à sévir de plus belle, et Jean de Péquigny, ayant voulu arrêter de nouveaux excès, fut excommunié.

Pour la seconde fois, Philippe le Bel intervint au cours d'un voyage qu'il fit à Toulouse en 1303; il donna tort aux juges inquisiteurs, mais se borna à limiter leurs pouvoirs sans prendre de sanctions contre eux, car ils dépendaient directement du pape, et l'excommunication de Jean de Péquigny ne fut même pas rapportée.

§ 3. — Tentative de soulèvement en Languedoc.

Alors le mécontentement grandit dans le Languedoc. Cette province, durement éprouvée par la récente guerre albigeoise et trop nouvellement réunie à la couronne, regrettait encore ses anciens comtes et entretenait avec l'Espagne de bonnes relations.

Une conspiration se forma contre Philippe le Bel à l'effet de donner Carcassonne, Albi et quelques autres villes à *Fernand,* troisième fils du roi de Majorque *Don Jayme.* Et ce fut Bernard Délicieux qui accompagna le jeune prince en Espagne pour négocier l'affaire.

Mais les conjurés furent trahis par Don Jayme lui-même, que ce complot effrayait, et qui ne voulait pas devenir l'ennemi de Philippe le Bel après avoir été son allié; il révéla tout au roi de France.

Les principaux conspirateurs furent immédiatement saisis et condamnés; et ce n'est qu'à prix d'or, argument toujours efficace auprès de Philippe le Bel, que les habitants de plusieurs cités languedociennes compromises échappèrent au châtiment.

Quant à Bernard Délicieux, son éloquence le sauva : non seulement il obtint son pardon du roi, mais il en profita pour renouveler auprès du pape ses accusations contre les inquisiteurs, faire adoucir le sort des détenus, et faire annuler à titre posthume l'excommunication de Jean de Péquigny qui était mort l'année précédente.

§ 4. — Insuccès final de la réaction franciscaine.

Ses ennemis, il est vrai, méditaient leur revanche et devaient avoir le dernier mot. Ils surent attendre la mort de Clément V et celle de Philippe le Bel, et, en 1319, le pape *Jean XXII,* grand ami des Dominicains, fit reprendre, après treize ans de silence et d'oubli, le procès de Bernard Délicieux qui fut accusé de nouveau d'avoir lutté contre l'Inquisition et conspiré contre le roi de France. Le malheureux Franciscain fut suspendu de ses fonctions et incarcéré jusqu'à sa mort.

Ainsi, malgré les protestations généreuses d'un disciple de saint François, et malgré les bonnes intentions du roi lui-même, l'Inquisition gardait sa puissance et continuait à en abuser, avec la complicité, ou tout au moins grâce à la faiblesse complaisante de ceux qui auraient pu la réfréner. Elle contribuait, en effet, d'une façon inconsciente, à détruire lentement dans les provinces le vieil édifice féodal car, en multipliant les confiscations qui profitaient tantôt au roi, tantôt au pape, et en éten-

dant sa juridiction, elle servait par là même les intérêts de la monarchie aussi bien que ceux de la papauté.

§ 5. — Commencement de décadence des ordres mendiants.

Sous les successeurs de Philippe le Bel, la rivalité entre Franciscains et Dominicains trouva de nouvelles occasions de se manifester. Les premiers étaient pour les Gibelins, les seconds pour les Guelfes. On vit le parti dominicain appuyer le pape d'Avignon Jean XXII lorsqu'il entreprit, en 1328, pour faire échec aux Gibelins, de donner la couronne impériale à Charles IV de Luxembourg, roi de Bohême, tandis que les Franciscains, hostiles à Jean XXII et persécutés par lui, soutenaient les prétentions de Louis de Bavière à l'empire et lui suggéraient de donner la tiare à l'un des leurs, l'antipape Nicolas V. Ces rivalités et ces intrusions regrettables dans les affaires temporelles devaient contribuer à la décadence progressive des ordres mendiants, car elles se conciliaient difficilement avec le strict respect des disciplines monacales et avec la pratique des vertus évangéliques.

Le luxe et la dépravation dont les premiers Valois et leur entourage donnaient l'exemple n'étaient pas exclus non plus de la cour des papes d'Avignon où la vénalité et la corruption s'étalaient au grand jour, et les mœurs du clergé régulier ne pouvaient que s'en ressentir de la façon la plus fâcheuse.

Toutes les institutions en souffraient et, à cette période de licence et d'anarchie allait bientôt succéder pour la France celle des pires catastrophes.

CHAPITRE V

LES RELIGIEUX ET LA GUERRE DE CENT ANS

§ 1. — Tableau rapide des troubles qui accompagnent la guerre de Cent ans.

La guerre de Cent ans éclate en 1337; et le grand schisme en 1378. Entre temps, un terrible fléau, la peste noire, fond sur la France. En 1348, elle décime la population. Ses ravages se renouvellent encore en 1361, coûtant plus de vies humaines que vingt batailles. Et pendant ces événements, un fantôme de pape reste captif à Avignon, alors que le roi de France, Jean le Bon, battu à Poitiers en 1356, est prisonnier des Anglais, auxquels tout l'ouest de la France est livré par le traité de Brétigny (1360). Devant un pouvoir annihilé ou faible, les troubles sociaux surgissent fatalement : dans les campagnes les Pastoureaux, puis la Jacquerie; à Paris et dans les villes, la révolution d'Etienne Marcel sèment la terreur et le carnage et viennent ajouter les horreurs de la guerre civile à celles de la guerre étrangère.

Puis, ce sont presque vingt années de répit avec

Charles V le Sage (1364-1380). Ses exceptionnelles qualités d'administrateur et de diplomate opèrent un merveilleux redressement dont les résultats heureusement ne seront pas tous perdus.

Mais la situation s'aggrave de nouveau avec Charles VI, le pauvre roi fou; et, tandis que l'Eglise est toujours en proie aux querelles, aux hérésies et au schisme, la France est déchirée par de nouvelles guerres civiles : c'est l'émeute des Maillotins en 1382, puis, à partir de 1407, la sanglante rivalité entre le parti Armagnac et le parti Bourguignon et Cabochien complice de l'Angleterre, qui livre le pays sans défense à l'envahisseur.

Et il faut l'intervention providentielle de Jeanne d'Arc, morte en 1431, pour permettre enfin à Charles VII d'entreprendre la restauration du royaume. Mais les fléaux, les famines et les épidémies ne prennent pas fin pour autant et continuent pendant quelques années encore à causer bien des misères.

Tels sont, à grands traits, les événements déplorables au travers desquels va se poursuivre la carrière des religieux français, jusque vers le milieu du XVe siècle.

Dans ce drame politique et social plein de confusion, il n'est pas toujours facile d'apercevoir avec clarté ni de définir avec justesse l'attitude de ceux qui s'y sont trouvés mêlés à un titre quelconque. On peut cependant de prime abord tenir pour certain que le rôle joué par les moines n'a pu être de peu d'importance.

§ 2. — Noble attitude de l'élite des religieux mendiants.

Si relâchée que fut déjà leur discipline, ils repré-

sentaient malgré tout une des institutions les moins corrompues de cette période troublée; ils offraient même à cette époque quelques grands modèles de vertu dont l'Eglise respecte aujourd'hui la mémoire : *saint Vincent Ferrier*, le grand apôtre des Dominicains, a vécu de 1355 à 1442. Un peu avant lui, un autre Frère Prêcheur, *Tauler,* pendant la peste noire de 1348, s'était dévoué héroïquement à Strasbourg auprès des contagieux. Vers la même époque vivait, à Sienne, la grande mystique *sainte Catherine,* disciple elle aussi de saint Dominique. Son influence politique paraît avoir été considérable auprès de la papauté chancelante. On lui doit, dit-on, le retour à Rome de Grégoire XI qu'elle alla visiter à Avignon. Elle joua ensuite, dans plusieurs villes italiennes en rebellion contre Rome, un rôle pacificateur; et, après avoir soutenu énergiquement le nouveau pape de Rome, Urbain VI, contre le Français Clément VII élu à Avignon, elle contribua puissamment à empêcher l'aggravation et la prolongation de la crise religieuse.

Dans l'ordre franciscain, une autre sainte femme, *Colette de Corbie,* qui fut contemporaine de Jeanne d'Arc, eut une vie non moins exemplaire que sainte Catherine et une action politique analogue, qui toutefois s'exerça en faveur des papes d'Avignon, qu'elle reconnaissait comme légitimes à l'exemple de saint Vincent Ferrier.

Parmi ces contradictions déconcertantes et ces bouleversements que venaient aggraver un état de guerre continuel et des calamités de toutes sortes, l'élite des religieux et des religieuses des différents ordres suffisait encore, par l'exemple de ses vertus et de son dévouement, à conserver le prestige du christianisme et à soutenir le moral des populations. Prêcheurs et Mineurs, Carmes et Augustins

étaient répandus dans toutes les classes de la société; et, pour la classe populaire, celle qui était le plus durement éprouvée, ils symbolisaient la force spirituelle et morale encore capable d'apporter le courage et l'espoir, et de fournir un élément de résistance devant l'effondrement général.

§ 3. — La mystique mendiante et les œuvres d'art qu'elle inspire contribuent à créer l'atmosphère qui prépare Jeanne d'Arc.

La mystique des Mendiants répondait en effet assez bien aux aspirations populaires d'une époque de malaise, c'est-à-dire au besoin d'expiation et d'union dans la souffrance qui est souvent la conséquence des catastrophes. Et l'absence d'autorité dans l'Eglise et dans l'Etat ne pouvait que lui donner un sens plus précis et plus impérieux.

On retrouve d'ailleurs encore bien vivantes aujourd'hui les traces de cette mystique dans les œuvres d'art de cette époque : peintures ou sculptures, imagerie des vitraux et des missels, représentations populaires des mystères. Ces pietas, ces madones aux attitudes si expressives, ces François d'Assise aux stigmates miraculeux, ces danses macabres, ces pieuses légendes, nous montrent qu'à côté des agitations, des violences et des crimes, le peuple de France laissait son esprit se fixer sur quelques objets simples et invariables : l'idée de la douleur et celle de la mort, la pensée du péché et celle du salut, le grand drame de la rédemption, le sens de nos destinées... Voilà ce que nous enseignent les monuments d'un art en contact étroit avec la vie populaire; et cet art puisait sans aucun doute son inspiration dans les monastères mendiants. Louis Gillet le met en lumière dans sa captivante *Histoire*

artistique des ordres mendiants à propos de « La Légende dorée », cette vie des saints restée fameuse qu'écrivit, vers 1260, le Dominicain génois *Jacques de Voragine.* Ce fut elle qui, pendant longtemps, fournit aux artistes les sujets inépuisables dont sont inspirées les peintures et les sculptures de nos cathédrales gothiques.

Assurément, tout ne fut pas irréprochable dans la vie des monastères au XIVe et au XVe siècle, mais le mérite des moines est de ne pas avoir déserté leur mission, d'avoir compati aux souffrances du peuple, de les avoir partagées et soulagées par la charité, de les avoir adoucies par la poésie de l'art. Ce sont eux qui, en dépit des controverses, ont maintenu vivaces les croyances religieuses au moment où le haut clergé était sans direction et où la foi elle-même était ébranlée et discutée dans d'interminables conciles. Ce sont eux incontestablement qui, en préparant l'opinion populaire, ont rendu possible et efficace l'intervention invraisemblable de la paysanne géniale et inspirée qui devait sauver la France.

Il n'y a donc pas de difficulté à admettre qu'en général la présence des ordres religieux en ces temps d'épreuves a été une circonstance heureuse pour la France, et que, par le seul exercice de leur activité professionnelle et le simple rayonnement de leur mystique, ils ont contribué, par une action comparable à celle qu'exerce de nos jours la presse, à la sauvegarde du pays et de ses institutions.

§ 4. — Rôle actif des religieux dans certaines questions politiques.

Mais indépendamment de cette action spirituelle

profonde mais impondérable sur la mentalité populaire, les religieux ont été appelés à intervenir plus directement dans les événements, et à apporter à la solution de certains problèmes une contribution effective et personnelle dont ils gardent le mérite ou la responsabilité devant l'histoire. C'est ici qu'il est intéressant de préciser leur rôle. Tâche assez délicate et surtout assez complexe, car les ordres religieux n'ont pas tous eu des tendances et des opinions identiques, et, au sein du même ordre, il y a eu des divergences et des actions particulières. Pour arriver à une compréhension exacte de leur influence dans l'histoire de cette époque tourmentée, il nous faudra donc entrer dans l'examen des principales questions dans lesquelles les moines ou certains d'entre eux ont eu l'occasion d'intervenir.

§ 5. — Importance croissante du rôle politique de l'Université.

Rappelons d'abord que c'est au sein de l'Université, et par le prestige que leurs sujets d'élite y ont acquis, que les moines mendiants ainsi que nous l'avons vu, ont exercé, dès le XIII[e] siècle, une sorte de dictature sur la pensée française, qu'il s'agisse de philosophie ou de politique. Or, au XIV[e] et au XV[e] siècles, l'importance de l'Université ne fait que croître et son intervention dans les affaires de l'Etat ou celles de l'Eglise prend même un caractère officiel. Cela tient à deux causes :

D'une part, depuis Philippe le Bel, la royauté, pour soutenir ses droits au pouvoir absolu, trouve son meilleur appui dans les *Légistes*, nouvelle aristocratie issue du peuple et du Clergé, et formée

précisément par l'Université. La science juridique de ces nouveaux conseillers s'appuie particulièrement sur le droit romain, où prévaut l'idée de soumission de la religion au pouvoir civil. Les rois de France vont en profiter et la confiance qu'accordent aux légistes le « Sage » Charles V, ou le « bien servi » Charles VII entraîne bientôt pour l'Université une suite de consultations et d'attributions nouvelles en matière de gouvernement.

D'autre part, l'Eglise, mal gouvernée par des papes toujours en lutte pour leur puissance temporelle, a constamment besoin d'un guide ou d'une autorité pouvant suppléer à la carence du Saint-Siège. Il en résulte une extension considérable du rôle de l'Université dans le domaine religieux comme dans le domaine politique.

Dans le procès des Templiers et dans son différend avec Boniface VIII, Philippe le Bel lui demande consultation. C'est elle qui soutient la papauté d'Avignon.

En 1317, elle est appelée à se déclarer en faveur de la loi Salique au profit de Philippe le Long.

Sous Charles V, elle reçoit le titre de « fille aînée des rois de France » et prend rang dans les cérémonies officielles après les princes du sang.

Lorsque la papauté revient à Rome, sous Grégoire XI, elle appuie l'opposition de Charles V et prend fait et cause pour le pape français, Clément VII, qui est Robert de Genève, évêque de Thérouane. Elle joue ensuite un rôle de premier plan dans tous les grands conciles destinés à faire cesser le schisme et à discuter des libertés gallicanes.

§ 6. — Déclin de la Scolastique.

Par contre, au point de vue philosophique, cette époque marque nettement le déclin de la Scolastique universitaire. Les subtilités excessives de l'argumentation conduisent à des absurdités ou à des sophismes dont, sous Philippe VI, « l'âne de Buridan » est resté l'exemple le plus célèbre.

Les grands docteurs de cette période, à commencer par Buridan (recteur en 1329), ne sont plus d'ailleurs uniquement des Dominicains ou des Franciscains. A côté d'eux se forme une noblesse de robe, mi-laïque, mi-ecclésiastique, mais non forcément monastique, qui occupera plus tard la première place.

§ 7. — Franciscains et Dominicains dans l'Université.

Cependant, c'est toujours la tendance franciscaine et nominaliste professée par Occam qui, longtemps encore, continuera à prédominer dans l'Université, car l'illustre chancelier Gerson, qui en fut l'animateur pendant quarante années, est de formation franciscaine et disciple d'Occam.

Quant aux Dominicains, ils y figurent aussi, mais d'une façon plus effacée, et surtout comme spécialistes du droit canon, dont le maître incontesté, Raymond de Pennafort, était un des leurs et ils semblent s'être confinés de préférence dans leurs attributions de juristes et d'inquisiteurs.

§ 8. — La querelle de l'Immaculée Conception.

D'autre part, une circonstance qui se place vers

1387 a singulièrement contribué à porter préjudice à l'influence des Dominicains dans l'Université, c'est la position prise par eux au sujet de la croyance de l'Immaculée Conception, c'est-à-dire du privilège qu'aurait reçu la Vierge Marie d'avoir été exempte de tout péché originel dès sa conception. Avec une logique et une argumentation toutes péripatéticiennes, le Dominicain aragonais Jean de Montezon avait mis en lumière la faiblesse des arguments invoqués en faveur de ce dogme, qu'il n'hésitait pas à qualifier d'hérésie. Or, depuis longtemps, les Franciscains, sous l'autorité de plusieurs de leurs docteurs parmi lesquels saint Bonaventure et Raymond Lulle, s'en étaient montrés au contraire ardents partisans. Ils défendirent violemment leur opinion, et sur l'avis de la majorité de l'Université firent condamner Jean de Montezon par le pape d'Avignon Clément VII en 1389. Les Dominicains durent se rétracter, et furent même complètement exclus pendant quelques années de l'Université.

§ 9. — Prépondérance de l'influence franciscaine

L'autorité des Franciscains s'y trouva de ce fait encore fortifiée. Ils étaient populaires; ils représentaient, d'une façon plus marquée que les Dominicains, l'élément mendiant, le prolétariat universitaire. Leurs tendances avancées, quelquefois même un peu hérétiques ou un peu menaçantes contre la propriété, avaient comme point de départ le désir de ramener l'Eglise à la pauvreté évangélique, et comme aboutissement en matière politique le Gallicanisme et la négation de la plupart des

ambitions temporelles du Saint-Siège, ce qui les rendit souvent favorables au parti gibelin.

Au contraire, les Dominicains, fonctionnaires de l'Inquisition, et par conséquent aux ordres du pape, devaient forcément garder une attitude moins indépendante vis-à-vis de ce dernier et plus conservatrice des traditions.

Telles sont les nuances suivant lesquelles les différents ordres religieux vont être, au sein de l'Université, les inspirateurs de la plupart des solutions données aux grands problèmes de politique et de religion qui furent agités au cours de la guerre de Cent ans, et que nous allons maintenant passer très rapidement en revue.

§ 10. — **Intervention de l'Université contre le Grand Schisme.**

Dans le domaine religieux, il s'agisssait tout d'abord de faire cesser le grand schisme qui avait succédé à la papauté d'Avignon, et à la faveur duquel le désordre et les hérésies comme celles de Wiclef et de Jean Huss prenaient une ampleur inquiétante.

Il s'agissait en second lieu d'attaquer le mal dans sa racine, en réformant les mœurs, et en faisant disparaître le favoritisme et la vénalité qui présidaient à l'attribution des bénéfices ecclésiastiques.

Tâche difficile, car la résistance venait en grande partie du Saint-Siège dont le souci dominant était de rester une grande puissance séculière.

Les papes, en effet, aussi bien à Avignon qu'à Rome, redoutaient avant tout de voir porter atteinte aux nombreux privilèges qu'ils exerçaient sous le nom de *réserves, expectatives, annates,* etc..., et qui étaient pour eux autant de prétextes

d'ingérence très profitable sur les biens épiscopaux ou abbatiaux.

La *réserve* était le droit pour le pape de se réserver un certain nombre de bénéfices et de les distribuer à son gré.

Les *expectatives* ou grâces expectatives étaient une promesse que le pape faisait, le plus souvent avec intérêt, de donner à tel ou tel ecclésiastique un bénéfice non encore vacant.

Les *annates,* inaugurées sous le pontificat de Jean XXII à Avignon, étaient le droit que s'attribuait le pape de percevoir la première année de revenus d'un bénéfice après chaque nomination nouvelle.

Les *dispenses* étaient des permissions que le pape accordait à certains prêtres, évêques ou abbés, de ne pas observer les règles de l'Eglise, par exemple de cumuler plusieurs bénéfices ou de ne pas résider dans leurs diocèses.

Se heurtant sur ces points à l'opposition des papes et des cardinaux, l'Université ne pouvait réussir qu'imparfaitement dans la mission qu'elle s'était imposée. Il faut, du moins, lui savoir gré des efforts qu'elle fit pour rétablir l'unité de l'Eglise et pour supprimer les abus tout en respectant le dogme. Et il convient de rendre hommage aux trois éminents personnages qui essayèrent en son nom de faire triompher cette politique de redressement et d'apaisement au sein des grands Conciles; c'étaient *Nicolas de Clémengis,* grand théologien scolastique, *Pierre d'Ailly,* évêque de Cambrai, aumônier de Charles VI, et surtout *Jean Gerson,* le *docteur très chrétien,* chancelier de l'Université, qui joua dans tous ces débats un rôle très important, et qui, en raison de sa ferveur notoire pour la

mystique mendiante, intéresse plus particulièrement notre étude.

Au *Concile de Pise* en 1409, les représentants de l'Université essuyèrent un échec; ils ne purent obtenir l'abdication volontaire des deux papes qui étaient à ce moment à Avignon Benoît XIII succédant à Clément VII et à Rome Grégoire XII succédant à Innocent VII et à Boniface IX. Et le résultat fut l'aggravation du schisme et l'élection d'un troisième pape, *Alexandre V*.

La tentative fut reprise en 1414 au *Concile de Constance*. Les trois occupants du trône de Saint-Pierre, Grégoire XII à Rome, Benoît XIII à Avignon et Jean XXIII, le successeur d'Alexandre V, finirent par abdiquer plus ou moins bénévolement, et le schisme se termina provisoirement par l'élection du cardinal Colonna qui devint pape unique sous le nom de *Martin V* en 1417.

§ 11. — Intervention de l'Université contre l'hérésie hussite.

En même temps, le Concile de Constance s'attaquait aux hérésies et aux réformes ecclésiastiques. Le prêtre anglais *Wiclef*, professeur à l'Université d'Oxford, avait révolutionné l'Angleterre en réclamant la confiscation de tous les biens du clergé et la suppression des moines, et en attaquant l'autorité du pape et les sacrements. Sa doctrine, condamnée à Londres, avait été reprise en Bohême par le recteur de l'Université de Prague, *Jean Huss*, qui en avait fait une violente querelle de race dirigée contre l'empereur d'Allemagne. Il fut accusé, bien qu'il s'en soit défendu, d'aspirer à la fondation d'une Eglise tchèque indépendante et hérétique.

Sommé de comparaître devant le Concile, Jean Huss refusa avec une obstination indomptable de renoncer à ses prédications. Il fut condamné et livré au bras séculier, c'est-à-dire à son ennemi l'empereur Sigismond; et son martyre sur le bûcher ne fit qu'intensifier la guerre en Bohême en soulevant chez ses compatriotes une ardeur encore plus grande en faveur de ses idées.

§ 12. — **Intervention de l'Université pour les libertés gallicanes.**

Quant aux causes fondamentales de la corruption et de la désorganisation du clergé, le Concile de Constance ne put se résoudre à y apporter de vrais remèdes. Il se termina, au grand désespoir de Gerson, sans que celui-ci eût pu, avant de mourir pieusement dans un couvent de Célestins, voir triompher sa conception des libertés de l'Eglise de France, qui avait été le souci principal de toute sa carrière. Cette doctrine proclamait la suprématie des conciles sur les papes, la libre élection des évêques par les chanoines et des abbés par les communautés, la limitation des appels en cour de Rome, l'abolition des divers impôts perçus par le Saint-Siège sur les bénéfices ecclésiastiques.

Vainement énoncés à Constance par l'illustre Chancelier, et discutés de nouveau à Ferrare et à Bâle, ces principes, dans lesquels se résume la doctrine gallicane, finirent malgré tout par recevoir application : *la pragmatique Sanction* de Bourges, en 1438, s'en inspira pour fixer les rapports de l'Eglise et de l'Etat en France et resta presque constamment en vigueur jusqu'au règne de François Ier.

§ 13. — **Politique bourguignonne et antifrançaise de l'Université.**

Hors des questions religieuses, la sagesse et la haute conscience de Gerson trouvèrent occasion de se manifester également au milieu des querelles qui divisaient si tragiquement la France entre le parti armagnac et le parti bourguignon. Mais, en l'occurrence, l'Université dans son ensemble resta malheureusement sourde à sa voix. Complètement gagnée à la cause bourguignonne, elle ne sut prendre que des décisions antifrançaises et désastreuses :

En 1409, elle approuve solennellement l'assassinat du duc d'Orléans par Jean sans Peur.

En 1413, elle fait alliance avec Caboche et ses écorcheurs qui mettent Paris à feu et à sang. Puis, animée de meilleures intentions, elle tente, mais sans aucun succès, par la grande ordonnance cabochienne, d'opérer une réorganisation administrative à tendance parlementaire et démocratique.

En 1420, elle consacre l'abandon aux Anglais par le traité de Troyes de la moitié de la France avec sa capitale.

Elle reconnaît ensuite le monarque anglais comme roi de France et collabore avec l'envahisseur d'Outre-Manche. Non seulement elle reste hostile au Dauphin et à Jeanne d'Arc, mais elle est de connivence avec les accusateurs de l'héroïque pucelle, qui est sacrifiée à la vengeance anglaise.

Telles sont les attitudes peu honorables prises par l'Université, et par conséquent par les religieux qui en formaient encore l'élément principal.

§ 14. — Responsabilités franciscaines ou dominicaines.

Dominicains et Franciscains ont, il est vrai, cherché par la suite à se défendre d'avoir combattu la royauté française et pour mieux en disculper leur ordre, ils ont même jugé bon de s'accuser l'un l'autre.

Du côté dominicain, on ne manque pas de faire valoir que c'est un Franciscain, le cordelier *Jean Petit* qui, après l'assassinat du duc d'Orléans, accepta, pour ruiner le parti armagnac, de faire publiquement l'apologie du crime de Jean sans Peur.

Mais d'autre part, l'honnête *Gerson* qui osa ensuite flétrir l'assassin et son apologiste et encourir une injuste disgrâce, n'en est pas moins élève de Guillaume d'Occam et grand ami de l'ordre franciscain.

On s'est plu aussi, dans chacun des deux partis, à citer tels ou tels religieux de l'ordre rival, comme ayant vécu dans l'intimité des ducs de Bourgogne en qualité de conseillers ou de chapelains. Mais les faits démontrent que la cour de Bourgogne répartissait à peu près également ses faveurs entre les moines Mendiants des diverses obédiences, et qu'elle eut des créatures aussi bien parmi les Dominicains que parmi les Franciscains.

§ 15. — Rôle effacé de l'Inquisition dominicaine au procès de Jeanne d'Arc.

Enfin, à propos de la condamnation de Jeanne d'Arc, les adversaires des Dominicains n'ont pas manqué de souligner la responsabilité toute parti-

culière de ceux-ci en qualité de représentants de l'Inquisition au procès. Voyons ce qu'il faut en penser.

La présence des Frères Prêcheurs au procès n'est pas contestable. Tout procès d'hérésie ou de sorcellerie exigeait l'intervention des inquisiteurs, et c'était un Dominicain, le frère *Le Maître,* qui occupait alors cet emploi dans le ressort de Rouen, et qui fut appelé par conséquent à prendre part avec quelques assesseurs de son choix à l'instruction et aux débats qui aboutirent à la sentence de mort.

Mais il faut noter à sa décharge qu'il ne remplit cette tâche qu'à contre-cœur et sous l'empire de la menace, et qu'il chercha, dès la première réunion qui eut lieu le 9 janvier 1431, à s'y soustraire en invoquant que sa compétence d'inquisiteur ne s'étendait qu'au diocèse de Rouen, et que l'accusée avait été prise dans le diocèse de Beauvais. Il maintint son objection jusqu'à ce qu'un ordre formel l'eût obligé le 13 mars à concourir aux débâts.

L'Inquisition ne fut donc effectivement présente au procès de Jeanne d'Arc que deux mois après la réunion du Tribunal et n'y joua qu'un rôle très effacé, presque toujours pour blâmer les moyens extrêmes et gémir des mesures de rigueur.

Ce procès peut être comparé à celui des Templiers en ce que, sous l'apparence religieuse, ils sont tous deux essentiellement politiques et dirigés par des personnalités devant lesquelles le rôle de l'Inquisition devient tout à fait secondaire. Dans le cas des Templiers, cette personnalité était Philippe le Bel, roi de France; dans celui de Jeanne d'Arc, ce fut *Cauchon,* évêque de Beauvais, docteur et recteur de l'Université agissant pour le compte du roi d'Angleterre.

§ 16. — Rôle de Cauchon au procès de Jeanne d'Arc.

Les conditions dans lesquelles fut engagée la procédure font apparaître l'initiative constante de l'ambitieux prélat, dont les Anglais avaient su très habilement faire l'instrument de leur politique. Il se trouvait dépossédé en fait de son évêché de Beauvais car la ville venait de se rallier au roi Charles VII, et on lui faisait espérer celui de Rouen, ville entièrement acquise à l'Angleterre et dont le siège épiscopal était vacant. Son intérêt personnel était donc mis en jeu, et sa liberté de juge ne pouvait être entière.

Protégé du duc de Bourgogne auquel il devait sa situation et déjà gagné à la cause bourguignonne par ses attaches universitaires, il se trouvait fort bien placé d'une part pour offrir aux Anglais la précieuse prisonnière et s'attirer ainsi leur reconnaissance, et d'autre part pour obtenir de la juger lui-même. Jeanne d'Arc, en effet, avait été prise par les soldats de Jean de Ligny, vassal du duc de Bourgogne, sur le territoire de Compiègne, ville du diocèse de Beauvais. Il suffit donc à Cauchon, en se faisant appuyer par l'Université, d'obtenir du Chapitre de Rouen une concession de territoire afin de traduire et de juger à Rouen au lieu de Beauvais une accusée qui était bien de sa compétence par le lieu de sa capture et par la nature religieuse des griefs savamment formulés contre elle.

Quant aux droits de Jean de Ligny sur sa prisonnière, il ne pouvait y avoir grande difficulté à décider ce vassal besogneux du duc de Bourgogne à s'en démettre moyennant les dix mille francs que Cauchon fut chargé de lui offrir.

Ainsi, dans cet étrange procès, l'accusée se trou-

vait déjà en fait livrée aux Anglais, ses accusateurs, et incarcérée dans leurs prisons au moment où elle comparut devant un tribunal composé avec soin et présidé par celui-là même qui avait négocié le marché.

Loin d'être une garantie, la présence d'un certain nombre de délégués de l'Université, tous éminents docteurs, ne pouvait que favoriser la condamnation, et Cauchon le savait bien. Ces hommes, très recommandables et très renommés, dont il mettait tant de zèle à solliciter le concours, avaient tous embrassé le parti bourguignon, c'est-à-dire collaborationiste anglais. Pour s'absoudre eux-mêmes, ils étaient tenus de condamner celle qui se disait envoyée par Dieu pour rendre à Charles son royaume, car, s'ils l'absolvaient, c'est donc eux qui auraient été rebelles à Dieu et à leur roi.

Dans ces conditions, on peut juger quelle faible part d'influence pouvait être exercée par l'Inquisition dominicaine dans la direction de l'instruction et des débats, et quelle liberté pouvaient avoir les quelques magistrats disposés à la clémence ou même à la stricte impartialité.

§ 17. — Les Dominicains et Jeanne d'Arc.

Un seul moyen de défense eût pu encore sauver Jeanne d'Arc, c'était d'en appeler au jugement de la cour de Rome ou d'un concile œcuménique. Or, si ce moyen fut esquissé ou tout au moins suggéré, ce fut précisément grâce à l'intervention courageuse de deux Dominicains : le frère *Isambard de la Pierre* et le frère *Martin Ladvenu,* qui, accompagnés d'un autre prêtre digne d'estime, *Jehan Delafontaine,* osèrent demander à visiter Jeanne

dans sa prison et en profitèrent pour l'éclairer sur ses droits, et lui expliquer que l'Eglise tout entière était actuellement représentée au Concile de Bâle et qu'elle pouvait demander à être jugée par cette auguste assemblée. Avec sa vive intelligence, Jeanne ne manqua pas à l'audience du lendemain de profiter du conseil. Il s'ensuivit un vif incident, et Cauchon n'eut d'autre ressource que d'user d'intimidation. Il s'opposa avec colère à ce que la demande de l'accusée fût consignée par écrit, et le tribunal passa outre.

L'intervention des hommes de bien que nous venons de citer n'en reste pas moins tout à l'honneur des Dominicains. Et si l'on peut regretter la faiblesse ou la pusillanimité du Vice-inquisiteur Lemaître, il convient de rendre un juste hommage à l'attitude d'Isambard et de Martin Ladvenu; car non seulement ces Frères Prêcheurs tentèrent, en dépit des vengeances dont ils étaient menacés, un suprême moyen de salut pour Jeanne d'Arc, mais ils continuèrent à assister avec un entier dévouement la malheureuse prisonnière, et ce sont eux qui ont soutenu son courage et lui ont prodigué jusque sur le bûcher les consolations de la religion.

Il faut donc se garder à propos de la guerre de Cent ans en général, et du procès de Jeanne d'Arc en particulier, de juger trop sévèrement et trop sommairement l'attitude des ordres religieux, ou de faire porter sur un seul d'entre eux la responsabilité d'avoir combattu sous l'égide de l'Université et des Cabochiens contre le parti armagnac. Il y a eu, comme l'on voit, des dissidents même parmi les universitaires, même parmi les juges de Jeanne d'Arc.

Mais, ce qu'il faut répéter surtout, c'est qu'à côté de la petite élite intellectuelle au milieu de laquelle

se distinguent ces exceptions honorables, la masse immense des Mendiants, Prêcheurs ou Mineurs, étrangers ceux-là à l'Université et mêlée au peuple, n'en a pas moins joué ainsi que nous le disions plus haut, un rôle patriotique et salutaire dans les jours malheureux de la guerre de Cent ans et contribué à la popularité et au succès de la pucelle.

§ 18. — Les Franciscains et Jeanne d'Arc.

L'influence franciscaine apparaît d'ailleurs dans bien des aspects de l'œuvre de Jeanne d'Arc. Son affiliation et celle de sa mère, Isabelle Romée, au tiers-ordre franciscain sont affirmées par la plupart des auteurs. Ils font valoir qu'Isabelle Romée aurait été en relations avec la grande Clarisse *sainte Colette* de Corbie, et qu'en avril 1429, elle prit part au grand pèlerinage de Notre-Dame-du-Puy, qui avait lieu sous le patronage des Franciscains et des Clarisses de l' « Observance ». On y célébrait, avec une dévotion particulière, la fête de l'Annonciation toutes les fois qu'elle coïncidait avec le Vendredi Saint. Le pape accordait à cette occasion un Jubilé auquel étaient attachées des indulgences exceptionnelles, et qui attirait au Puy une foule énorme. Pendant cette période de Jubilé le peuple entier mais surtout les personnes affiliées au tiers ordre, vivaient dans l'attente d'événements extraordinaires. On peut expliquer ainsi l'insistance de Jeanne d'Arc auprès de Baudricourt au début de sa mission le 13 février pour partir immédiatement, de façon à faire coïncider ses premières actions avec l'époque du Jubilé auquel sa mère avait entrepris d'assister.

On dit aussi que les mots « Jhésus Maria » qui

étaient inscrits sur l'étendard de Jeanne d'Arc et qui figurent toujours en tête des sommations, des discours, des proclamations qu'elle adressait soit aux chefs ennemis, soit à ses troupes, étaient le signe de ralliement franciscain et prouvent son affiliation à l'ordre.

On sait également qu'elle rencontra devant Troyes un moine cordelier renommé par ses prédications, le *frère Richard*, que celui-ci s'enthousiasma pour la mission de Jeanne d'Arc et accompagna celle-ci pendant quelque temps après avoir contribué avec elle au rattachement de la ville de Troyes à la cause du roi français.

Il est certain qu'en dehors de la néfaste action universitaire en faveur du parti bourguignon, l'ordre franciscain exerçait à ce moment, par ses ramifications internationales, une influence considérable. Cette influence était une réaction contre celle qu'avaient exercée les Templiers si sévèrement châtiés en France par Philippe le Bel mais restés puissants en Angleterre en dépit du décret d'abolition de 1312.

§ 19. — Hostilité des Templiers.

Théoriquement supprimés en tant qu'ordre religieux, ils auraient, croit-on, conservé en Angleterre une activité secrète comme secte politique. Ils ne pardonnaient pas aux Mendiants d'avoir contribué à leur chute en prêchant la pauvreté pour les gens d'Eglise et en s'élevant contre la scandaleuse richesse de l'Ordre du Temple. Ils se vengeaient en poussant l'Angleterre à anéantir la France qui les avait condamnés. Mais en Angleterre même, le mouvement franciscain, hostile à la propriété reli-

gieuse, avait pris aussi un développement important et contribué au succès de Wiclef. L'armée d'occupation anglaise comptait donc dans ses rangs des partisans de la secte templière, mais aussi des adeptes de l'internationale franciscaine. Ces deux forces occultes auraient, d'après certains auteurs, exercé l'une contre l'autre et parallèlement aux actions militaires un rôle important dans les événements de la guerre de Cent ans. Et l'on va jusqu'à dire que la complicité franciscaine dans les rangs de l'armée anglaise aurait singulièrement favorisé certaines victoires de Jeanne d'Arc, devant Orléans, à Beaugency, à Patay, victoires miraculeuses et militairement incompréhensibles. Mais que, par la suite, ce seraient les Templiers qui auraient repris l'avantage et provoqué les échecs et la condamnation de Jeanne d'Arc.

Nous donnons pour ce qu'elle vaut cette opinion assez curieuse et un peu hasardée, professée notamment par Joséphin Peladan. Son exactitude est difficile à vérifier, mais elle contient sans doute une part de vérité. Que Jeanne d'Arc ait appartenu au tiers ordre franciscain, nous le croyons volontiers. Mais ce fut assurément sans aucun sectarisme, car elle puisait son inspiration beaucoup plus haut et accordait indifféremment son respect et sa confiance à tous les religieux qui lui en paraissaient dignes. Si, en effet, le Franciscain Richard joua un certain rôle à ses côtés, c'est un moine augustin, Jean Pesquerel qui, amené à Tours par les frères de l'héroïne, devint le Chapelain de celle-ci aux armées et la suivit jusqu'à Compiègne. Et ce sont, nous l'avons vu, des Dominicains qui l'assistèrent et l'encouragèrent dans sa captivité et son supplice.

Tous ces faits d'importance secondaire ne nous ont pas paru inutiles à retenir. Ils permettent

d'apercevoir sous son jour exact la participation des religieux aux événements de la guerre de Cent ans. Ils font ressortir que leur intervention fut constante et active, mais sans coordination, car si en général elle fut bienfaisante et favorable au redressement du pays, elle n'en subit pas moins la conséquence des tendances divergentes déjà sensibles au XIII[e] siècle, qui se manifestèrent non seulement parmi le professorat universitaire, mais dans l'ordre franciscain lui-même, où deux écoles différentes opposaient la mystique de saint Bonaventure au nominalisme d'Occam.

La fin de la guerre de Cent ans marque d'ailleurs le déclin de l'influence des Mendiants en même temps que la décadence générale de tous les ordres religieux à commencer par ceux du groupe bénédictin.

CHAPITRE VI

DÉCLIN DE L'INFLUENCE DES RELIGIEUX

§ 1. — Les religieux non mendiants à la fin du moyen âge.

Nous avons, au cours des deux siècles que nous venons de parcourir, fort peu parlé des Clunisiens, des Cisterciens et autres religieux cloîtrés. Leur pesante armature, leur adhérence au sol, leurs immenses propriétés territoriales, les rendaient en effet moins qualifiés que les Mendiants pour exercer une action combative sur le terrain philosophique ou sur le terrain politique. Pour suivre les progrès de la civilisation et les curiosités de la science, comme aussi pour tenir tête aux nouvelles hérésies, particulièrement insidieuses et fugaces, les nouvelles milices de Saint-François et de Saint-Dominique, plus alertes, plus libres d'allure grâce à leur pauvreté, constamment prêtes à se porter au secours de l'Eglise sur un point menacé, s'étaient trouvées mieux adaptées aux nécessités du moment.

Mais en passant au second rang, les disciples de saint Benoît et de saint Bernard n'en avaient pas moins poursuivi leur carrière. Malgré leur excessive richesse et leur trop grand attachement à

leurs biens matériels, ils n'avaient pas répudié leurs traditions de piété, de charité et d'érudition. Ils ne cessèrent jamais de cultiver les belles-lettres et d'être des théologiens et des historiens remarquables, et, jusqu'au XIVe siècle, ils se conservèrent sinon dans toute la ferveur, au moins dans toute la régularité de leur institut.

§ 2. — Principale cause de leur décadence : La Commende.

C'est seulement lorsque vinrent les temps malheureux, l'envahissement du territoire, les massacres et les pillages, que les grandes abbayes furent les unes évacuées vers les villes, les autres transformées en forteresses. Et il advint que, pour ne pas périr tout à fait, elles durent nécessairement se mettre sous le patronage d'un seigneur qui, en échange de la protection militaire, se mit à exercer la suzeraineté sur le domaine, dont il disposa bientôt comme d'un fief.

Alors, au lieu d'être élu par ses frères, l'abbé fut un bénéficiaire, parfois simple laïc, qui prélevait à son profit personnel les deux tiers des revenus et souvent ne résidait même pas.

Ce scandale avait eu d'ailleurs des précédents dans l'histoire des Bénédictins. Déjà au temps de Charles-Martel les biens ecclésiastiques avaient été distribués à des favoris comme récompense. Mais grâce à l'énergique intervention des grands réformateurs tels que Grégoire VII et saint Bernard, le régime de l'élection fut par la suite solidement restauré et n'offrit plus que de rares exceptions.

Il arrivait néanmoins que, pendant la vacance d'un siège abbatial, le faible nombre des religieux composant une communauté ne permettait pas à

ceux-ci de trouver parmi eux l'homme capable d'être mis à leur tête. L'évêque, en ce cas, apparaissait comme tout désigné pour exercer temporairement le patronage, et c'est ce qui se produisit sans grand inconvénient en période normale.

Mais, en temps de trouble, il fallut avoir recours à des protecteurs puissants et mieux armés qui ne tardèrent pas à devenir des spoliateurs. Les abbayes leur servirent en effet à enrichir sans rien débourser leurs serviteurs dévoués ou les cadets de noblesse qui se faisaient tonsurer. L'abus tendit à se généraliser à partir de la guerre de Cent ans et ne cessa dès lors de se développer. C'est ce qu'on appelle *la Commende* qui peut se définir : l'attribution d'un bénéfice régulier à un clerc séculier ou même à un laïque non marié avec dispense de la vie régulière.

Cette pratique introduisait dans l'institution monacale le germe de décadence le plus pernicieux, à un moment où précisément l'autorité devenait plus nécessaire que jamais au sein des monastères.

En effet, les brigandages et les pillages, en privant souvent les abbayes de leurs récoltes, avaient rendu nécessaire l'abandon des disciplines alimentaires et par conséquent le relâchement de la Règle. Et c'était en même temps l'époque où toute la chrétienté, en proie aux schismes et aux hérésies, subissait une crise d'autorité qui avait ses répercussions du haut en bas de la hiérarchie ecclésiastique.

L'usage de la Commende venait donc encore aggraver une situation déjà périlleuse, puisque celui dont le devoir en ces temps difficiles était de se montrer le chef vénéré et exemplaire des religieux placés sous ses ordres n'était plus qu'un

puissant parasite, presque toujours absent, et auquel il devint même loisible de cumuler plusieurs évêchés ou abbayes. Ce fut la cause de désordres dont le prestige des moines se trouva gravement atteint.

§ 3. — Les vocations forcées.

Un autre abus non moins déplorable fut la facilité avec laquelle les familles nobles obtinrent de faire entrer au couvent contre leur gré des fils, des filles ou des parents dont la présence dans le monde pouvait gêner leurs intérêts ou leurs ambitions. Les monastères se peuplaient ainsi de sujets peu désirables dont la vocation avait été forcée et qui n'y apportaient d'autre souci que celui d'échapper à la Règle.

L'institution monacale se trouva dès lors irrémédiablement viciée, et il est presque incompréhensible qu'elle n'ait pas fini par succomber à des atteintes aussi directes et aussi graves portées à ses principes le plus essentiels.

Les ordres mendiants d'ailleurs n'échappèrent pas non plus à ces fâcheux errements; leur état de corruption vers la fin du XVe siècle n'était pas moindre que celui des anciens ordres. Comme eux, ils étaient l'objet d'attaques et de pamphlets qui commençaient à se répandre et qui préludaient à la poussée irrésistible de la Réforme en marche.

§ 4. — Insuffisance des tentatives réformatrices.

On peut s'étonner qu'en dépit de la réprobation générale et malgré le désir sincère de la majorité

encore vertueuse des Religieux, les remèdes qui s'imposaient n'aient pu être apportés à cet état de choses.

Nous avons vu, en effet, qu'au cours de la période bénédictine les mêmes scandales avaient éclaté, et que d'énergiques réformateurs avaient su en triompher avec l'appui de la royauté et celui du Saint-Siège. Il n'en fut malheureusement pas de même pendant la période mendiante. Nous savons qu'au XIVe siècle, il manqua toujours aux louables tentatives de Gerson et des grands conciles, l'appui des rois et des papes. A la fin du XVe siècle, le Saint-Siège songeait surtout à défendre âprement ses prérogatives et sa puissance temporelle. La royauté ne poursuivait d'autre but que d'établir sa domination absolue dans tous les domaines; et malgré l'intérêt et la considération qu'elle continua à témoigner aux Religieux, elle demeura assez indifférente au maintien de leurs traditions et de leur discipline. Si, au lendemain de la guerre de Cent ans, la ferme administration de Charles VII, puis celle encore plus énergique de Louis XI pansèrent les blessures de la France et apportèrent dans la plupart des institutions l'ordre et le progrès, il faut reconnaître que leurs initiatives restèrent sans grand résultat sur le relèvement des ordres religieux.

§ 5. — La Collation des bénéfices sous le régime de la Pragmatique.

Sous Charles VII, la Pragmatique Sanction de Bourges, en 1438, posa le principe apparemment louable de la libre élection des abbés par les religieux de la Communauté et des évêques par les Chapitres. Cette mesure, qui contrecarrait la puis-

sance papale en lui enlevant la collation des bénéfices, devait théoriquement rendre l'indépendance au clergé et lui permettre de se réformer lui-même. Il n'en fut rien, car, en fait, les nominations scandaleuses continuèrent non plus au profit du pape, mais au profit du roi et des courtisans : les vieilles abbayes enrichirent les Cadets de grande famille; un bâtard de Bourbon devint abbé de Cluny.

Lorsqu'ensuite Louis XI, désavouant l'œuvre de son père, s'avisa, en 1461, de supprimer la Pragmatique, il invoqua les brigues et les désordres qu'entraînaient soi-disant les élections au sein des communautés, et feignit de vouloir être agréable au pape Pie II en s'inclinant devant la bulle « execrabilis » qu'avait lancée ce Pontife contre la Pragmatique. Mais, en réalité, il songeait surtout à enlever au clergé toute indépendance pour pouvoir encore mieux disposer à son gré des biens d'Eglise.

Sa décision fut d'ailleurs tellement impopulaire et souleva parmi le clergé français de telles protestations qu'il fallut bientôt transiger.

Dix ans plus tard en effet, le concordat de 1472 établissait une sorte de compromis donnant à chacun des intéressés une part de satisfaction. Le pape eut les six premiers mois de l'année pour conférer les bénéfices vacants, et les électeurs les six autres mois. Mais un tiers des bénéfices devait être accordé à la demande du roi, du dauphin, de la reine et des cours du Parlement.

Cette cote mal taillée resta en vigueur pendant tout le règne de Charles VIII au cours duquel elle fut d'ailleurs constamment violée. Mais sous Louis XII, l'ordonnance de Blois de 1499 rétablit presque intégralement la Pragmatique de Charles VII qui ne fut supprimée à nouveau que

par le concordat de Bologne de 1516 passé entre François Ier et le pape Léon X.

§ 6. — Autres causes de corruption des ordres religieux.

Ainsi, pendant toute cette période de transition entre le moyen âge et la Renaissance, la vie religieuse ne trouva, dans la politique des gouvernements, aucun remède réel aux vices dont elle souffrait. Gravement atteinte dans ses mœurs et dans sa discipline par la Commende et par les vocations forcées, elle le fut également dans son esprit et dans sa doctrine lorsqu'elle eut à compter avec deux nouveautés non moins redoutables : l'*Humanisme* et la *Réforme*. Et c'est elle maintenant qui, après avoir dominé pendant plusieurs siècles l'évolution de la pensée française, cédera à l'attrait corrupteur des idées nouvelles, incapable désormais de les canaliser et de les christianiser comme elle l'avait fait dans le passé.

§ 7. — Origines de l'Humanisme : le Concile de Florence (1439).

Le mouvement intellectuel qu'on appela l'Humanisme est consécutif à deux événements politiques importants qui contribuèrent, sous l'influence byzantine, à ouvrir à la pensée occidentale des horizons nouveaux; ce furent : le concile de Florence en 1439, et quinze ans plus tard, en 1453, la prise de Constantinople par les Turcs.

En 1439, d'ardentes polémiques religieuses étaient en cours, Eugène IV siégeait à Rome, pendant qu'à Bâle, le grand concile qui avait succédé en 1431 à celui de Constance, continuait à agiter la

question des libertés gallicanes et à mettre en échec les ambitions temporelles du Saint-Siège.

Vainement Eugène IV ripostait en condamnant la Pragmatique et en essayant de dissoudre le Concile de Bâle. Celui-ci refusait de se soumettre et élisait l'antipape Amédée de Savoie Félix V, provoquant dans l'Eglise d'Occident un nouveau schisme qui devait durer de 1438 à 1449.

C'est alors qu'Eugène IV, indomptablement résolu à redonner à la Papauté tout son prestige, se tourna vers l'ancien schisme oriental, et voulut être le réalisateur du rattachement tant désiré de l'Eglise grecque à l'Eglise romaine. Il réussit à ouvrir des négociations avec l'empereur Jean VI Paléologue et avec le patriarche de Constantinople, et il obtint la réunion à Ferrare d'abord (1438), puis à Florence (1439), d'un concile où furent conviés les hauts dignitaires et les théologiens les plus distingués du culte dissident, et qui aboutit à un accord malheureusement éphémère entre les deux Eglises.

L'événement considérable qui nous intéresse consiste précisément dans l'arrivée à Florence de ces personnages. La Cité des Médicis était déjà fervente admiratrice de l'antiquité classique dont s'étaient inspirés Dante, Boccace et Pétrarque, mais les nouveaux venus allaient lui révéler tout l'héritage de la Grèce antique. Parmi ces délégués se trouvaient en effet de nombreux érudits tels que le rhéteur *Georges de Trébizonde,* le platonicien *Gemistius Pletho,* l'évêque de Nicée *Bessarion.*

La plupart, une fois le concile terminé, demeurèrent en Italie où ils devinrent rapidement célèbres, et, sous le patronage des grandes familles qui gouvernaient les républiques romaines, des relations fréquentes s'établirent ainsi entre les let-

trés et les savants de Constantinople et ceux de Florence et de Rome.

§ 8. — **La chute de Constantinople (1453).**

Des disciples passionnés de la littérature et de la philosophie helléniques s'étaient donc déjà formés dans le monde cultivé occidental lorsque survint, quinze ans plus tard, le deuxième événement auquel nous faisions allusion : la victoire des Turcs et la chute de Constantinople, qui obligea définitivement toute l'élite intellectuelle byzantine à chercher refuge en Occident. *Chalcondylas, Lascaris* et une foule d'autres hommes remarquables apportèrent alors en Italie les derniers restes de l'Antiquité sauvée par eux de la destruction, et l'Humanisme italien, étendant ses investigations sur tout le monde classique, atteignit son apogée gagnant bientôt les pays voisins.

§ 9. — **Développement de l'Humanisme en face du Catholicisme.**

C'est à ce moment que la France de Charles VIII, déjà toute prête à intervenir les armes à la main dans la politique italienne, se sentit en même temps tout particulièrement attirée par les souvenirs et par la haute culture du pays des Césars. C'est avec enthousiasme qu'elle accueillit ou qu'elle alla chercher les leçons des premiers grands hellénistes italiens tels que le *Pogge, François Philelphe, Ange Politien, Marcile Ficin, Pic de la Mirandole.*

Nous ne pouvons ici, sans sortir complètement de notre sujet, indiquer quelle contribution apportèrent à la pensée française chacun de ces écrivains.

Précisons seulement que ce mouvement fut appelé « Humanisme » parce qu'on le considéra comme l'affranchissement de l'esprit humain des anciennes disciplines qui le bridaient. Ce qui le caractérise c'est : en littérature et en art, un sentiment de la beauté cherché hors du christianisme, une étude plus approfondie des auteurs grecs et de la mythologie païenne, et en philosophie, une réaction énergique contre la scolastique et une sorte de répudiation d'Aristote au profit de Platon son éternel rival.

Il y eut même à Florence une académie platonicienne dont *Ange Politien* et *Marcile Ficin* furent les membres les plus célèbres, et qui contribua à développer ce nouveau culte païen de la beauté, qui contrastait étrangement avec l'inspiration toute chrétienne de la pensée moyenâgeuse.

Mais ce qu'il faut noter chez presque tous les adeptes de ce nouveau culte, c'est un effort constant et quelque peu naïf pour essayer de concilier les deux mystiques contraires et pour vouloir à tout prix associer les dieux de l'Olympe à la Vierge et aux Saints du Paradis. Tel d'entre eux écrit gravement un traité de la foi prouvée par les auteurs païens. Tel autre admet que l'empereur Auguste s'est vu annoncer le Christ par la Pythie. C'est d'ailleurs un religieux, le Dominicain *Barbieri* qui exhume d'un vieux livre de Lactance la nomenclature complète des Sybilles, charmantes prophétesses qui viennent faire pendant aux Patriarches de la Bible et figurent désormais en place d'honneur dans la décoration et les peintures des édifices religieux ou des palais des papes. Un autre Dominicain, *Francesco Colonna,* va bien plus loin encore et écrit « le songe de Poliphile », roman d'amour où l'on voit défiler tout le cortège des

légendes mythologiques et qui est imprégné d'une inconsciente volupté païenne.

On pourrait multiplier les exemples et montrer à quel point cette puérile association des croyances catholiques et des souvenirs mythologiques, encouragée par les papes eux-mêmes, égarait les esprits et ne pouvait qu'aboutir à ébranler la foi et à semer l'incrédulité et le scepticisme jusque dans les couvents.

§ 10. — Réaction dominicaine : Savonarole.

Il y eut naturellement des réactions contre une telle mentalité. La plus indignée sortit du couvent de Saint-Marc à Florence. Dans cette citadelle dominicaine, le mysticisme se conservait encore intact et pur comme dans les tableaux de l'artiste incomparable qui y passa les meilleures années de sa vie à peindre et à prier et qui y mourut saintement en 1455, le divin *Fra Angelico*. Il n'est donc pas étonnant que, quarante ans plus tard, les mêmes murs aient abrité le moine ardent et fanatique qui, pour restaurer la vertu dans Florence, assuma le rôle redoutable de tribun populaire.

Frère *Jérôme Savonarole* osa s'élever à la fois contre la toute-puissance des Médicis et contre le paganisme qui, dans leur république, corrompait les mœurs, la religion et les arts. Son éloquence pathétique et entraînante gagna d'abord le peuple et forma le parti des « fratreschi » ou amis des moines, qui se dressa contre celui des jeunes nobles ou enragés, les « arabiati ». Savonarole favorisa l'entrée de Charles VIII dans Florence qui salua le roi de France comme un libérateur. Puis, devenu maître du pouvoir, il prétendit établir le règne de

la vertu dans la cité des Médicis. On y brûla publiquement ce qu'il appelait les « nouvelles idoles » c'est-à-dire les objets de luxe, les livres licencieux, quantité d'œuvres d'art. De belles patriciennes offrirent leurs bijoux en holocauste, des artistes comme *Botticelli* et *Fra Bartolomeo* firent des conversions éclatantes et se consacrèrent à la peinture exclusivement religieuse; et, dans Florence méconnaissable, les processions et les pénitences succédèrent aux mascarades et aux fêtes.

Le tort de Savonarole, a dit Louis Gillet, fut de changer la mission de l'apôtre en la fonction glissante et périlleuse du prophète. Il se crut un pouvoir surnaturel, persuadé que sa foi était assez ardente pour produire des miracles. Mais, ayant promis plus qu'il ne put tenir, il eut bientôt des ennemis parmi ses anciens admirateurs. Il avait la conscience trop pure pour tenir tête aux complots qui se tramaient contre lui. Bientôt l'émeute gronda autour du couvent de Saint-Marc, et c'est dans un tumulte révolutionnaire que s'écroula l'œuvre de réaction entreprise et que périt avec elle le moine généreux et exalté qui avait osé déclaré la guerre au vice.

§ 11. — Les religieux et la Réforme.

En même temps que l'Humanisme italien, un péril plus grave, venu d'Allemagne, acheva de jeter le trouble et la confusion dans la vie religieuse.

Depuis longtemps un grand mouvement de protestation se préparait contre le despotisme exercé par l'Eglise et les papes et contre les mœurs du clergé. Les signes précurseurs en avaient été : certaines hérésies comme celle des Vaudois, plus tard

le Grand Schisme, puis les prédications de Wiclef et de Jean Huss, enfin l'échec des grands conciles et des pragmatiques sanctions.

Mais ce fut surtout la Renaissance allemande, moins littéraire et artistique que la Renaissance italienne mais plus philosophique, qui, en poussant les théologiens d'Outre-Rhin à examiner avec esprit critique les sources antiques de la Révélation et les origines du Christianisme, détermina l'attaque des fondements même de la religion catholique et la grande Réformation que prêchèrent Luther et Calvin.

Cela se borna d'abord à une querelle entre Moines Mendiants à propos d'indulgences dont le pape Léon X, grand bâtisseur, faisait bénéficier les fidèles qui contribueraient de leur argent à l'achèvement de la basilique de Saint-Pierre. L'archevêque de Mayence, chargé de publier les indulgences, les fit prêcher en Saxe par le Dominicain *Tetzel;* et il y eut malheureusement de grands scandales aussi bien dans l'acquisition des indulgences que dans l'emploi de l'argent recueilli. Les Augustins qui jusqu'alors avaient été chargés de la distribution des indulgences s'irritèrent de ce que cette lucrative mission passât aux Dominicains. Le dépit les poussa à dénoncer avec exagération les scandales, et l'un des leurs, *Martin Luther,* doué d'une éloquence entraînante, attaqua violemment l'abus des indulgences, opposant le principe de la justification par la foi au principe de la justification par les œuvres. Après d'ardentes controverses avec Tetzel, il s'en prit bientôt au principe même des indulgences, puis au pape lui-même, et aux dogmes les plus fondamentaux du culte catholique avec lequel il rompit enfin avec éclat.

La politique s'en mêla : l'espoir de voir abolir à

leur profit les nombreux privilèges conférés au pape dans leurs Etats engagea bon nombre de princes à soutenir par les armes le hardi réformateur, et la guerre civile ensanglanta l'Europe pour un quart de siècle.

Au milieu de ces événements, le prestige des moines sombra de plus en plus. Ce fut le plus souvent d'une façon turbulente et néfaste que les Mendiants exercèrent leur activité au cours des guerres de religion, et vers la fin de celles-ci, ils semblent s'être complètement déconsidérés, si l'on en juge par les processions de la Ligue que nous représentent les tableaux de l'époque, et par les moqueries dont ils sont l'objet dans la satire Menippée.

Il était grand temps de régénérer la vie religieuse qui semblait irrémédiablement déchue, et ce fut la besogne qu'entreprit, en 1534, Ignace de Loyola en fondant l'ordre des Jésuites, dont l'influence philosophique et politique ne devait pas être moindre que celle de ses illustres devanciers. Cette innovation, comparable à celle par laquelle les Bénédictins s'étaient vus au XIII[e] siècle supplantés par les Mendiants, ouvre dans l'histoire des ordres religieux une troisième période non moins intéressante et qui mériterait elle aussi d'être étudiée.

CHAPITRE VII

LES FRÈRES MENDIANTS DANS LA LITTÉRATURE MÉDIÉVALE

§ 1. — Les Mendiants et leur mystique sont-ils absents de la nouvelle littérature épique?

De même que nous avions tenu à envisager sous tous ses aspects le rôle politique et intellectuel des moines bénédictins, en nous imposant d'en rechercher les traces dans la littérature médiévale à ses débuts, de même, notre étude de la période mendiante ne saurait être complète sans un chapitre consacré à la littérature des XIIIe, XIVe et XVe siècles.

Le XIIIe siècle inaugure, nous le savons, une ère d'émancipation dans tous les domaines; et dès le début de cette nouvelle période où les Dominicains et les Franciscains font leur apparition, le désir de se dégager de la tutelle religieuse se manifeste chez les écrivains.

Bien loin cependant de rester à l'écart d'un mouvement intellectuel dont la direction générale leur échappe, les nouveaux moines tiendront à s'y assurer une large part d'influence, en occupant dans les belles-lettres un rang presque aussi important que

celui que nous leur avons vu garder dans l'enseignement et au sein de l'Université.

Le genre épique est toutefois un de ceux où l'on pourrait être tenté, à partir du XIIIe siècle, de dénier toute influence aux religieux, car l'évolution qui se dessinait déjà au XIIe siècle, du roman héroïque, national et populaire, vers le roman d'aventures n'a fait que s'accentuer et la chanson de gestes s'éloigne de plus en plus de ses origines monastiques. Si les anciennes chroniques bénédictines lui fournissent encore souvent le thème initial de ses récits et de ses légendes, l'imagination des trouvères intervient toujours pour les amplifier et les déformer avec le souci de plaire surtout à la noblesse des châteaux.

Ce qu'il faut maintenant à celle-ci ce sont les galants exploits et les prouesses fabuleuses des chevaliers de la Table ronde que lui chantent les imitateurs de Chrestien de Troyes, à moins qu'elle ne préfère, avec les émules de Benoît de Saint-More ou de Lambert le Court, les souvenirs antiques de l'Odyssée, de la guerre de Troyes ou la vie merveilleuse d'un Alexandre modernisé.

De tels récits ne peuvent manquer de plaire à tous les Ulysses chrétiens que la croisade envoie loin de leurs tendres affections, au pays des Argonautes. D'autre part, les longs veuvages, les passions contrariées, les foyers détruits ont développé dans cette société déjà raffinée, le goût des complications sentimentales et le besoin d'exprimer sous forme de fictions et d'abstractions les impressions de l'âme. Un penchant pour la mythologie et pour l'allégorie voisine dès lors avec le sentiment chrétien, laissant presque déjà pressentir le roman d'Astrée et les préciosités de l'hôtel de Rambouillet.

§ 2. — Les conteurs dominicains.

Cette mentalité ne pouvait guère trouver d'écho auprès des frères mendiants encore dans toute l'ardeur de leur prosélytisme de pauvreté et de pénitence. Mais leur mystique, si elle était peu faite pour enthousiasmer la belle société des châteaux convenait au contraire admirablement à l'imagination naïve des classes populaires des campagnes et des villes.

Aussi est-ce surtout au peuple que les mendiants se sont adressés en écrivant sous forme de jolis contes en vers ou en prose une épopée d'un autre genre, prenant pour sujets la vie merveilleuse des saints bien connus et vénérés dans les églises, l'enfant divin né dans une crèche, la vierge Marie, la Passion et toutes les croyances pathétiques et touchantes dont le moyen âge était bercé.

Parmi ces ouvrages, nous avons déjà eu l'occasion dans un précédent chapitre de citer l'un des plus célèbres : c'est la collection de vies des saints due à la plume du dominicain Jacques de Voragine (1230-1298) et connue sous le nom de « Légende dorée », et nous en avons souligné le retentissant succès et l'emprise profonde sur tout l'art religieux du moyen âge.

§ 3. — Les conteurs franciscains.

Les Franciscains eux aussi ont fait à l'imagination populaire un copieux apport de poésie et de merveilleux. Leur chef-d'œuvre en ce genre est un livre anonyme, parfois attribué à saint Bonaventure et qui a pour titre : Méditations sur la vie de

Jésus-Christ. Ce sont des sortes de lettres de direction rédigées en latin dans un style imagé et attrayant qui met surtout en relief la partie narrative et dramatique du sujet traité et abonde en détails pittoresques, familiers et émouvants.

Le résultat de cette littérature est d'humaniser la piété, de la mettre à la portée du plus humble fidèle et un élément tendre et féminin s'y introduit avec le culte de la Vierge. C'est désormais à « Notre-Dame » que s'adressent le plus souvent les prières des foules et que sont dédiées les belles cathédrales gothiques. Et, s'il est permis de dire que cette impulsion nouvelle de la dévotion catholique ne date peut-être pas exactement du XIIIe siècle car avant les Mendiants elle était prêchée déjà par saint Anselme et saint Bernard, il faut reconnaître en tout cas qu'elle est le fruit de la méditation monastique et qu'elle en porte la marque.

Il est d'ailleurs incontestable que saint François lui-même, par son sentiment très vif de la nature, peut être considéré, dans ses cantiques et dans ses poésies, comme un écrivain original et distingué.

On sait aussi qu'après sa mort, un nombre incalculable d'œuvres poétiques ou didactiques exaltant ses vertus et ses miracles a perpétué son influence dans toute la chrétienté.

Aussi est-il au moyen âge peu d'écrivains qui, à leur insu ou non, ne doivent pas quelque chose de leur inspiration à la mystique mendiante.

§ 4. — La Divine Comédie.

Le dramatique pèlerinage dans l'au-delà auquel Dante nous convie dans sa Divine Comédie en est un exemple. La grande épopée italienne, en dépit

des souvenirs mythologiques et païens dont elle est émaillée, et en dépit des attaques violentes qu'elle contient à l'adresse de certains ordres religieux, moins sympathiques que les Franciscains à la cause gibeline, semble bien animée elle aussi du souffle de saint François lorsqu'elle nous présente la personnification féminine de la grâce sous les traits de Béatrice ou encore lorsqu'elle nous décrit l'aspiration fervente de l'homme à la béatitude céleste et son effort pour triompher du péché avec l'aide de la raison et de la science divine.

Pour être moins apparente et moins directe, la contribution qu'apportent les Mendiants au genre épique médiéval n'est donc guère moins réelle et féconde que celle que lui avaient fournie les Bénédictins.

§ 5. — La littérature religieuse des mendiants.

C'est naturellement en théologie et en philosophie que la pensée des Mendiants fait sentir le plus profondément son influence et qu'elle revêt son expression littéraire la plus élevée, sans toutefois abandonner la prose latine qui longtemps encore restera le seul langage écrit des gens d'Eglise et des gens de robe.

Nous avons longuement parlé dans un de nos précédents chapitres des célèbres docteurs dominicains ou franciscains qui enseignaient la Scolastique dans les universités et qui nous ont laissé, sous le nom de « sommes », de « miroirs », de sentences », de remarquables exposés de leurs doctrines théologiques. Il convient d'ajouter qu'ils furent aussi pour la plupart de grands écrivains mystiques. Leur ascèse se rattache à celle de l'école

de Saint-Victor très florissante au XII[e] siècle avec Guillaume de Champeaux et ses disciples. Elle prolonge celle-ci au XIII[e] et au XIV[e] siècle d'une chaîne ininterrompue qu'illustrent les grands noms déjà cités de saint Bonaventure, de saint Thomas d'Aquin, de Duns Scott, de sainte Catherine de Sienne, de Gerson. On a attribué à ce dernier le fameux traité « de imitatione Christi » qui, selon quelques historiens serait plutôt l'œuvre de son contemporain Thomas-A. Kempis, religieux augustin du diocèse de Cologne. Quelqu'en soit l'auteur, la renommée de cet ouvrage est, encore aujourd'hui, universelle. Il contient en effet l'exposé complet de la plus haute mystique catholique; et son inspiration mendiante ne saurait être mise en doute.

Toute cette littérature religieuse, qu'il s'agisse des gracieux conteurs de Vies de Saints ou des sévères auteurs de traités de mysticisme, eut dans toute la chrétienté un rayonnement immense, dont on trouve la preuve dans la quantité de groupements pieux que l'on vit se former dans toutes les classes de la société et qui, sous le patronage d'un saint dont ils décidaient de prendre les vertus pour modèle, poursuivaient un objet commun d'ordre moral ou charitable : c'étaient des confréries dévotes, des associations de pénitents, des tiers-ordres dont les membres se reconnaissaient par des emblèmes, des cagoules ou un costume spécial. Ils pullulèrent jusqu'à la fin du moyen âge, c'est-à-dire jusqu'au moment où l'humanisme fit son apparition, exaltant sans mesure la culture gréco-latine et entraînant vers de nouvelles mystiques la société et sa littérature, tandis que la vie religieuse, ébranlée elle-même, perdait peu à peu son influence sociale et intellectuelle.

§ 6. — Littérature pamphlétaire contre les Mendiants.

Il faut reconnaître d'ailleurs que, malgré tout l'ascendant qu'ils ont exercé, les frères mendiants, dès les débuts de leur institution ont été constamment en butte à d'ardentes critiques ce dont la littérature satirique de l'époque témoigne abondamment. Et dans le clergé même ils eurent d'opiniâtres détracteurs.

Parmi ces derniers, nous connaissons déjà le chanoine Guillaume de Saint-Amour et son pamphlet intitulé « le péril des nouveaux temps » qui parut en 1256 et qui devait être suivi beaucoup plus tard par ceux plus virulents encore de Wiclef, de Jean Huss, de Luther, lesquels portaient aussi l'habit ecclésiastique.

Le fougueux prosélytisme des Mendiants, leur culte fervent pour la Providence donnaient prétexte à leurs ennemis de les accabler de tous les reproches d'orgueil et de domination adressés par les évangiles à la secte pharisienne. Ils pensaient ainsi ruiner leur popularité croissante et leurs privilèges dont les autres clercs étaient jaloux.

Par ailleurs, la croisade albigeoise et les excès de l'Inquisition fournissaient de nombreux motifs de les noircir aux yeux des populations. Aussi voit-on dans le Languedoc opprimé, la muse des troubadours changer de ton, et, au lieu de cultiver comme jadis « la gaye science », des chanteurs de sirventes comme Guillaume de Figueiras ou Peire Cardenal font entendre des accents vengeurs contre les croisés, contre les inquisiteurs et même contre le clergé tout entier.

Dans les provinces du Nord, la satire prend généralement un ton à la fois moins acerbe et plus

malicieux pour s'attaquer seulement aux travers professionnels, aux imperfections ou aux vices par lesquels les moines ou certains d'entre eux ont pu se signaler.

Rutebeuf, le poète vagabond dont le talent s'est exercé avec assez de bonheur dans tous les genres, n'a pas épargné ses épigrammes aux ordres mendiants. C'est avec verve qu'il les attaque et qu'il prend, dans leur différend avec l'Université, le parti de Guillaume de Saint-Amour dont il est l'ami. Il écrit : « le pharisien ou l'hypocrite », « dits et complainte de Guillaume de Saint-Amour », etc..., ce qui ne l'empêche pas d'écrire aussi des vies de saints, un émouvant drame religieux : « le miracle de Théophile », un « débât » intitulé : « dispute du croisé et du décroisé », et de finir ses jours par une « repentance » dans un cloître.

Le même esprit de moquerie et de critique à l'égard des moines se retrouve aussi dans les deux longs poèmes allégoriques dont la vogue fut si grande pendant tout le moyen âge : *le roman du renard* et *le roman de la rose.*

Le premier, dont nous avons déjà dit un mot, fait parler les animaux pour brosser plus librement un portrait peu flatté de la société contemporaine; il contient, sous cette forme déguisée et malicieuse, de dures vérités à l'adresse des moines.

Le second, dont une partie est écrite en 1225 par Guillaume de Lorris et la suite un demi-siècle plus tard par Jean de Meung, est le récit d'un songe d'amour où il s'agit de faire la conquête d'une rose au milieu de bien des luttes et des obstacles et où les personnages sont désignés par des abstractions telles que « Bel accueil », « Danger », « Raison ». L'un d'eux « Faux-semblant » est un énergique prélude du Tartufe de Molière, et fournit aux

auteurs l'occasion de peindre l'hypocrisie religieuse et de railler les moines.

§ 7. — Les Mendiants et le genre dramatique. Evolution du drame liturgique.

Il nous reste à parler du genre dramatique, qui est le plus démocratique de tous, en même temps que le plus religieux par ses origines, et que nous avons laissé à l'état encore embryonnaire où il se trouvait à la fin du XII[e] siècle.

Nous avons montré que la littérature dramatique avait pris naissance dans le sanctuaire et que sa forme primitive avait été celle des pompes religieuses destinées à célébrer le souvenir de certaines scènes évangéliques particulièrement affectionnées des fidèles.

Le zèle et l'imagination des officiants sont ensuite venus enrichir la cérémonie de chants et de scènes supplémentaires intercalées dans le rituel officiel et pour lesquels la langue vulgaire venait remplacer l'idiome sacré.

Puis une nouvelle étape fait participer les fidèles à la représentation, qui sort de l'église et cesse d'être liturgique ou même semi-liturgique. Et finalement le spectacle se sécularise et passe entièrement aux mains d'acteurs laïques groupés en confréries

Cette évolution du drame liturgique vers ses nouvelles formes s'opérait non pas contre les gens d'église ou les moines mais avec leur approbation et leur appui. Elle était d'ailleurs incontestablement le fruit de la prédication et de la propagande mendiantes s'exerçant sur l'imagination sensible et poétique du peuple.

Mais il importait de ne pas laisser les cérémonies du culte dévier de leur objet et se confondre avec des amusements spectaculaires. Le clergé laissa donc les laïques s'emparer du privilège de représenter hors de l'église les belles légendes qui les avaient enthousiasmées; mais il ne cessa pas d'encourager ces jeux par sa présence, de soutenir les sociétés théâtrales par ses largesses et de leur apporter aussi sa collaboration littéraire et artistique.

Les divertissements dramatiques prennent dès lors le nom de miracles et de mystères.

§ 8. — Miracles.

Le miracle est le plus ancien en date et il est toujours la représentation d'un fait miraculeux attribué à la Vierge ou aux saints. Ainsi le « Miracle de Théophile » de Rutebeuf est l'aventure d'un clerc ambitieux qui, ayant vendu son âme au diable, est néanmoins sauvé miraculeusement par la Vierge parce que malgré ses fautes il n'a pas cessé de la vénérer.

Un précieux manuscrit du XIVe siècle nous a conservé tout un recueil des miracles de Notre-Dame au nombre de quarante-deux parmi lesquels un des plus connus est « Robert le Diable », nouvelle application touchante du thème de la rédemption par l'intercession de la Vierge.

Quant aux histoires de saints, elles inspirent un Miracle de saint Martin, celui de sainte Catherine, un « jeu de saint Martial » et autres œuvres analogues.

La plupart avaient pris naissance au sein de petites académies locales mi-littéraires mi-reli-

gieuses appelées *puys* où se lisaient des vers et où s'ouvraient des concours de poésie et dont quelques-unes entreprirent d'organiser également des représentations.

Celles-ci se caractérisent par un mélange de sombre réalisme et de délicat mysticisme où se reflètent les souffrances et le besoin de consolation de l'époque tragique de la guerre de Cent ans.

§ 9. — **Mystères**.

Les mystères n'apparaissent qu'à la fin du XIVe siècle. Ce sont des représentations dramatiques qui prennent pour sujets les principaux événements de l'Ancien et du Nouveau Testament et surtout la Passion de Jésus-Christ. Exceptionnellement ils glorifient parfois aussi comme les Miracles, la Vierge et les Saints et même de pieux personnages presque contemporains tels que saint Louis, sainte Catherine de Sienne, Jeanne d'Arc, dont le souvenir était encore vivace. Mais, à la différence des miracles, qui sont d'un art très sobre, les mystères sont des drames à grand spectacle qui se prolongent plusieurs jours de suite avec un luxe grandiose de décors et de personnages.

Leurs acteurs étaient des bourgeois et des artisans de bonne volonté qui avaient formé des confréries en vue de ces représentations. La plus connue est celle des « Confrères de la Passion » qui reçut son privilège de Charles VI en 1402 et s'installa hors de la porte Saint-Denis dans l'hôpital de la Trinité.

Elle jouait principalement le « *Mystère de la Passion* » en trois journées, œuvre d'un chanoine du Mans Arnoul Gréban qui composa également le

« *Mystère des Actes des Apôtres* » en collaboration avec son frère Simon, religieux du monastère de Saint-Riquier.

On possède aussi un autre mystère de la Passion dont l'auteur Jean Michel est non moins célèbre que les frères Gréban, un « *mystère du Vieil Testament* », une « *Passion d'Arras* », et une quantité d'autres drames sur des sujets divers.

Bien que beaucoup soient écrits par des laïcs, ils sont tous imprégnés de cette tendre sensibilité et de ce charme familier et démocratique où se reconnaît la mystique mendiante.

Aussi leur vogue fut-elle considérable aussi longtemps que se maintint le prestige des moines, et que leurs organisateurs surent résister au désir de plaire à la foule par des moyens vulgaires. « Mais en voulant trop bien calquer la vie humaine où les bouffons rencontrent sans cesse les héros, où le rire éclate auprès des larmes qui coulent, ils ont fait un mélange indiscret du grotesque et du pathétique et sont tombés dans le ridicule. Après s'être amusé du burlesque, le public en effet s'amusa bientôt du pathétique et le genre s'effondra au bruit des éclats de rire. Le Parlement dut interdire en 1548 de donner les choses saintes en spectacle car c'eût été désormais les livrer à la dérision. Triste fin d'un genre dramatique dont la renommée pendant un siècle avait été sans égale ». (Petit de Julleville, le théâtre en France).

§ 10. — Le théâtre comique.

En raison de cette présence d'éléments comiques dans le drame, il n'est pas toujours possible d'établir une démarcation bien nette entre le répertoire

des Mystères et celui des Moralités et de séparer complètement l'étude du genre comique de celle du genre tragique au moyen âge.

Cependant les origines du théâtre comique ne paraissent pas pouvoir être confondues avec celles toutes religieuses des Miracles et des Mystères. La « fête de l'âne » et la « fête des fous », bien qu'ayant eu l'église pour théâtre ne s'y sont introduites semble-t-il qu'à titre d'éléments accidentels empruntés à un genre tout différent. Nous pensons donc que c'est tout simplement aux jeux et aux boniments des baladins et peut-être à la farce antique qu'il faut remonter pour assister à la formation du théâtre profane moyenâgeux. Nous n'y trouvons par conséquent aucune influence monastique et n'aurons pas à nous y arrêter si ce n'est pour définir très brièvement ses différents aspects et pour remarquer une fois de plus que la verve mordante ou malicieuse des écrivains médiévaux n'a pas omis de compter les Mendiants au nombre de ses victimes.

Au XIII[e] siècle apparaissent des divertissements dialogués, les uns réalistes et satiriques comme « le jeu d'Adam ou de la feuillée », les autres plus poétiques comme « le jeu de Robin et Marion ». Leur auteur est Adam de la Halle (1240-1286), qui vécut surtout à la cour des ducs d'Anjou à Naples.

Plus tard des confréries dramatiques imitées de celle des confrères de la Passion se constituent et donnent naissance à de nouveaux genres qui s'intitulent *moralités, farces, soties.*

Les premiers, comme leur nom l'indique, ont certaines prétentions moralisatrices et procèdent de l'école satirique du fabliau et des romans allégoriques du renard et de la rose. *Bien advisé mal*

advisé, Gros Banquet, etc., tels étaient leurs titres et leurs personnages.

La farce est une petite pièce bouffonne qui n'a pas d'autre objet que de faire rire un auditoire populaire. Le chef-d'œuvre du genre est la « farce de l'avocat Patelin » dont le théâtre de Molière n'a pas dédaigné de s'inspirer.

La sotie est un genre qu'illustra Gringoire (1470-1539) et dans lequel les personnages sont censés être fous et sont vêtus de robes et de bonnets verts et jaunes insignes de la folie.

Sous cette forme burlesque, des idées assez hardies sont émises sur les abus de toutes sortes, sur les mauvaises mœurs de toutes les classes de la société, sur la religion et sur la politique. Dans le « jeu du Prince des Sots » Gringoire attaque le pape Jules II et sa politique antifrançaise, ce qui vaut au poète la protection du roi Louis XII. Les mauvais prélats, les prêtres et les moines ne sont épargnés dans aucune des œuvres de cette littérature extrêmement mordante et finement satirique dont l'action fut considérable sur l'opinion publique.

D'où cette constatation que, si l'influence des moines a concouru amplement à la formation de l'art dramatique médiéval, celui-ci, par contre, a contribué à ruiner la popularité des religieux et à précipiter leur déclin au XVe siècle.

Ce déclin ne sera d'ailleurs que le prélude d'une rénovation car si la fin du moyen âge voit s'évanouir l'ascendant des anciens ordres, la Renaissance fait bientôt apparaître l'ordre des Jésuites qui, par des méthodes plus souples et plus tolérantes, exercera à son tour dans le domaine politique et social aussi bien qu'en littérature une influence considérable.

CONCLUSION

Au cours des deux périodes que nous venons de parcourir depuis Benoît de Nurcie jusqu'à Ignace de Loyola, nous avons essayé de faire comprendre la part immense qu'ont eue les moines dans l'évolution de ces dix siècles dont ils furent les éducateurs. Nous avons mis en lumière leur rôle capital dans l'enseignement et leur influence sur l'opinion publique et dans la littérature. Sans eux, l'invraisemblable épopée des Croisades, la merveilleuse mission de Jeanne d'Arc, ne se seraient sans doute jamais inscrites dans notre histoire. Nous avons signalé leurs principales interventions heureuses ou malheureuses dans la politique des rois, et défini leur rôle auprès du Chef de l'Eglise. Protégés et auxiliaires des grands papes, nous les avons vus devenir au besoin les remplaçants et les suppléants des mauvais papes pour empêcher la religion de s'effondrer, mais parfois aussi se faire contre le Saint-Siège les apôtres du Gallicanisme. Impartialement, nous avons constaté leurs divisions, leurs querelles, leurs exagérations d'inquisiteurs ou de politiciens, leurs égarements de philosophes, et montré que, s'ils ont combattu l'hérésie, ils y ont également pris part. Mais il est permis de penser que, de ces divergences et de ces luttes sont sortis

d'utiles enseignements. Par réaction, elles ont nécessairement provoqué la définition plus précise de certains dogmes touchant les points les plus délicats des croyances catholiques; et il n'est pas paradoxal d'affirmer que les erreurs d'un Bérenger, d'un Abélard ou d'un Jean de Parme ont pu servir à l'édification sur des bases solides de la philosophie thomiste, de même que les excès des Fratricelli ou des Joachimites ont contribué à démontrer l'urgence de certaines réformes.

Enfin, c'est grâce aux Moines Mendiants que la théologie scolastique atteint au XIII[e] siècle son apogée, et systématise dans de vastes corps de doctrine d'une harmonie parfaite toute la science philosophique et religieuse. C'est l'âge des « Sommes » gigantesques et des synthèses hardies, dans lesquelles les grands docteurs Dominicains et Franciscains poursuivent et complètent l'œuvre élaborée par les grands Bénédictins autour de ce grave problème des Universaux, qu'on aurait tort de ne pas prendre au sérieux, car il domine la philosophie de tous les temps. Et nous avons vu qu'aujourd'hui encore il se pose devant les manifestations les plus variées de l'activité humaine : à propos de médecine aussi bien qu'à propos de politique. Cette question de l'objectivité de nos connaissances n'a guère changé que de nom. Au lieu des réalistes et des nominalistes, on oppose aujourd'hui les *rationalistes* et les *empiriques,* les *idéalistes* et les *positivistes,* les *dogmatistes* et les *pragmatistes.* Mais cela se traduit toujours par une confrontation de ceux qui vont de la croyance vers l'intelligence, avec ceux qui vont de l'intelligence vers la croyance. On suit Platon ou Aristote, saint Augustin ou saint Thomas. Que l'on en convienne ou non, c'est tou-

jours sous l'égide d'un de ces immortels maîtres que l'on cherche encore de nos jours, à l'exemple des moines scolastiques du moyen âge, à pénétrer plus avant dans le grand inconnu de la pensée humaine.

LISTE CHRONOLOGIQUE DES PRINCIPAUX PERSONNAGES CITÉS

Il nous a paru intéressant de donner à notre lecteur la facilité de situer exactement dans leur époque les personnages que nous citons et par exemple de constater qu'Isidore de Séville, Mahomet et Dagobert étaient contemporains et vivaient sous le pontificat d'Honorius, vers 630.

Nous récapitulons donc, en trois colonnes concordantes, les rois de France, les Papes et les personnages plus ou moins connus dont nous avons noté l'influence philosophique et politique au cours de notre étude.

Ces derniers sont énumérés dans l'ordre de leur naissance, les autres à la date de leur avènement. Toutefois, une énumération complète de tous les papes du moyen âge nous a paru plus encombrante que vraiment utile à la clarté de notre étude. C'est donc intentionnellement que nous avons allégé cette liste d'un certain nombre de pontificats sans importance ou de trop courte durée, nous appliquant seulement à être aussi précis et aussi complet que possible pour les périodes confuses de la papauté d'Avignon et du grand schisme.

Pharamond... 420	Célestin I[er]... 422	**Saint Hilaire.** 310-367 **Saint Martin de Tours.** 320-400 **Saint Basile.** 329-379 **Saint Augustin.** 354-430. **Saint Patrice.** 372-465

Clodion 428	Sixte III...... 432	**St Germain d'Auxerre. 380 448**
		Saint Honorat. 380-429.
		Morgan dit Pélage. 390-432
	Léon le Grand 440 461	**Eutychès. 378-453**
Mérovée 448		
Childéric 456		**Cassien. 430-500**
	Simplice 468	
Clovis......... 481	Félix II....... 483	
	Gélase 492	**Cassiodore. 468-550**
	Anastase II... 496	
	Symmaque... 498 514	
Les fils de Clovis 511		**Boece. 480-525**
	Vigile 538	**Saint Benoît de Nurcie. 480-543**
	Pélage 555 560	
Sigebert II Chilpéric ..... 561 Gontran		**Saint Maur. 518-599**
		Radegonde. 528-587
Théodebert		**Grégoire de Tours. 535-594**
Clotaire II.... 584 Théodoric	Grégoire Ier... 590	**Grégoire le Grand (pape 590). 540-604**
	Boniface IV... 608 615	**Saint Colomban. 540-616**
Dagobert..... 628	Honorius..... 625 640	**Mahomet. 571-632**
		Isidore de Séville. 570-636

		Saint Éloi. **588-659**
Clovis II...... 638	Martin Ier.... 649 654	
Les fils de Clovis II Ébroïn....... 656	Vitalien...... 657 672	**Saint Léger.** **616-678**
	Agaton....... 678 682	**Saint Ouen.** **640 683**
Pépin d'Héristal.......... 687		
Charles-Martel 715	Grégoire II... 715	**Bède.** **672-735**
	Grégoire III.. 731	
	Zacharie...... 741	**Saint Boniface** **680-755.**
Pépin le Bref. 752	Étienne II.... 752	**Alcuin.** **725 804.**
Charlemagne . 771	Étienne III ... 768	**Angilbert.** **750-814.**
	Adrien Ier.... 772	
	Léon III...... 795 816	**Benoît d'Anniane.** **750-821**
Louis le Débonnaire... 814	Pascal Ier..... 817 824	**Eginhard.** **770-840**
	Grégoire IV.. 827 844	**Jean Scot Erigène.** **805-875.**
Charles le Chauve(Partage de Verdun) 840 843	Nicolas Ier.... 858	**Hincmar de Reims.** **806-882.** **Gottschalk.** **808 867.**
	Adrien II..... 867	

Louis II le Bègue 877	Jean VIII..... 872 882	Photius (schisme d'Orient). **815 871**
Louis III, Carloman...... 879		
Charles le Gros 884	Étienne V.... 885	
Eudes 887	Formose 891 896	
Charles III le Simple..... 898	Jean X....... 914 928	**Odon.** **870-942**
Raoul de Bourgogne...... 923		**Gerbert d'Aurillac.** **930-1003**
Louis IV d'Outremer 936		
Lothaire...... 954	Jean XII...... 950 963	**Fulbert de Chartres.** **950-1028**
Louis V le Fainéant 986	Jean XVI..... 985	**Odilon.** **962-1048**
Hugues Capet. 987	Grégoire V... 996 Sylvestre II... 999 1003	**Gerbert d'Aurillac (pape Sylvestre II).**
Robert le Pieux 996	Sergius IV.. 1009 Benoît VIII.. 1012 Jean XIX.... 1024	**Avicenne.** **980-1037** **Michel Cérulaire (schisme d'Orient).** **1004-1058**
Henri Ier 1031	Benoît IX.... 1033 1044 Léon IX..... 1049 1055 Nicolas II ... 1059	**Bérenger de Tours.** **998-1080**
Philippe Ier.. 1060	Alexandre II. 1061	**Lanfranc.** **1005-1089**
	Grégoire VII. 1073 1085	**Hildebrant (pape Grégoire VII).** **1013-1085** **Roscelin.**

	Urbain II.... 1088	**Saint Anselme. 1033-1109.**
Louis VI le Gros 1108	Pascal II.... 1099	**Pierre l'Ermite 1050-1115.**
	Gélase II.... 1118	**Guillaume de Champeaux. 1060-1121.**
	Callixte II ... 1119	
	Honoré II... 1124	
	Innocent II.. 1130	**Abélard. 1079-1142**
Louis VII le Jeune 1137		**Suger. 1080-1152.**
		Saint Bernard. 1091-1153
		Pierre le Vénérable. 1093-1156
	Antipape Anaclet 1130 1189	**Arnauld de Brescia. 1100-1155**
	Célestin II... 1143	
	Luce II...... 1144	
	Eugène III .. 1145 1153	**Pierre Lombard. 1100-1164**
	Alexandre III. 1159	**Thomas Becket. 1117-1170**
Philippe Auguste 1180	Luce III..... 1181 1185	**Averroeès. 1120-1198**
	Célestin III.. 1191	
	Innocent III. 1198	**Joachim de Fioro. 1130-1207**
		Maïmonide. 1135-1204
		Saint Dominique. 1170-1227
		Raymond de Pennafort. 1175-1275
	Honorius III. 1216	**Amaury de Bène. 1180-1210**
		David de Dinan.
Louis VIII... 1223		**Saint François d'Assise. 1182-1226**
Saint Louis.. 1226	Grégoire IX. 1227	**Alexandre de Hales. 1190-1245**

		Vincent de Beauvais. 1190-1264
	Célestin IV.. 1241	
	Innocent IV. 1243	
	Alexandre IV. 1254	
	Urbain IV... 1261	**Albert le Grand. 1193-1280**
Philippe III le Hardi... 1270	Clément IV.. 1265	
	Grégoire X.. 1271 1276	**Guillaume de Saint-Amour. 1200-1272**
		Roger Bacon. 1214-1294
		Jean de Parme. 1219-1289
		Henri de Gand. 1220-1295
		Saint Bonaventure. 1221-1274
		Saint Thomas 1225-1274
Philippe IV le Bel..... 1285		**Siger de Brabant. 1225-1284.**
	Célestin V... 1294	**Jacques de Voragine. 1230-1298**
	Boniface VIII. 1294	**Raymond Lulle. 1235-1315**
	Benoît XI.... 1303	
	Clément V (Avignon). 1305	**Bernard Délicieux. 1250-1320**
		Dante. 1265-1321
		Duns Scott. 1266-1308

Papauté d'Avignon

(Les dates en corps gras avec astériques indiquent les papes d'Avignon).

Louis X le Hutin..... 1314	Clément V.. **1305***	
Philippe V le Long..... 1316	Jean XXII.. **1316***	**Guillaume d'Occam. 1280-1347**

Charles IV le Bel 1322		
Philippe VI.. 1328	Nicolas V... **1328*** antipape franciscain	**Buridan. 1295-1360**
	Benoît XII.. **1334***	
	Clément VI. **1342***	
Jean le Bon . 1350	Innocent VI. **1352***	**Wiclef. 1324 1387.**
	Urbain V... **1362***	**Jean Petit. 1330 1411**
	Grégoire XI retour à Rome..... **1370***	**Catherine de Sienne 1347 1380**

Grand schisme.

1378-1417

Charles VI .. 1380	Urbain VI... 1378	
	Clément VII. **1378***	**Pierre d'Ailly. 1350 1420**
	Boniface IX. 1389	
	Benoît XIII. **1394***	
	Innocent VII. 1404	
	Grégoire XII. 1406	
	Concile de Pise	
	Alexandre V. 1409	**Vincent Ferrier 1355-1422**
	Jean XXIII.. 1410	
	Concile de Constance 1414-1418	
	Martin V.... 1417	**Clémengis. 1360-1440**
Charles VII.. 1422	(Antip. Clément VIII. 1424)	**Gerson. 1363-1429**
	Eugène IV... 1431	**Jean Huss. 1373-1415**
	Concile de Bâle 1431-1443	**Pierre Cauchon 1380-1443**
	Concile de Ferrare — Concile de Florence	**Colette de Corbie. 1380-1447**

	(Antip. Félix V...... 1439) *Nouveau schisme* 1438-1449	**Thomas A Kempis.** **1380-1471**
	Nicolas V... 1447 *Fin du schisme* 1449	**Fra Angelico.** **1387-1445**
Louis XI.... 1461	Callixte III.. 1455	
	Pie II....... 1455	**Bessarion.**
	Paul II...... 1464	**1403-1472**
	Sixte IV..... 1471	**Marcile Ficin.** **1433-1499**
Charles VIII. 1483	Innocent VIII. 1484	**Savonarole.** **1452-1499** **Ange Politien.** **1454-1494**
Louis XII.... 1498		**Pic de la Mirandole.** **1463-1494**
	Pie III....... 1503	
	Jules II...... 1503	**Érasme.** **1466-1536** **Fra Bartolomeo (Baccio della Porta).** **1475-1517**
	Léon X...... 1513	
François Ier.. 1515	Adrien VI... 1522	
	Clément VII. 1523	**Martin Luther.** **1483-1546**
	Paul III..... 1534	**Ignace de Loyola.** **1491-1556**
Henri II..... 1547	Jules III..... 1550	
	Paul IV..... 1555	**Calvin.**
	Pie IV...... 1959	**1509-1564**

LA ROCHE-SUR-YON. — IMP. CENT. OUEST. C. O. L. : 81.4291